

GLOBAL FOREST WATCH CAMEROON
Cameroon Environmental Watch
Centre pour l'Environnement et le Développement
Centre International d'Etudes Forestières et Environnementales
OBSERVATOIRE MONDIAL DES FORÊTS CAMEROUN



www.globalforestwatch.org

10 G Street NE
Washington, DC 20002
USA



www.wri.org/wri/

ISBN 1-56973-438-0



Unir l'Homme et la
Forêt

**Observatoire Mondial
des Forêts**

www.globalforestwatch.org

APERÇU DE LA SITUATION DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE AU CAMEROUN

Une initiative du



WORLD RESOURCES INSTITUTE



Un rapport de l'Observatoire Mondial des Forêts Cameroun

Qu'est-ce que l'Observatoire Mondial des Forêts?

Près de la moitié des forêts qui couvraient initialement notre planète ont été défrichées et 30 pour cent de plus ont été fragmentées ou dégradées, ou remplacées par des forêts secondaires. Des mesures urgentes doivent être prises pour sauvegarder le cinquième restant qui se situe pour l'essentiel dans le Bassin de l'Amazone, en Afrique Centrale, au Canada, en Asie du Sud-Est et en Russie. Dans le cadre de cette initiative, le World Resources Institute a créé en 1997 l'Observatoire Mondial des Forêts (OMF).

L'Observatoire Mondial des Forêts identifie les menaces qui pèsent sur les dernières forêts-frontière - ces vastes écosystèmes forestiers qui sont encore relativement intacts. Notre objectif pour 2005 est la création d'antennes de l'Observatoire Mondial des Forêts qui soient opérationnelles dans 21 pays représentant environ 80 pour cent des forêts résiduelles de notre planète. À plus long terme, les observations de l'OMF seront étendues à des régions de forêts autres que les forêts-frontière où le développement en cours menace de petits massifs de forêts naturelles uniques et souvent très variées.

L'Observatoire Mondial des Forêts est un réseau indépendant d'organisations nationales et/ou d'organisations locales qui surveillent et cartographient l'exploitation forestière, les mines, la construction de routes et autres activités de développement forestier dans les principales régions de forêts du monde. Chaque organisation tient des réunions et rapporte des informations similaires en se concentrant sur des informations comparables, de préférence sous forme de cartes, qui couvrent des écosystèmes forestiers entiers.

Nous reconnaissons aussi que les forêts sont à cheval sur des frontières politiques. Au niveau mondial, nous espérons que la publication de rapports nationaux utilisant des données et des techniques cartographiques comparables fournira dans l'ensemble un tableau utile de l'évolution à l'échelle planétaire des activités de développement et de la situation écologique des forêts du monde.

Le principal rôle de l'OMF est de donner accès à de meilleures informations sur les activités de développement à l'intérieur des forêts et sur leur incidence du point de vue environnemental. En rendant compte des activités de développement et de leur impact, l'OMF comble une lacune fondamentale en matière d'information. En rendant cette information accessible à tous (aux gouvernements, au secteur forestier, aux organisations non gouvernementales, aux consommateurs de la forêt et aux consommateurs de bois), l'OMF encourage à la fois la transparence et la responsabilité. Nous sommes convaincus qu'une meilleure information au sujet des forêts permettrait des décisions plus judicieuses pour la gestion et l'utilisation des forêts, ce qui déboucherait en fin de compte sur des régimes de gestion des forêts qui procureraient toute une gamme d'avantages pour les générations présentes et futures.

C'est à cette fin que l'OMF: (i) suit les activités de développement en cours et en préparation; (ii) identifie les acteurs - notamment les compagnies, les particuliers, les organismes gouvernementaux - qui interviennent dans ce développement; (iii) surveille l'application des lois et des règlements adoptés pour assurer la pérennité des forêts; et (iv) fournit des données sur les écosystèmes forestiers pour mettre en évidence les avantages et les inconvénients écologiques et économiques des diverses options de développement.

L'OMF est un service d'information. Notre mandat se limite strictement à fournir des données objectives, crédibles, soumises à l'examen de confrères, et à assurer une vaste diffusion de cette information.

Toutes les publications de l'Observatoire Mondial des Forêts sont disponibles auprès du World Resources Institute ainsi que sur notre site web: www.globalforestwatch.org.

Qu'est-ce que l'OMF Cameroun?

L'Observatoire Mondial des Forêts Cameroun (OMF Cameroun) est un organisme affilié au réseau international de l'Observatoire Mondial des Forêts. Il est actuellement composé de trois organisations non gouvernementales camerounaises du domaine de l'environnement: le Cameroon Environmental Watch (CEW), le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) et le Centre International d'Études Forestières et Environnementales (CIEFE). Un comité consultatif national (Groupe de Suivi) - comprenant des délégués d'organisations non gouvernementales nationales, d'organismes administratifs de l'État et d'institutions de recherche - examine de temps à autres les activités et les produits de l'OMF Cameroun et fait des suggestions. Le réseau international de l'OMF, avec le concours d'autres partenaires, apporte un soutien technique et financier à l'OMF Cameroun dans le but de renforcer ses capacités pour un suivi indépendant et local, et pour une diffusion de l'information dans tout le pays.

Toutes les données présentées dans ce document sont disponibles sur le site www.globalforestwatch.org ou en nous contactant à l'adresse figurant au dos de la couverture.

APERÇU DE LA SITUATION DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE AU CAMEROUN



Unir l'Homme et la
Forêt

Observatoire Mondial

www.globalforestwatch.org

Un rapport de l'Observatoire Mondial des Forêts

Rapport préparé par:

Henriette Bikié, Jean-Gaël Collomb, Louis Djomo, Susan Minnemeyer, Roger Ngoufo et Samuel Nguiffo

Avec le concours de: Théophile Ndjodo, Ousseynou Ndoeye, Laurie Clark, Elizabeth Selig et Dirk Bryant

L'Observatoire Mondial des Forêts est une initiative du World Resources Institute

2000



World Resources Institute
Washington, DC
www.wri.org/wri/

Carollyne Hutter
Directeur des publications

Hyacinth Billings
Directeur de production

Mise en page:
Papyrus Design Group, Washington, DC

Photographies de la couverture
© 1998 JG Collomb
© 1997 John Siddle
© 1997 David Wilkie

Toutes les publications du World Resources Institute (WRI) traitent en profondeur de sujets qui sont au premier plan des préoccupations du public.
Le WRI assume la responsabilité du choix des questions étudiées et donne aux auteurs et aux chercheurs toute liberté dans leurs investigations.
Il sollicite également, et tient compte, des recommandations de groupes consultatifs ainsi que d'experts pour la révision.
Toutefois, et à moins d'une mention indiquant qu'il en est autrement, les interprétations
et conclusions présentées dans les publications du WRI sont celles de leurs auteurs.

Traduit de *An Overview of Logging in Cameroun*
Copyright © 2000 World Resources Institute. Tous droits réservés.

ISBN 1-56973-437-2 ANGLAIS
ISBN 1-56973-438-0 FRANÇAIS

Imprimé aux États-Unis d'Amérique sur papier sans chlore ayant un contenu recyclé de 50%, 20% provenant de produits post consommation.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
AVANT-PROPOS	4
TERMINOLOGIE	6
PRINCIPALES CONCLUSIONS	7
RESUME	8
INTRODUCTION	9
ÉVALUATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE AU CAMEROUN	
Quelle étendue forestière reste-t-il?	10
Quelle est la valeur des forêts?	12
Produits ligneux	12
Biodiversité	15
Fonctions des écosystèmes	15
Comment évoluent les activités de développement de la forêt?	18
Qui exploite les forêts du Cameroun?	23
Comment est codifié et réglementé le développement des forêts?	25
Dans quelle mesure la législation en vigueur est-elle respectée?	28
Résultats de l'évaluation grossière	28
Résultats de l'évaluation fine	32
CONCLUSION	35
NOTES	36
APPENDICE 1: SOURCES DES DONNÉES	40
APPENDICE 2: NOTES TECHNIQUES	49
APPENDICE 3: COMMENTAIRES DES EXPERTS	55
CARTES	58-66

Liste des encadrés

- Encadré 1 L'exploitation forestière et la chasse du gibier
- Encadré 2 L'exploitation forestière dans la Réserve du Dja
- Encadré 3 L'oléoduc Tchad-Cameroun
- Encadré 4 Capacités logistiques du Ministère de l'Environnement et des Forêts

Liste des Figures

- Figure 1 Situation géographique du Cameroun
- Figure 2 Types de forêts du Cameroun
- Figure 3 Superficie forestière restante au Cameroun, selon diverses sources
- Figure 4 Exportations de grumes des pays d'Afrique Centrale, en pourcentage des exportations mondiales de grumes
- Figure 5 Valeur des exportations de bois ronds industriels du Cameroun
- Figure 6 Production et exportation de bois ronds industriels du Cameroun, par volume, 1961-98
- Figure 7 Principaux importateurs régionaux de grumes camerounaises, 1996-97
- Figure 8 Essences de bois d'oeuvre les plus exportées en 1997, en volume de grumes
- Figure 9 Nombre d'espèces (plantes, mammifères et oiseaux) pour 10 000 km² de couverture du sol
- Figure 10 Production de bois de feu, 1980-98
- Figure 11 Superficie exploitée en 1994-99
- Figure 12 Principaux titulaires de concessions, par superficie, en 1998-99

- Figure 13 Enquête sur les procès-verbaux d'infractions, Provinces de l'Est et du Centre, 1985-99
- Figure 14 Types d'infractions dans la province de l'Est, 1995-98
- Figure 15 Types d'infractions dans la Province du Centre, 1995-98
- Figure 16 Nombre d'infractions dans la Province de l'Est, par département, 1995-98
- Figure 17 Nombre d'infractions dans la Province du Centre, par département, 1995-98
- Figure 18 Justification pour le suivi judiciaire incomplet des procès-verbaux d'infractions, 1995-98
- Figure 19 Catégories de contrevenants, 1995-98
- Figure A Superficie des concessions par agent, 1998-99

Liste des cartes

- Carte 1 Carbone sequestré au sein des forêts camerounaises
- Carte 2 Etendue cumulative des concessions forestières et des aires protégées de 1959 à 1999
- Carte 3 Statut des concessions forestières, 1998-99
- Carte 4 Les aires protégées du Cameroun
- Carte 5 Pourcentage de forêt exploitée, 1998-99
- Carte 6 Estimation de la production de grumes par département, 1998-99
- Carte 7 Les grands titulaires de concessions forestières, 1998-99
- Carte 8 Irrégularités au sein de certaines licences, 1997-98
- Carte 9 Irrégularités dans l'attribution des UFAs

Liste des tableaux

- Tableau 1 Pourcentage des types de couverture du sol dans les aires protégées, selon TREES
- Tableau 2 Superficie des concessions 1959-99
- Tableau 3 Superficie des concessions en 1999
- Tableau 4 Superficie forestière, superficie protégée et superficie des concessions
- Tableau 5 Compagnies forestières et filiales
- Tableau 6 Nationalité des détenteurs de concessions
- Tableau 7 Catégories des titres d'exploitation
- Tableau 8 Taxes forestières de base
- Tableau 9 Comparaison de la fiscalité forestière au Cameroun et au Gabon
- Tableau 10 Manque à gagner pendant l'affectation des UFA en 1997
- Tableau A Résumé des capacités logistiques du MINEF
- Tableau B Superficie des concessions utilisée pour les ratios présentés à l'Encadré 4
- Tableau I Comparaison des estimations des superficies forestières (km²) pour le Cameroun dérivées de statistiques forestières non spatiales et de l'imagerie satellitaire
- Tableau II Estimation des aires protégées
- Tableau III Données sur la production et les exportations de bois d'oeuvre, 1993-98
- Tableau IV Les cinq premiers importateurs des grumes camerounaises, 1997

REMERCIEMENTS

L'OMF tient à remercier les personnes suivantes pour leur assistance et leur contribution.

Séverin Cécile Abéga, Matt Arnold, Ndinga Assitou, Patrice Bigombe-Logo, Henriette Bikié, Hyacinth Billings, Max Borella, Michael Brown, Jake Brunner, Dirk Bryant, Susan Buzby, Jean-Christophe Carret, Laurie Clark, Jean-Gaël Collomb, Laurent Debroux, Louis Djomo, Kathy Doucette, Arthur Droe, Chantal Thérèse Enyegue, Steve Gartlan, Jim Graham, Carollyne Hutter, Olivier Iyebi-Mandjek, Tony Janetos, Steve Johnson, Alain Karsenty, Ken Kassem, Bienvenu Kuibo,

Nadine Laporte, Jonathan Lash, Peter Leimgruber, Philippe Mayaux, Parfait Minbimi, Susan Minnemeyer, Siobhan Murray, Benoît Ndameu, Ousseynou Ndoye, Théophile Nga-Ndjodo, Roger Ngoufo, Samuel Nguiffo, Léonard Ntonga, Pascal Nzokou, Zacharie Nzoo, Jean-Daniel Owona-Ebambou, Dominiek Plouvier, Catherine Plume, Mark Rowheder, Elizabeth Selig, Nigel Sizer, Wynet Smith, Laurent Somé, Lisa Stewart, Fred Swartzendruber, Nicodème Tchamou, Giuseppe Topa, Théodore Tréfon, Dan Tunstall, Amy Wagner, David Wilkie et Donna Wise.

L'OMF adresse également ses remerciements au Ministère camerounais de l'Environnement et des Forêts pour son soutien et sa contribution.

AVANT-PROPOS

Ce document, *Un aperçu de la Situation de l'Exploitation Forestière au Cameroun*, est l'un des premiers produits d'une remarquable nouvelle alliance, l'Observatoire Mondial des Forêts (OMF), une initiative qui a été lancée par le World Resources Institute (WRI) en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) et des responsables locaux de pays forestiers. L'OMF fait la synthèse d'images satellitaires et d'investigations sur le terrain par des groupes locaux pour assembler une information puissante sur les risques qu'encourent les grandes forêts du monde. Il place ensuite ces informations sur l'Internet pour en assurer une large diffusion.

L'innovation technologique modifie rapidement la façon dont nous gérons et protégeons nos forêts et notre environnement. Premièrement, elle nous procure les outils dont nous avons besoin pour acquérir des informations exactes et à jour au sujet des forêts et d'autres écosystèmes, une condition préalable indispensable à la prise de décisions judicieuses. Deuxièmement, elle nous donne les moyens de mettre cette information à la disposition de tous ceux qui sont concernés par la façon dont les ressources naturelles sont gérées. L'information est puissante et sa diffusion contribue à s'assurer que les ressources sont bien gérées pour le bien commun.

Jusqu'à récemment, il y avait peu d'informations systématiques sur l'état des forêts du monde. Il était impossible de dire quel pourcentage de ces forêts avait été perdu, et combien il en restait sous forme de forêts-frontière - des écosystèmes naturels vastes, intacts et pleinement opérationnels. Les forêts aident à freiner le réchauffement de la planète car elles stockent de grandes quantités de carbone. Elles atténuent les inondations, purifient l'eau et assurent le cycle des éléments nutritifs et le renouvellement des sols, et elles ont finalement une incidence sur la production alimentaire dont dépendent des milliards de personnes. Elles abritent une quantité incroyable d'organismes vivants dont la diversité assure deux autres fonctions: elles fournissent du matériel génétique pour l'obtention de nouveaux produits et elles sont indispensables à la pérennité des systèmes naturels.

En 1997, le WRI et ses partenaires, en collaboration avec des chercheurs et des experts locaux du monde entier, ont cartographié les dernières forêts-frontière et les zones qui ont été défrichées lors des générations précédentes. Ce travail n'aurait pas pu se faire sans les outils d'information nouveaux qui sont à notre disposition: les systèmes d'information géographique pour stocker et analyser les données, l'accès à des cartes dérivées d'images satellitaires, et l'Internet qui nous permet d'examiner des projets de documents et d'échanger des résultats avec nos collaborateurs. Notre document *Les dernières forêts-frontière: Écosystèmes et économies à la Limite* a établi qu'il ne reste plus aujourd'hui que

20 pour cent des forêts-frontière qui existaient jadis. La plupart des superficies restantes sont soumises à d'intenses pressions liées au développement, essentiellement par l'exploitation forestière et autres opérations extractives.

Les efforts déployés pour l'observation des forêts se sont limités essentiellement à suivre après coup la déforestation et la dégradation des forêts - ce qui est d'une utilité limitée pour les décisions de gestion car, lorsqu'un secteur a été défriché ou dégradé, il est souvent trop tard pour faire quoi que ce soit pour y remédier. Pour combler cette lacune au niveau de l'information, l'OMF cherche à fournir des données d'alerte rapide sur le développement forestier et sur les implications environnementales et économiques de ce développement. L'OMF permet aux organisations locales d'observer leurs forêts et de faire des comptes rendus à leur sujet, d'aider les institutions de la société civile qui se développent à avoir accès à la télédétection et à la puissance de l'Internet. Ces organisations sont ainsi liées à un réseau mondial de partenaires unis par une volonté commune de fournir une information précise et d'instaurer un dialogue ouvert sur la gestion des forêts. Partant du principe qu'une information plus largement diffusée contribue à de meilleurs résultats, l'OMF a pour ambition de devenir une source de renseignements à jour et pratiques sur ceux qui développent les forêts et sur la manière dont ils le font.

Par ce rapport, nos partenaires camerounais ont démontré que les forêts de leur pays sont parmi les plus variées, du point de vue biologique, du Bassin du Congo. Toutefois, le développement exerce sur ces forêts des pressions de plus en plus fortes. Du fait de ces implications économiques et environnementales, l'exploitation forestière doit être attentivement suivie si le Cameroun veut sauvegarder ses ressources forestières pour les générations futures. Si elles sont convenablement gérées, les forêts camerounaises pourraient apporter des revenus dans la durée, sans pour autant compromettre les fonctions naturelles des écosystèmes. L'OMF Cameroun s'est rendu compte que les renseignements relatifs aux forêts étaient peu fiables, manquaient d'uniformité et étaient difficiles à obtenir. Nous pensons que la mise à la disposition du public de davantage d'informations encouragerait la responsabilité et la transparence, de même que la concrétisation des engagements qui ont été pris de gérer et de protéger les forêts du monde, ce qui contribuerait à freiner la dégradation des forêts dans le monde.

L'OMF cherche à mettre davantage d'informations rapidement à la disposition d'un public plus large plaçant sur l'Internet des renseignements et des cartes relatifs aux forêts et en développant un site web de pointe (www.globalforestwatch.org) pour y afficher les résultats de ses multiples activités de terrain au Cameroun, au Canada, au Chili, au Gabon, en Indonésie, en Russie et au Venezuela. Des rapports, des cartes et des informations provenant de sources fiables pourront être téléchargées. Toute personne ayant accès à l'Internet sera en mesure de consulter les données de l'OMF et d'apporter sa contribution en fournissant des renseignements ou des points de vue directement en ligne. Nous espérons que cette série de produits et d'activités contribuera à un dialogue plus constructif entre les gestionnaires et les utilisateurs des forêts, au niveau local, national et international.

L'OMF voudrait remercier les bailleurs de fonds suivants pour leur soutien à l'ensemble de ses activités: AVINA, le Département pour le Développement International (DFID) Grande-Bretagne, IKEA, le Ministère des Affaires Étrangères des Pays-Bas, la Fondation Turner et le World Resources Institute.

L'Observatoire Mondial des Forêts Cameroun tient également à exprimer ses remerciements à l'Agence des États-Unis pour le Développement International, Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement (USAID/CARPE), et au Ministère fédéral allemand de la Coopération Économique et du Développement (BMZ) pour leur soutien à des activités spécifiques de l'Observatoire Mondial des Forêts en Afrique Centrale.

Jonathan Lash
Président
World Resources Institute

TERMINOLOGIE

Concessions abandonnées: Concessions qui figuraient sur les cartes de 1959, 1971 et 1995 mais qui n'étaient pas listées comme étant encore valables en 1998-99 (*Cf. Appendice 2: Notes techniques pour plus de détails*).

Concessions actives: Concessions listées comme étant valables et ayant obtenu une ou plusieurs assiettes de coupe en 1998-99. L'octroi d'une assiette de coupe implique qu'il y a eu des coupes dans ces concessions cette année-là (*Cf. Appendice 2: Notes techniques pour plus de détails*).

Concessions attribuées: Les Unités Forestières d'Aménagement (UFA) qui ont été attribuées mais qui n'ont pas obtenu d'assiette de coupe en 1998-99 (*Cf. Appendice 2: Notes techniques pour plus de détails*).

Assiette de coupe: Sous-division d'une concession d'exploitation indiquant la superficie à couper durant une année donnée.

Autorisation de récupération: Un type de droit d'exploitation, attribué par volume.

Convention d'exploitation: Un type de droit d'exploitation, souvent appelé concession.

Concessions désignées: Des Unités Forestières d'Aménagement qui n'avaient pas été attribuées à des compagnies d'exploitation forestière en décembre 1999 (*Cf. Appendice 2: Notes techniques pour plus de détails*).

Licence: Un type de titre d'exploitation qui a été remplacé lors de la réforme de la politique forestière en 1994 par la convention d'exploitation.

Sociétés-mères: Sociétés constituées de plusieurs compagnies qui opèrent dans le secteur forestier. Elles comprennent des sociétés nationales et multi-nationales. Dans ce document, nous ne nous intéressons qu'aux filiales de sociétés qui sont basées au Cameroun.

Filiale: Une compagnie d'exploitation forestière liée à une autre compagnie qui détient la totalité ou la majorité de ses parts.

Unité Forestière d'Aménagement (UFA): Unité de gestion forestière, sous-division d'un contrat d'exploitation; établie lors de la réforme de la politique forestière en 1994.

Vente de coupe: Vente d'un volume sur pied, un type de droit d'exploitation.

Abréviations:

CARPE	Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
CETELCAF	Centre de Télédétection et de Cartographie Forestière
CEW	Cameroon Environmental Watch
CIEFE	Centre International d'Études Forestières et Environnementales
CIFOR	Center for International Forestry Research/Centre pour la Recherche Forestière Internationale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FOB	Free on Board, prix des grumes
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
IUCN	Alliance Mondiale pour la Nature
MINEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts, the Ministry of Environment and Forests
PFNL	Produit forestier non ligneux
TREES	Tropical Ecosystem Environment Observation by Satellites
WCMC	World Conservation Monitoring Centre/Centre Mondial de Surveillance de la Conservation
WRI	World Resources Institute/Institut des Ressources Mondiales
WWF	World Wide Fund for Nature/Fonds Mondial pour la Nature

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Superficie forestière

- Bien que, selon les estimations officielles, 2 millions d'hectares de forêts du Cameroun aient disparu depuis 1980, les données les plus récentes relatives aux superficies forestières ont près de 10 ans.
- Les estimations des superficies forestières pour la décennie 90 varient entre 19,6 et 22,8 millions d'hectares.
- Les pressions accrues de l'agriculture et de la chasse, accentuées par la création de nouvelles routes forestières, empêchent souvent une régénération convenable des habitats détruits par l'exploitation forestière.

Superficie des concessions

- Entre 1959 et aujourd'hui, au moins 81 pour cent de la forêt non protégée du Cameroun a été cédée à des exploitants forestiers. Les concessions abandonnées, actuelles et futures, couvrent 76 pour cent du total de la superficie forestière (protégée et non protégée).
- La vente de coupe, le titre d'exploitation le moins réglementé, est également le plus fréquent. En 1998-99, ce régime couvrait pratiquement 200 000 hectares des 350 000 hectares de forêt destinés à être abattus.
- Selon des archives officielles, la superficie annuelle abattue en 1999 équivalait à un tiers de celle rapportée en 1994.

Titulaires de concessions

- Vingt-cinq compagnies forestières et particuliers détiennent les trois quarts des concessions forestières camerounaises.
- Trois maisons-mères, financées en tout ou en partie par des intérêts français, détiennent pratiquement un tiers des concessions forestières camerounaises.

Importance économique

- Le Cameroun figure parmi les cinq principaux exportateurs de grumes tropicales du monde. La production de bois rond industriel a augmenté de 35 pour cent depuis 1980.
- Le bois est l'un des principaux piliers de l'économie nationale. Il a généré 160 millions de dollars en taxes en 1997-98. Les exportations de bois rond industriel ont généré l'équivalent de 190 millions de dollars en 1998.

Biodiversité

- Par rapport à la région, les forêts camerounaises sont parmi les plus riches en espèces du Bassin du Congo.
- La chasse au gibier, facilitée par les routes forestières, constitue une menace majeure pour la biodiversité du pays.

Législation forestière

- La nouvelle législation laisse augurer d'une meilleure gestion des forêts camerounaises. La Banque Mondiale en fait l'éloge et la présente comme un modèle potentiel pour la région.
- Le respect de cette nouvelle législation est problématique. Plus de la moitié des licences en 1997-98 n'étaient pas en conformité avec la nouvelle réglementation.
- Moins d'un tiers des UFA attribuées à ce jour sont pleinement conformes aux directives énoncées dans la nouvelle législation forestière.
- Dans les provinces du Centre et de l'Est, le nombre de procès-verbaux pour des activités d'exploitation illicites a chuté de 85 pour cent entre 1985 et 1999. Durant la période 1992-93, 4 pour cent seulement de ces procès-verbaux étaient suivis d'une action en justice assortie d'un procès et une condamnation à des amendes.
- Un procès-verbal sur cinq était annulé à la suite de l'intervention d'une personne influente dans les provinces de l'Est et du Centre.

RÉSUMÉ

Le Cameroun possède certaines des forêts les plus diverses au plan biologique et des plus menacées du Bassin du Congo. Les forêts du Cameroun ont subi, au cours des dernières décennies, une conversion extensive: la moitié des superficies forestières qui existaient initialement ont été défrichées pour céder la place à l'agriculture et à des villages. Au moins 20 pour cent des forêts résiduelles sont dégradées ou sont des forêts secondaires¹. La mise en culture de terres forestières est la principale cause de la déforestation; toutefois, le développement de l'exploitation forestière ouvre rapidement de vastes massifs de forêts primaires résiduelles, essentiellement dans le sud-est du pays.

L'exploitation forestière a des conséquences environnementales et économiques majeures tant au niveau local que national. Dans ce document, nous nous basons essentiellement sur des cartes et des indicateurs pour évaluer l'ampleur actuelle et historique de l'exploitation forestière, en collaboration avec les principaux acteurs - entreprises et particuliers - qui sont impliqués dans cette activité. Nous fournissons aussi des données sur les avantages et les coûts de l'exploitation forestière en termes de rendements économiques mais aussi pour ce qui est des conséquences environnementales. Le Cameroun a récemment adopté une nouvelle législation forestière qui, si elle est appliquée, aidera à atténuer les coûts écologiques et sociaux du développement et à dégager des recettes fiscales plus importantes. L'OMF Cameroun a examiné les progrès réalisés dans la mise en application de cette législation, en étudiant d'abord le statut juridique des concessions existantes dans tout le pays et, deuxièmement, en suivant les dispositions pour son application dans deux provinces forestières cruciales (Est et Centre).

Comme le montrent les cartes figurant dans ce document, l'exploitation forestière s'est déplacée rapidement à travers le pays au cours des dernières décennies. Alors qu'elles étaient concentrées essentiellement le long de la côte, les concessions (abandonnées, actuelles et futures) couvrent maintenant 76 pour cent de la superficie forestière. Les forêts les plus intactes, dans le sud-est du Cameroun, sont aussi parmi celles ayant les taux d'extraction les plus élevés et le plus grand pourcentage de concessions extensives. Les enjeux sont de taille. Le bois d'œuvre compte pour plus d'un quart des recettes d'exportation hors pétrole du Cameroun, et rapporte quelque 60 millions de dollars en recettes fiscales. Les forêts du sud-est représentent une richesse non exploitée; toutefois, de nouvelles routes forestières pourraient ouvrir des forêts peu accessibles jusqu'à présent aux chasseurs de gibier qui ailleurs ont sérieusement décimé des populations importantes² d'animaux et menacé notamment les éléphants, les gorilles et les chimpanzés. L'exploitation forestière ouvre aussi la forêt à la pratique des mises à feu, à la mise en culture de terres forestières et à l'enlèvement de la végétation.

Un nombre limité d'opérateurs ont profité de l'activité d'exploitation forestière en 1998-99. Sur les 84 particuliers et compagnies disposant de concessions actives et enregistrées, 25 détenaient des titres couvrant les trois quarts des forêts exploitées. Si les filiales sont comptabilisées sous leurs sociétés-mères respectives, les trois principales disposaient de 30 pour cent de la superficie des concessions. Les compagnies étrangères, essentiellement françaises, détenaient la moitié de la superficie des concessions et contrôlaient indirectement d'autres avoirs par le biais de la sous-traitance.

La législation de 1994 est encore loin d'être appliquée mais elle a déjà engendré une augmentation de 40 pour cent des recettes fiscales obtenues par mètre

cube de bois produit. Cependant, le mécanisme d'enchères ouvertes pour les nouvelles concessions (UFA) qui devait octroyer les titres aux plus offrants, connaît un ralentissement en raison des irrégularités qui ont marqué la première série d'appels d'offres. Au moins 5 des 23 UFA attribuées en 1997 semblent avoir enfreint les directives de la législation et le statut de 12 autres est peut-être douteux. Plus de la moitié des licences en vigueur, qui doivent être progressivement remplacées par de nouvelles UFA, ne sont pas conformes à la loi. L'une des conséquences de l'incertitude au sujet de l'attachement au processus administratif est que les ventes de coupe, la forme la moins réglementée d'exploitation forestière, représente actuellement 55 pour cent de la superficie totale dont l'abattage est prévu.

Les résultats de l'évaluation du respect de la législation dans les provinces du Centre et de l'Est ont fait ressortir d'autres irrégularités et ont suscité certaines questions. Le nombre de procès-verbaux dressés pour exploitation illégale et activités connexes a fortement diminué entre 1985 et 1999. De plus en plus, lorsque des procès-verbaux sont établis, ils languissent dans des dossiers administratifs. Chose surprenante, la plupart concernent des particuliers plutôt que des compagnies (qui sont propriétaires de cinq fois plus de superficies de concessions). Les infractions rapportées dans la province du Centre sont beaucoup plus nombreuses que dans la province de l'Est (23 contre 1), bien que les zones exploitées dans cette dernière région soient beaucoup plus vastes. Le manque de moyens pour faire appliquer la loi est manifestement l'une des causes de ce problème. Un examen de 63 infractions a toutefois révélé qu'une sur cinq avait été annulée à la suite de "l'intervention d'une personne influente", indiquant par là que d'autres facteurs peuvent également entrer en ligne de compte.

INTRODUCTION

Pourquoi les forêts du Bassin du Congo sont-elles importantes?

Les forêts assurent un large éventail de services écologiques, économiques et sociaux pour l'Homme, notamment la protection des ressources hydrauliques et du sol, et la fixation du carbone à l'intérieur de la biomasse. En outre, les forêts sont le principal réservoir de diversité biologique de notre planète. Globalement, elles fournissent le capital naturel - bois d'oeuvre, minerais et énergie, ainsi que des utilisations non fongibles comme l'écotourisme - qui contribue au développement des économies locales et nationales. Il faut ajouter à cela que les forêts tropicales fournissent un habitat à 50 millions de personnes dans le monde³. Les biens et les services tirés des forêts camerounaises sont étudiés en détail dans ce document.

Les forêts tropicales du Bassin du Congo, qui couvraient plus de 198 millions d'hectares⁴ en 1995⁵, sont par leur superficie les deuxièmes forêts d'un seul tenant existant dans le monde, après celles du Bassin de l'Amazonie. Entre 1980 et 1995, tous les ans en moyenne une superficie équivalente à environ la Jamaïque a été défrichée dans la région (1,1 million d'hectares)⁶. Les forêts du Bassin du Congo couvrent six pays: la Guinée Équatoriale, le Cameroun, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo (ancien Zaïre), la République du Congo, et le Gabon.

Pourquoi les forêts camerounaises sont-elles importantes?

Situé juste au nord de l'Équateur, le Cameroun a des frontières communes avec la Guinée Équatoriale, le Gabon et la République du Congo au sud, avec la République Centrafricaine et le Tchad à l'est, et avec le Nigeria à l'ouest. Les forêts du Cameroun se situent

essentiellement au sud du parallèle 6°30' de latitude nord et elles représentent la limite septentrionale des forêts du Bassin du Congo.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), en 1980, sur les 46,5 millions d'hectares de terres que compte le Cameroun, environ 21,6 millions d'hectares étaient des forêts⁷ mais en 1995 leur superficie n'était plus que de 19,6 millions d'hectares⁸. Une analyse effectuée par le projet TREES (Tropical Ecosystem Environment Observations by Satellite) du Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne, a toutefois révélé qu'il en restait 22,8 millions d'hectares au début des années 90, dont 17,9 millions d'hectares de forêts denses humides⁹.

Figure 1: Situation géographique du Cameroun



Source: Carte Numérique du Monde

Entre 1980 et 1998, la population du Cameroun est passée de 8,6 millions à 14,3 millions d'habitants¹⁰, d'où une accentuation des pressions sur les terres et les ressources forestières. Les forêts sont une source cruciale de produits traditionnels qui sont utilisés pour l'alimentation, comme médicaments et pour la construction, et elles contribuent de manière importante à l'économie moderne. Les communautés

locales au Cameroun ont habituellement des droits d'usufruit (c'est-à-dire qu'elles ont des droits sur les produits de la terre), tandis que l'État est propriétaire des arbres, du pétrole, des minéraux et autres ressources du sous-sol. L'État gère les ressources naturelles, au dépens parfois des intérêts des populations locales¹¹.

Au fur et à mesure que la pression s'intensifie sur ces ressources, il en est de même du risque de conflits entre intérêts économiques locaux et nationaux¹². En 1998, l'exploitation forestière représentait 10 pour cent du produit intérieur brut, 9 pour cent des recettes fiscales et 28 pour cent des recettes d'exportation hors pétrole¹³. Environ 55 000 personnes sont employées directement ou indirectement dans ce secteur¹⁴. Du fait de l'épuisement progressif des réserves pétrolières, on peut s'attendre à ce que les forêts soient soumises à des pressions de plus en plus intenses comme source de recettes d'exportation.

Les forêts du Cameroun figurent maintenant en bonne place parmi les priorités politiques nationales et régionales. Le Président du Cameroun, Paul Biya, a accueilli au début de 1999 le Sommet des Chefs d'État sur la Conservation et la Gestion des Forêts d'Afrique Centrale. Par la déclaration de Yaoundé publiée à l'issue de cette conférence, cinq pays d'Afrique Centrale se sont engagés à améliorer la gestion nationale et régionale des forêts¹⁵. Le Cameroun montre déjà la voie dans cette direction. Au début des années 90, le gouvernement a pris l'initiative d'un processus exhaustif de réforme de la politique forestière, en liaison avec un prêt d'ajustement structurel de la Banque Mondiale. À ce jour, les résultats de ce processus complexe sont mitigés, de l'avis de nombre de parties intéressées. Certains estiment qu'il a accentué la dégradation des forêts et compromis davantage la viabilité économique de l'exploitation forestière¹⁶.

ÉVALUATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE AU CAMEROUN

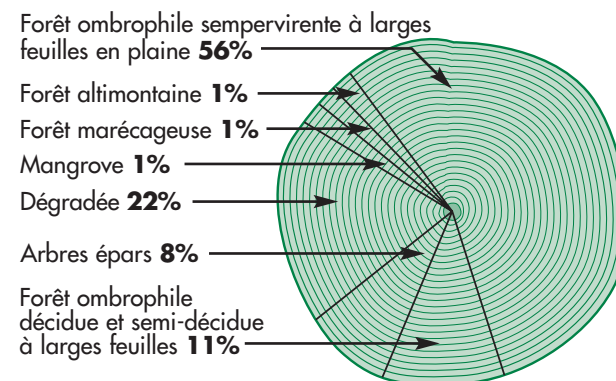
L'exploitation forestière est essentielle au développement économique local et national du Cameroun et elle s'accompagne d'importants impacts écologiques. Pour s'assurer que les forêts sont gérées dans l'intérêt du public, tant le gouvernement que la population du Cameroun ont besoin des données précises sur le secteur forestier et sur les coûts et avantages du développement de l'exploitation forestière. Ces données sont déterminantes pour pouvoir prendre des décisions judicieuses. À cette fin, l'Observatoire Mondial des Forêts Cameroun s'efforce de montrer, par une série de cartes et d'indicateurs, l'ampleur actuelle et historique de l'exploitation forestière, en collaboration avec les principaux intervenants, compagnies et particuliers, qui sont impliqués dans cette activité. Nous fournissons aussi des données sur les avantages et les coûts de l'exploitation forestière, tant pour ce qui est des avantages économiques que des répercussions au plan écologique. Comme nous l'avons noté précédemment, le Cameroun a récemment adopté une nouvelle législation forestière qui, si elle est respectée, contribuerait grandement à compenser les coûts environnementaux et sociaux du développement, tout en générant davantage de recettes fiscales. Nous avons examiné les progrès dans la mise en oeuvre de cette loi, dans un premier temps en étudiant le statut juridique des concessions d'exploitation forestière du pays et deuxièmement en suivant les efforts faits pour son applications dans deux provinces forestières cruciales - les provinces du Centre et de l'Est.

Nous avons examiné spécifiquement les questions suivantes:

- Quelle étendue forestière reste-t-il au Cameroun?
- Quelles sont les valeurs en termes économiques et non économiques des forêts du Cameroun et qui en bénéficie?
- Quelle superficie forestière a été exploitée au Cameroun et à quel rythme?
- Dans quelle mesure les compagnies forestières respectent-elles la réglementation forestière, et comment l'État fait-il appliquer les lois?

Nos résultats se fondent sur les données existantes, sur certaines informations recueillies sur le terrain et également sur des suggestions d'experts. Il conviendrait de noter qu'il est souvent difficile d'avoir accès aux données forestières collectées par les organismes publics. Notre objectif, tout au long de ce document, a été de faire en sorte qu'un maximum de cette information soit disponible auprès du public et selon un format (cartes et indicateurs) utile aux nombreuses parties intéressées, au niveau de l'État, du secteur forestier et ailleurs. Du fait que ces données sont d'une qualité très variable, nous nous sommes efforcés de mettre en évidence les disparités qu'on pourrait corriger par un suivi plus poussé de la part de l'État, de l'OMF Cameroun ou d'autres.

Figure 2: Types de forêts du Cameroun



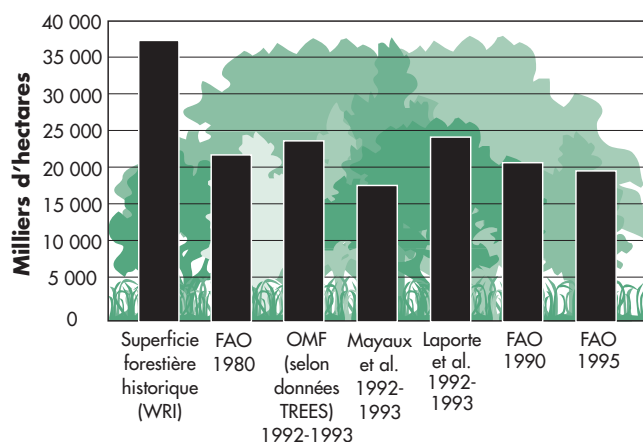
Source: Centre Mondial de Surveillance de la Conservation (WCMC), <http://www.wcmc.org.uk/forest/data>.

QUELLE ETENDUE FORESTIERE RESTE-T-IL?

Selon la FAO, les forêts du Cameroun occupaient environ 19,6 millions d'hectares au milieu des années 90. Compte tenu des incertitudes que nous venons de mentionner à propos des données, ce chiffre est approximatif. Les forêts ombrophiles de plaine, y compris les forêts semi-décidues et sempervirentes, dominent dans la catégorie des forêts denses. Les forêts de montagne situées autour du Mont-Cameroun et dans la partie sud-ouest du pays représentent environ 1 pour cent de la couverture forestière. Les mangroves représentent moins d'un pour cent, essentiellement autour des estuaires du Rio del Ray et de Cross River¹⁷.

Les données présentées dans ce document sur la superficie forestière et la déforestation viennent de diverses sources. Les cartes relatives à la superficie forestière ont été fournies par le projet TREES qui a utilisé des données satellitaires de résolution 1 km obtenues par radiomètre à très haute résolution (AVHRR) à partir du début des années 90. Selon les calculs de l'OMF qui sont basés sur les données du projet TREES, environ 17,9 millions d'hectares de forêts denses existaient encore à l'époque¹⁸. Étant donné l'âge des données satellitaires et la difficulté de faire la distinction entre les forêts qui ont été

Figure 3: Superficie forestière restante au Cameroun, selon diverses sources



Notes: Les données de la FAO pour 1980 et 1995, ainsi que les données sur la superficie forestière historique portent sur des classes de forêts indéterminées. La superficie forestière selon l'OMF et Laporte fait référence aux forêts denses et dégradées. La superficie forestière selon Mayaux porte sur les forêts dégradées. Les données de la FAO sur la superficie forestière en 1990 portent sur les forêts montagnardes, sous-montagnarde, denses et très sèches.
Sources: Pour des renseignements complets sur les sources et les données, se référer aux Appendices 1 et 2.

plantées et les autres, ces résultats surestiment vraisemblablement la superficie forestière naturelle actuelle.

Le Cameroun a perdu plus de la moitié de sa couverture originelle de forêts denses.

Le superficie forestière originelle est définie comme étant la superficie forestière qui existait avant qu'elle ne soit très perturbée par l'homme. Plus de 18 millions d'hectares des forêts originelles du Cameroun ont été défrichées pour céder la place à l'agriculture et à des nouvelles habitations. La plupart de ce défrichage s'est produit dans la partie centrale du Cameroun, à l'intérieur de forêts semi-décidues et de forêts claires¹⁹.

Près de 2 millions d'hectares de forêts ont disparu entre 1980 et 1995.

Le Cameroun a le taux de déforestation annuel le plus élevé du Bassin du Congo, après la République Démocratique du Congo. Selon les estimations de la FAO, ce taux a été en moyenne de 0,6 pour cent par an entre 1980 et 1995 - soit une perte de près d'un dixième de la superficie forestière de 1980²⁰. La progression de l'agriculture, provoquée en partie par l'expansion des marchés d'exportation du cacao et du café, de même que par la production de cultures vivrières, a été la principale cause de la conversion radiale des forêts^{21, 22}.

Tableau 1. Pourcentage des types de couverture du sol dans les aires protégées, selon TREES

Catégories TREES	Couverture du sol (milliers d'hectares)	Protégée (milliers d'hectares)	Superficie protégée (%)
Forêt dense humide	17 915	1 318	7
Forêt secondaire et complexes ruraux ^a	4 879	44	1
Mosaïque forêt-savane	2 159	0	0
Forêt claire	1 8	0	0
Forêt claire et savane arborée	16 687	9	0
Formation herbeuse	257	3	1
Mangroves	234	8	3
Formation herbeuse marécageuse	85	0	0
Formation buissonnante et steppe	3 309	0	0
Eau	67	1	2

Source: Calculs du WRI à partir de données TREES du site <http://fellini.mtv.sai.jrc.it/TREES> et de données du WCMC figurant sur le CD-ROM CARPE.

Note: a. Sont appelés "forêts secondaires et dégradées" dans ce document.

En 1992-93, au moins 20 pour cent de la superficie des forêts denses résiduelles était constituée de forêts dégradées et secondaires.

La dégradation des forêts, par opposition à la déforestation, constitue une menace significative, bien que non quantifiée, pour les forêts du Cameroun. Les données dérivées de l'imagerie satellitaire au début des années 90 suggèrent qu'entre 4 823 et 6 424 millions d'hectares de forêts étaient des massifs dégradés ou secondaires. Du fait des limitations des techniques de télédétection utilisées, ce chiffre ne prend en compte que certains types de dégradation forestière aux endroits où la canopée est sérieusement affectée. Une exploitation forestière sélective, des mises à feu (en particulier dans les forêts montagnardes et semi-décidues) et une chasse excessive sont toutes d'importantes causes de dégradation qui risquent de ne pas être détectées par les images satellitaires. Une chasse excessive prive les forêts d'animaux qui dispersent les semences, comme les éléphants et les céphalophes, ce qui peut entraîner par la suite des changements dans la composition des espèces d'arbres²⁵. L'exploitation forestière ouvre actuellement de vastes massifs de forêts primaires jusqu'à présent intacts (forêts-frontière) qui représentent moins de 10 pour cent de la superficie forestière actuelle²⁶. Selon les estimations de la FAO pour les années 80, près de 90 pour cent de l'exploitation des forêts denses camerounaises se situe dans des forêts primaires²⁷. Bien que l'exploitation forestière par elle-même se traduise par de faibles taux d'enlèvement des arbres à l'hectare, les routes forestières ouvrent des zones auparavant inaccessibles à la colonisation par l'homme, à l'agriculture et aux pressions associées à la chasse.

Quatre des "hotspots" (zones à risques) en matière de déforestation en Afrique de l'Ouest et du Centre identifiés par le projet TREES se situent au Cameroun.

En 1997, une évaluation d'experts mondiaux a identifié des hotspots où la déforestation et la dégradation des forêts tropicales posent ou poseront une menace majeure d'ici à 2002. Quatre de ces secteurs se trouvent au Cameroun. Les forêts dans le secteur de Cross River-Korup sur la frontière nigériane et une région délimitée par Yaoundé, Mbalmayo, Ebolowa et Kribi sont en passe d'être défrichées pour être converties à l'agriculture. De nouvelles routes dans les régions de Bertoua-Abond Mbang et Djoum peuvent contribuer au développement mais l'accès désormais plus facile pourrait se traduire également par la destruction de forêts au profit de l'agriculture. Ces quatre zones à risque couvrent une part importante de la superficie forestière résiduelle du Cameroun²⁸. Une étude séparée effectuée par des chercheurs de l'Université du Maryland a établi que les forêts camerounaises étaient les deuxièmes en termes de vulnérabilité à une dégradation plus avancée en Afrique Centrale, compte tenu de la forêt dégradée existante et des densités de population à l'intérieur des zones forestières²⁹.

QUELLE EST LA VALEUR DES FORÊTS?

Les forêts fournissent un large éventail de biens et de services qui bénéficient aux économies et aux populations de la région. Les produits ligneux sont actuellement la plus importante source de revenus que procurent les forêts camerounaises. D'autres biens et services, tels que la biodiversité et le carbone

stocké dans les forêts, sont difficiles à quantifier du point de vue économique, mais ils représentent des ressources d'une valeur mondiale.

Produits ligneux

L'exploitation forestière est l'un des piliers de l'économie nationale: elle a généré environ 28 pour cent du total des recettes d'exportation hors pétrole en 1998³⁰. En 1996, les entreprises forestières employaient directement plus de 34 000 personnes³¹. Selon une estimations des pouvoirs publics, 55 000 personnes travaillent actuellement dans ce secteur, si l'on tient compte des emplois indirects³². Près de la moitié de la récolte de bois rond industriel est vendue à l'étranger, contre 30 pour cent en 1993. Les forêts du Cameroun sont l'une des principales sources de bois tropicaux du monde avec 1,7 million de mètres cubes exportés en 1997, selon les chiffres de la FAO. (Les données de la FAO sont parfois différentes de celles de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT). Cf. *Appendice 2: Notes techniques pour plus de détails*). Tandis que les réserves de pétrole s'épuisent progressivement, on prévoit que les exportations de bois constitueront une part de plus en plus importante des recettes en devises au cours des prochaines années³³.

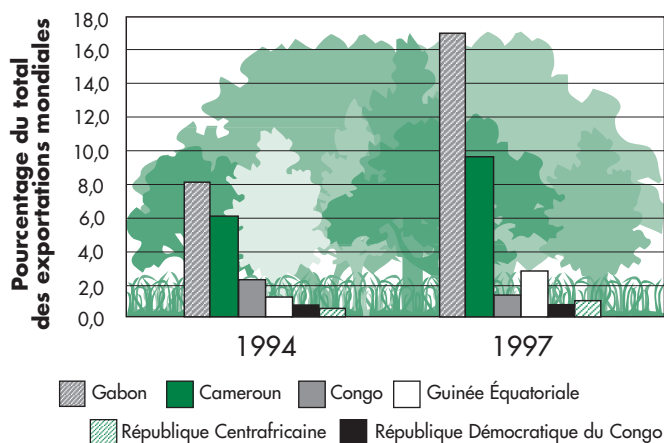
Comme nous le montrerons par la suite, le secteur camerounais du bois d'oeuvre dépend de la vente de grumes qui a représenté plus de 70 pour cent du total du volume des exportations de bois d'oeuvre (mais seulement 47 pour cent du total des recettes d'exportations) en 1997³⁴. Ce bois provient seulement de quelques unes des 80 essences ayant une valeur commerciale. En conséquence, l'exploitation est essentiellement sélective, avec des rendements en moyenne

de seulement 5 mètres cubes à l'hectare³⁵. Toutefois, avec l'Asie qui supplante rapidement l'Europe comme premier acheteur du bois camerounais, la tendance s'oriente peut-être vers une récolte plus intensive car les acheteurs asiatiques s'intéressent à une gamme plus large d'essences que les Européens. Les exportations vers l'Asie ont reculé durant la récente crise économique mais la tendance à long terme est à une augmentation des volumes exportés.³⁶

Le Cameroun se situe parmi les cinq principaux exportateurs mondiaux de grumes tropicales.

Le Cameroun est le deuxième exportateur de grumes tropicales du Bassin du Congo.

Figure 4: Exportations de grumes des pays d'Afrique Centrale, en pourcentage des exportations mondiales de grumes

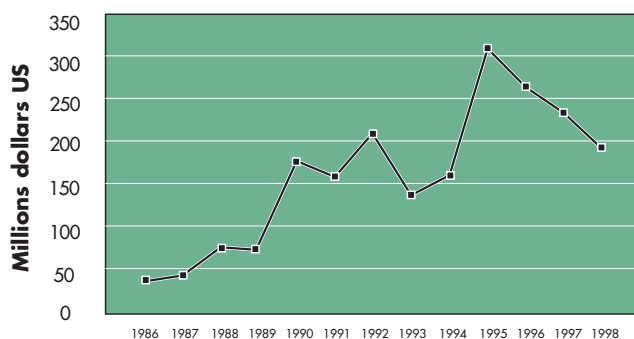


Sources: *Annual Review and Assessment of the World Timber Situation, 1998* (OIBT, 1999); les données relatives à la Guinée Équatoriale proviennent du site <http://apps.fao.org> de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

En 1997, le Cameroun a exporté 1,7 million de mètres cubes de grumes tropicales, soit environ 10 pour cent du total mondial. Les exportations de grumes camerounaises ont doublé depuis 1992. Seuls le Gabon, la Malaisie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée dépassent maintenant le Cameroun pour le volume des grumes tropicales vendues sur les marchés mondiaux.³⁷ La part accrue du Cameroun sur ces marchés tient partiellement au fait que la plupart des producteurs tropicaux attachent davantage d'importance à l'exportation de produits à plus grande valeur ajoutée pour renforcer les industries locales de transformation.

Malgré la récente crise économique asiatique, les exportations de bois rond industriel ont généré en moyenne 230 millions de dollars par an entre 1996 et 1998, une augmentation de près de 180 millions par rapport à la valeur de 1986-88.³⁸

Figure 5: Valeur des exportations de bois ronds industriels du Cameroun



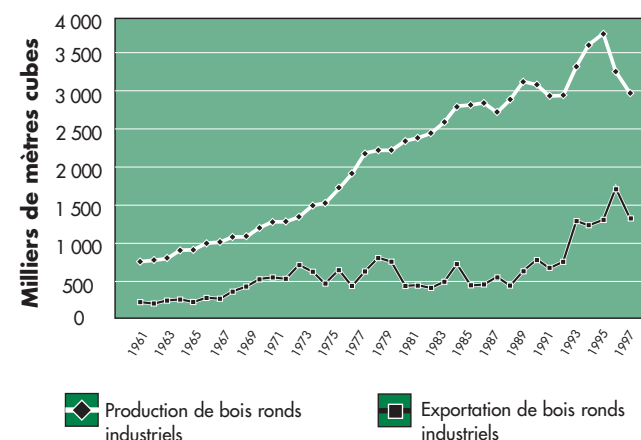
Source: Bases de données statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, <http://apps.fao.org>.

Les données relatives à la valeur des exportations présentées à la Figure 5 sont issues de chiffres de la FAO. En 1995, les exportations de bois rond industriel ont généré un niveau record de 304 millions de dollars. À la fin des années 90, cette tendance avait diminué. En 1998, les exportations de bois rond industriel ont procuré 190 millions de dollars, soit 20 pour cent de moins qu'en 1997. Cette baisse peut s'expliquer en partie par la crise économique asiatique et la chute des cours du bois d'œuvre sur les marchés internationaux en 1998.³⁹

La production totale de bois rond industriel a augmenté de 36 pour cent entre 1980 et 1998.

Le pourcentage de la production exportée de bois rond industriel est passé de 34 pour cent à 42 pour cent entre 1980 et 1998.

Figure 6: Production et exportation de bois ronds industriels du Cameroun, par volume, 1961-98



Source: Bases de données statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, <http://apps.fao.org>.

La production totale de bois rond industriel a atteint un niveau historique en 1996, soit 3,7 millions de mètres cubes par rapport aux niveaux de 1990 - une augmentation de 500 000 mètres cubes. La dévaluation du franc CFA en 1994 a provoqué une forte progression de la production, en partie du fait de la baisse des frais de transport. Cette diminution des prix a attiré de nouveaux investissements, et a rendu plus profitable l'exploitation forestière dans les zones reculées et la récolte d'espèces à faible valeur pour les marchés d'exportation.⁴⁰

En 1998 toutefois, la production de bois rond industriel a régressé pour tomber à un peu moins de 3 millions de mètres cubes en raison de la crise asiatique. De plus en plus, l'essentiel du bois camerounais est expédié à l'étranger, rapportant des devises. Le volume total consommé dans le pays a diminué durant les années 90, peut-être en raison de la dévaluation du franc CFA en 1994 qui a rendu les produits plus chers sur les marchés locaux et a entraîné une stagnation économique.

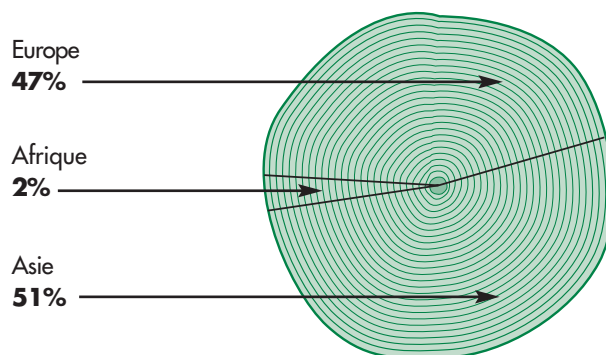
Les exportations de bois ont diminué de 25 pour cent en 1998 en raison de la crise économique asiatique.

Les chiffres de l'OIBT indiquent que le total des exportations camerounaises a chuté de près d'un demi million de mètres cubes entre 1997 et 1998. Durant cette période, les prix de nombreux produits de bois tropicaux sur les marchés internationaux ont diminué du fait du recul de la demande asiatique. L'impact sur le secteur de l'exploitation forestière camerounaise n'a toutefois pas été aussi sérieux qu'au Gabon. Ce pays, le plus gros exporteur

de grumes de la région, a accusé une chute de 50 pour cent de ses exportations de grumes durant la même période.⁴¹

L'Asie a maintenant supplanté l'Europe comme principal marché pour les produits forestiers camerounais.

Figure 7: Principaux importateurs régionaux de grumes camerounaises, 1996-97



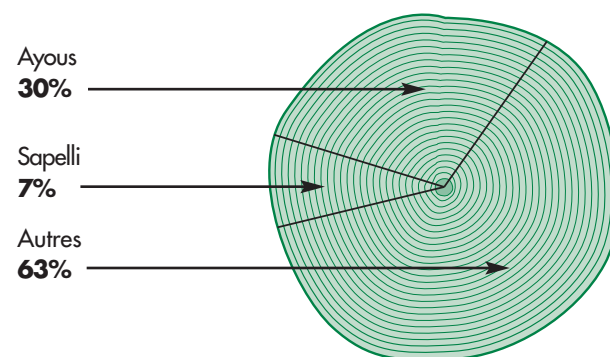
Source: État des Lieux du Secteur Forestier au Cameroun - Données statistiques basées sur des données de la Société Générale de Surveillance, 1998.

Les pays européens achetaient autrefois 85 pour cent des exportations camerounaises,⁴² mais ils ne représentent plus aujourd'hui qu'un peu moins de 50 pour cent de la demande totale. Même si, en 1994, moins de 15 pour cent des grumes camerounaises étaient exportées vers l'Asie,⁴³ ce chiffre est passé à 51 pour cent en 1996-97. Classés en fonction de la demande, l'Italie, la Chine, la France, les Philippines et le Japon étaient les cinq principaux importateurs des grumes camerounaises en 1997.⁴⁴ La Chine est l'un des principaux intervenants sur le marché asiatique. Le volume total des exportations de grumes camerounaises vers la Chine a rapidement progressé

ces dernières années du fait de la croissance économique et d'une demande concomitante pour les produits forestiers dans ce pays.⁴⁵

L'exploitation forestière se concentre essentiellement sur un petit nombre d'essences.

Figure 8: Essences de bois d'œuvre les plus exportées en 1997, en volume de grumes



Source: Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), *Annual Review and Assessment of the World Timber Situation 1998* (Yokohama: OIBT, 1998)..

Sur les 300 essences que l'on trouve au Cameroun, environ 80 sont exploitées commercialement.⁴⁶ En 1997, sur ces 80 essences, 5 représentaient plus de la moitié de toutes les exportations de bois, et deux - Ayous et Sapelli - comptaient pour plus d'un tiers des exportations. Prises ensemble, ces deux essences représentaient près d'un demi million de mètres cubes de grumes exportées.⁴⁷ L'Ayous et le Sapelli le sont habituellement utilisés pour la fabrication de meubles et la construction de logements.⁴⁸

Biodiversité

Les forêts et autres habitats du Cameroun sont réputés pour la riche diversité de leur flore et de leur faune. Au moins 8 000 espèces de plantes supérieures se trouvent au Cameroun alors que plus de la moitié des espèces d'oiseaux et de mammifères existant en Afrique sont représentés dans ce pays.⁴⁹ Le Cameroun recèle une diversité d'habitats forestiers qui va des forêts montagnardes, qui sont connues pour leurs espèces endémiques uniques au monde, aux forêts du littoral de l'Atlantique riches en plantes, et aux forêts camerouno-congolaises de l'intérieur renommées pour la diversité de leurs mammifères.⁵⁰ La destruction des habitats et le braconnage sont une menace majeure pour la biodiversité du pays (Cf. *Encadré 1 sur le commerce de la viande de brousse*). Environ 6 pour cent de la superficie forestière est, tout du moins en théorie, protégée à l'intérieur de quatre parcs et réserves qui couvrent plus d'un million d'hectares de terres; cependant la progression de l'agriculture, du braconnage et de l'exploitation forestière menacent toutes ces zones.⁵¹

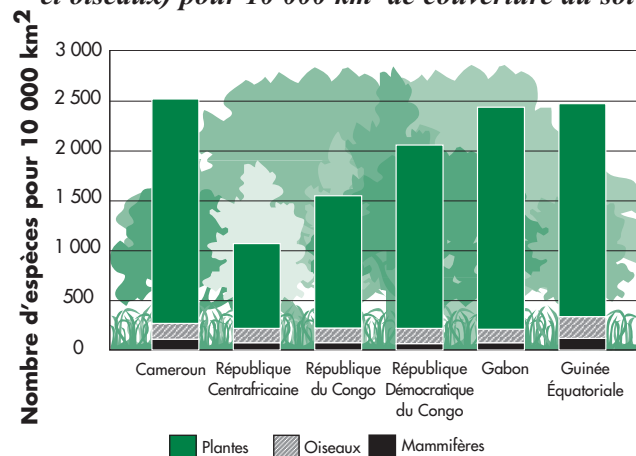
Les forêts camerounaises sont parmi les plus riches en espèces du Bassin du Congo.

Bien que l'on sache que les données sur le nombre des espèces sont incomplètes, le Cameroun se classe parmi les six principaux pays d'Afrique par le nombre total de mammifères, oiseaux et plantes supérieures. La Figure 9 représente un indicateur de la richesse relative des espèces, en montrant le nombre total d'espèces pour 10 000 km² de surface.⁵² Par cette mesure, le Cameroun a le nombre le plus élevé de

plantes, par unité de surface, de la région. Seule la Guinée Équatoriale le surpasse pour le total des espèces de mammifères et d'oiseaux. Une bonne partie de cette richesse se trouve dans les forêts de plaine renommées pour leur diversité floristique et dans les forêts du littoral atlantique où l'on trouve un nombre élevé d'espèces de primates, notamment des gorilles des plaine, des chimpanzés, des drills et des colobes.⁵³

Les forêts camerounaises abritent cinq centres mondialement importants au plan de la diversité des plantes et des oiseaux.

Figure 9: Nombre d'espèces (plantes, mammifères et oiseaux) pour 10 000 km² de couverture du sol



Source: World Resources Institute (WRI), *World Resources 1998-99* (Oxford University Press, NY, 1998).

Cinq régions forestières camerounaises occupent une place de premier plan dans le monde pour la richesse de leurs espèces de plantes et la présence d'espèces d'oiseaux endémiques à territoire peu étendu. Une évaluation des centres mondiaux pour la diversité des plantes effectuée par l'Alliance

Mondiale pour la Nature (IUCN) et du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) a classé le Parc National de Korup, le Mont-Cameroun (y compris les régions non boisées), et la région du fleuve Dja comme étant des secteurs riches du point de vue floristique. Korup par exemple recèle environ 400 espèces d'arbres, tandis que la Réserve du Dja est connue pour ses espèces de plantes vasculaires.⁵⁴ Selon Birdlife International, le Cameroun abrite deux "Zones d'Oiseaux Endémiques", notamment les montagnes camerounaises qui ont plus de 29 espèces à territoire peu étendu (12 de ces espèces sont menacées), et les plaines du Cameroun et du Gabon, une zone de forêts de plaine qui s'étend du sud-ouest du Nigeria au Gabon. Ce secteur comprend six espèces à territoire peu étendu, dont deux sont menacées.⁵⁵

Fonctions des écosystèmes

Les forêts camerounaises fournissent nombre d'autres avantages allant de fonctions des écosystèmes comme l'écoulement et le maintien de la qualité des eaux, le stockage du carbone, les produits forestiers non ligneux vendus sur les marchés locaux et utilisés à la maison.

Stockage du carbone

D'après une estimation prudente, les forêts du Cameroun stockent au moins 1,3 et peut-être jusqu'à 6,6 gigatonnes de carbone (Cf. *Carte 1*) renfermé essentiellement dans leur végétation.⁵⁶ Ces chiffres ne sont pas des mesures directes mais plutôt des estimations calculées. La dégradation et l'abattage des forêts du monde entier ces 150 dernières années sont responsables de 30 pour cent du CO₂

qui s'est accumulé dans l'atmosphère.⁵⁷ Comme le montre la Carte 1, les secteurs qui emmagasinent le plus de carbone sont ceux qui sont actuellement ouverts à l'exploitation forestière. En encourageant des méthodes d'exploitation à impact réduit, les gestionnaires des forêts pourraient minimiser la libération du carbone qui contribue aux changements climatiques. Par le biais de programmes de reboisement (pour capter le carbone) et par une gestion attentive de la protection des forêts primaires résiduelles (pour retenir le carbone), le Cameroun pourrait fournir un service écologique au monde entier. Cette opportunité a été mise en évidence par un rapport récent qui a classé le Cameroun parmi les 15 pays tropicaux les plus importants au monde pour le captage et le stockage du carbone.⁵⁸

Bois de feu

La plupart du bois qui est récolté à l'intérieur des forêts et des savanes boisées camerounaises est utilisé pour satisfaire les besoins en énergie du pays. En 1998, quatre fois plus de bois a été récolté comme

combustible que la quantité vendue de bois industriel rond. Les combustibles traditionnels, notamment le bois de feu et le charbon de bois, représentaient à peu près 80 pour cent de la consommation totale d'énergie du pays en 1995.⁵⁹

Autres produits forestiers non ligneux⁶⁰

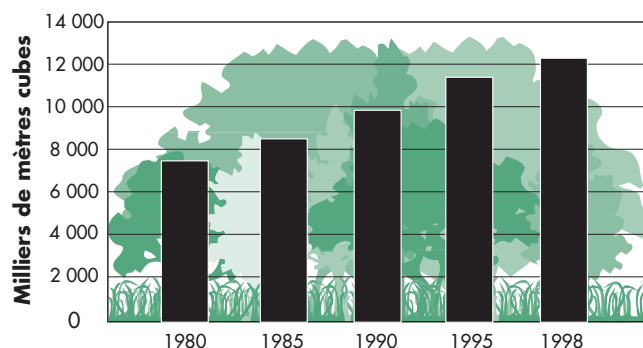
Les produits forestiers non ligneux (PFNL) - dont l'écorce, les tubercules, les feuilles, les fleurs, les graines, les fruits, les résines, le miel, les champignons et les produits à base d'animaux - jouent un rôle important chez les ménages pauvres des villes et parmi les communautés qui vivent dans la forêt.⁶¹ Ils sont utilisés comme médicaments, outils et matériaux de construction ainsi que comme aliments, en particulier dans les villages ruraux et peri-urbains.

Il est difficile de quantifier l'importance économique des PFNL car on manque de données et la plupart de ces produits ne sont pas commercialisés. Toutefois, les travaux du Centre pour la Recherche Forestière Internationale (CIFOR) indiquent que les PFNL sont une source importante de revenus monétaires pour les populations qui vivent des forêts au Cameroun. Selon les conclusions du centre, neuf PFNL (notamment les mangues de brousse, l'écorce et les fruits de *Garcinia cola*, les noix de palme, les noix de cola [*Cola acuminata*] et la poire africaine) ont généré 1,9 million de dollars de recettes pendant la première moitié de 1996. Le PFNL ayant la valeur économique la plus élevée est le gibier qui est une source importante d'aliments (la consommation annuelle de gibier est d'au moins 2,5 kg par personne au Cameroun).⁶² Mais la chasse atteint des niveaux non soutenables qui compromettent la disponibilité de cette ressource (Cf. Encadré 1).

Le commerce des PFNL est une source importante de revenus pour les femmes qui constituent la majorité des habitants pauvres des forêts au Cameroun rural - souvent, elles n'ont pas le droit de posséder des terres et n'ont pas de garantie d'accès aux ressources des forêts. Avec la crise économique et la dévaluation du franc CFA, les produits pharmaceutiques sont devenus plus onéreux, une évolution qui accroît la dépendance des ménages urbains pauvres et des habitants des régions rurales vis-à-vis des plantes médicinales.

Bien que les PFNL se situent souvent dans des forêts primaires ou secondaires, beaucoup se trouvent aussi dans des zones cultivées telles que des champs en jachère et des plantations cultivées. Des travaux de recherche sont en cours pour cultiver des espèces de PFNL mais nombre de ces espèces n'existent qu'à l'état sauvage ou sont soumises à des pressions car les activités d'exploitation forestière et la conversion des forêts menacent leur habitat et les arbres, qui sont également recherchés pour leurs produits forestiers non ligneux, sont abattus. Plus de la moitié des exportations de grumes en 1998 venaient de cinq essences qui fournissent aussi des PFNL,⁶³ par exemple les noix de Moabi (*Baillonella toxisperma*), une espèce dont les densités sont très faibles (moins d'un arbre à l'hectare) et qui donne de l'huile de cuisine et des produits de beauté. Dans certaines régions du Cameroun, cette huile est devenue tellement rare qu'elle n'est plus vendue. Elle est gardée dans les villages pour la consommation locale.⁶⁴ Certaines espèces de PFNL réagissent bien aux perturbations associées à l'exploitation forestière. Les rotins, le piment de brousse (*Piper guineensis*), le piment alligator et le piment doux (*Aframomum spp*) et le njansang (*Ricinodendron heudelottii*)

Figure 10: Production de bois de feu, 1980-98



Source: Bases de données statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, <http://apps.fao.org>.

ENCADRÉ 1: L'exploitation forestière et la chasse

L'exploitation forestière est étroitement liée à la chasse et à la commercialisation du gibier, et donc à la décimation de la faune. Les routes forestières facilitent l'accès à des zones forestières excentrées, d'où une intensification de la chasse. Une fois qu'elle est stimulée par la demande locale, la chasse devient de plus en plus une activité commerciale pour alimenter les marchés urbains; le gibier est considéré comme un mets de choix en Afrique Centrale. Ces tendances sont mises en évidence par une étude effectuée dans le sud-est du Cameroun qui a établi un lien entre le développement de la chasse et la croissance du secteur de l'exploitation forestière.¹

En théorie, la chasse exige un permis accordé par l'administration chargée de la faune, à l'exception de la chasse traditionnelle et de la chasse à l'extérieur des forêts d'État. La loi interdit aussi l'utilisation de certaines méthodes, ainsi que la chasse d'espèces protégées. Étant donné que le Ministère de l'Environnement et des Forêts manque de moyens pour la surveillance et l'application des règlements, ceux-ci sont régulièrement bafoués, en particulier dans les zones forestières éloignées peu surveillées où se produit l'essentiel de la chasse.

En plus du processus de faciliter l'accès au gibier, les compagnies forestières assurent le transport entre les lieux de chasse et les marchés. Même lorsque les règlements des compagnies le leur interdisent, les chauffeurs de camions forestiers acheminent régulièrement des cargaisons de 200 kg de gibier, y compris des gorilles et des chimpanzés, en échange d'un paiement en espèces.²

La viande de chimpanzé rapporte de 20 à 25 dollars la pièce, ce qui explique pourquoi cette espèce est particulièrement recherchée par les chasseurs. Près de Korup, dans le sud-ouest du Cameroun, on estime que la chasse au gibier représente un tiers du revenu de l'ensemble des ménages.³ Dans la Réserve du Dja, les familles considèrent la vente de gibier comme leur deuxième source de revenus après la culture du cacao.⁴

Avec l'expansion des activités forestières dans toutes les forêts du Cameroun, la chasse pose une menace de plus en plus sérieuse à la biodiversité et à la fonction des écosystèmes. Bien qu'étant essentiellement qualitatif, les rapports existants indiquent que les impacts de la chasse commerciale ne se limitent pas aux espèces ciblées. Par exemple, le massacre d'éléphants a

des conséquences pour des végétaux comme le Moabi (*Baillonella toxisperma*) qui sont économiquement importants et qui sont recherchés pour des usages traditionnels. Seuls les éléphants avalent et dispersent les graines de moabi.⁵ Alors qu'il est impossible de prédire exactement qu'elle sera l'ampleur des conséquences de la chasse, les impacts seront ressentis bien au-delà des effets immédiats sur les populations de faune sauvage.

Notes

1. K. Stromayer et A. Eboko. *A Biological Survey of Southeastern Cameroon*. Union Européenne, Wildlife Conservation Society. New-York. 1991.
2. K. Amman et J. Pierce. *Slaughter of the Apes: How the Tropical Timber Industry is Devouring Africa's Great Apes*. World Society for Protection of Animals. Londres. 1995.
3. M. Infield. *Hunting, Trapping, Fishing in Villages within and on the Periphery of the Korup National Park*, rapport du WWF. Washington, DC. 1988.
4. P.K. Muchaal et G Ngandjui. *Secteur Ouest de la Réserve de Faune du Dja: Évaluation de l'Impact de la Chasse Villageoise sur les Populations Animales et Propositions d'Aménagement en vue d'une Exploitation Rationnelle*. ECOFAC/MEF. Yaoundé. 1995.
5. L. White et K. Abernathy. *A Guide to the Vegetation of the Lopé Reserve*. (Libreville: ECOFAC). 1997.

préfèrent tous des endroits perturbés de la forêt, et on les trouve souvent le long de routes ou d'ouvertures.

Valeurs culturelles

Le Cameroun a l'une des populations les plus variées au monde du point de vue ethnique. Les ethnologues et les anthropologues estiment à plus de 250 le nombre de groupes ethniques que l'on trouve au Cameroun. Parmi les groupes les plus anciens, il y a les chasseurs-cueilleurs des forêts, appelés péjorativement "pygmées", qui ont émigré vers cette région voici plusieurs milliers d'années. Ces groupes vivent essentiellement de la forêt tropicale camerounaise où ils trouvent abri, nourriture et médicaments. Leur identité culturelle est enracinée non seulement dans leur langue, leurs liens familiaux, leur histoire orale, leurs pratiques traditionnelles (notamment leurs rites de passage comme le mariage et les cérémonies

d'initiation) mais également dans leur identification à un secteur particulier de la forêt.⁶⁵

COMMENT ÉVOLUENT LES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT?

L'analyse des données disponibles sur la zone des concessions enregistrées et les niveaux de production indique que la plupart des forêts camerounaises ont été défrichées ou qu'elles sont activement exploitées. La frontière de l'exploitation forestière avance maintenant dans les massifs importants de forêts primaires qui subsistent dans le centre et l'est du Cameroun.

Le développement passé et prévu de l'exploitation forestière couvre au moins les trois quarts des forêts du Cameroun.

Selon les cartes des concessions de 1959, 1971, 1995 et 1999, au moins les trois quarts de la superficie forestière du Cameroun ont été exploités, ou leur mise en exploitation est prévue (Cf. Tableau 2). Les forêts classées comme forêts denses humides ou secondaires et dégradées par le projet TREES (1992-93) ont été utilisées comme approximation de la superficie forestière camerounaise qui existait avant l'exploitation commerciale, à grande échelle, des forêts. Ce calcul sous-estime vraisemblablement la partie des forêts camerounaises affectée par l'exploitation forestière car l'on sait que les cartes des concessions sont incomplètes (par exemple, elles ne comprennent pas les secteurs sous le régime des ventes de coupe et les cartes historiques ne portent que sur 1959 et 1971).

Comme la Carte 2 et le Tableau 2 le montrent, le développement de l'exploitation forestière progresse rapidement depuis 1959. L'exploitation forestière était concentrée essentiellement le long du littoral et aux alentours des grands centres urbains à la fin des années 50. Depuis les années 70, l'exploitation forestière s'est étendue aux derniers massifs éloignés de forêts intactes de l'est et du sud du pays (Cf. Carte 2). La Carte 2 montre les secteurs qui ont été désignés comme concessions mais on ne dispose d'aucun renseignement sur l'intensité ou la portée de l'exploitation forestière à l'intérieur de ces zones.

La Carte 3 illustre le statut actuel de l'activité forestière au Cameroun. Sur les 17 millions d'hectares qui ont été abandonnés ou qui font l'objet de concessions actuelles ou futures, 4 millions d'hectares environ ont été réservés pour une exploitation ultérieure. Nous n'avons pu cartographier que 2,9

Tableau 2. Superficie des concessions 1959-99

Année	Superficie des concessions (milliers d'hectares) ^a	Superficie des concessions en pourcentage du total de la superficie forestière en 1992-1993 ^b
1959 (concessions abandonnées et actives)	1 886	8%
1971 (concessions abandonnées et actives)	8 995	39%
1995 (concessions abandonnées et actives)	14 124	62%
1999 (concessions abandonnées, actives et concessions dont l'attribution est prévue)	17 329 ^c	76%

Source: Les données relatives aux concessions proviennent du WCMC et du CETELCAF. La superficie forestière a été calculée par le WRI à partir de données provenant du site <http://fellini.mtv.sai.jrc.it/TREES>.

- Notes: a. Superficie cumulative des concessions. Comprend les concessions documentées en 1959, 1971, 1995 et 1999.
b. 22,8 millions d'hectares. Comprend la forêt dense humide et les forêts secondaires et dégradées. Calculs du WRI à partir de données du site <http://fellini.mtv.sai.jrc.it/TREES>.
c. Comprend 1 134 073 hectares de concessions non représentées sur les cartes.

millions d'hectares compte tenu du caractère incomplet des renseignements géographiques disponibles pour le restant de la superficie (1,1 million d'hectares). La Carte 3 et le Tableau 3 montrent aussi qu'au moins 3,6 millions d'hectares⁶⁶ de plus ont déjà été désignés comme concessions mais n'ont pas encore été attribués⁶⁷ (Cf. Carte 3).

Moins d'un cinquième de la forêt non protégée reste à l'extérieur du front de l'exploitation forestière.

- Avec environ 1,4 million d'hectares (6 pour cent) des forêts du pays qui sont protégées (Cf. Carte 4) et 17 autres millions d'hectares (76 pour cent) de concessions abandonnées, actuelles ou futures, moins de 20 pour cent de la forêt non protégée du Cameroun n'a pas été exploitée ou son exploitation n'a pas été prévue.

- Des concessions d'exploitation encerclent maintenant des aires protégées telles la Réserve du Dja, un site du Patrimoine Mondial (Cf. Encadré 2). Certaines concessions se trouvent même à l'intérieur des limites géographiques de deux autres aires protégées: la Réserve du Lac Lobéké dans le sud-est et la Réserve de Campo (ainsi qu'à l'intérieur d'une aire protégée qui est proposée juste à l'est de cette dernière dans le sud-ouest).

- Les activités de développement autres que l'exploitation forestière peuvent avoir une incidence négative sur les écosystèmes forestiers. Ces activités comprennent l'extraction d'énergie et de minerais, ainsi que l'agriculture. Elles s'accompagnent d'avantages et d'inconvénients du point de vue environnemental et économique qui peuvent être équilibrés pour une planification attentive. L'oléoduc Tchad-Cameroun est l'un de ces exemples (Cf. Encadré 3). Bien que ce premier rapport de l'OMF

Cameroun soit axé sur l'exploitation forestière, nous envisageons d'étendre par la suite la portée de nos travaux.

Les forêts de l'est et du sud du Cameroun sont exploitées de manière plus intensive que les autres.

La Carte 5 montre le pourcentage de forêts exploitées en 1998-99.

Lorsque des droits d'exploitation forestière sont attribués pour un secteur particulier, toute la concession n'est pas exploitée immédiatement. Des zones spécifiques (assiettes de coupe) ou des quantités préalablement déterminées de volumes sur pied sont fixées pour chaque année. Certains secteurs réservés à l'exploitation forestière ne seront peut-être jamais exploités en raison de leur accès difficile ou de coûts excessifs.

En 1998-99, environ 350 000 hectares ont été octroyés au titre d'assiettes de coupe ou de ventes de coupe, essentiellement dans la partie sud-est du pays, bien que des secteurs de la province du Littoral restent très actifs. Dans l'ensemble, plus de 3,5 pour cent des forêts des départements de Sanaga-Maritime, Nkam, Ntem et Villa, et Boumba et Ngoko étaient activement exploités cette année-là. Il y a des concessions relativement petites autour des centres urbains, tels que Yaoundé, ou dans les parties nord du domaine forestier où subsistent principalement des forêts secondaires et dégradées (Cf. Carte 5).⁶⁸

Tableau 3. Superficie des concessions en 1999

Situation des concessions en 1998-99	Superficie des concessions (milliers d'hectares)	Superficie des concessions en pourcentage du total de la superficie forestière en 1992-1993 ^a (milliers d'hectares)
Active Concessions actives ^b	2 573	11%
Concessions attribuées ^c	1 503	7%
Concessions désignées	3 653	16%
Concessions abandonnées	9 600	42%
Total	17 329	76%

Sources: Les données sur les concessions proviennent du CETELCAF. La superficie forestière a été calculée par le WRI sur la base de données du site <http://fellini.mtv.sai.jrc.it/TREES>.

Notes: a. 22,8 millions d'hectares. Comprend la forêt dense humide et les forêts secondaires et dégradées. Calculs du WRI sur la base des données du site <http://fellini.mtv.sai.jrc.it/TREES>.

b. Comprend 761 576 hectares de concessions non cartographiées.

c. Comprend 371 497 hectares de concessions non cartographiées.

ENCADRÉ 2: L'exploitation forestière dans la Réserve du Dja

Le développement de l'exploitation forestière menace à plusieurs égards l'intégrité des aires protégées du Cameroun. Comme le note ce document, des concessions actives se situent dans les limites de plusieurs réserves forestières. Bien qu'il n'y ait pas de concessions forestières autorisées à l'intérieur de la Réserve du Dja, la plus vaste forêt protégée du Cameroun, cette réserve est maintenant entourée de zones de licences actives, apparemment en violation de la législation en vigueur. Ce développement entravera les efforts pour la protection des terres forestières adjacentes. En outre, les routes forestières associées à ces concessions peuvent faciliter l'accès des braconniers à la réserve et l'empiétement d'autres activités.

La Réserve du Dja, l'une des aires protégées les plus anciennes du Cameroun, est réputée pour sa biodiversité. Couvrant 526 000 hectares, elle abrite 14 espèces de primates (notamment des gorilles des plaines occidentales, des chimpanzés et des mandrills), des éléphants, des buffles et des pangolins ainsi qu'une vaste gamme de plantes, d'oiseaux et de reptiles. Établie comme Réserve Forestière et de

Chasse en 1950, elle a obtenu par la suite le statut de Réserve de la Biosphère en 1981 et de Site du Patrimoine de l'Humanité en 1987 pour son importance mondiale en matière de conservation¹.

Au début des années 70, les premières licences d'exploitation forestière ont été attribuées à proximité de la Réserve. L'exploitation s'est accélérée dans les années 80 avec une augmentation du nombre de licences qui a poussé l'exploitation vers l'est (CFB, licence 1740; Pallisco, 1758; SOCIB, 1791; LOREMA, 1811; Pallisco, 1818; SEPFECO, 1838)². Durant les années 90, l'exploitation forestière s'est intensifiée, caractérisée par la multiplication des ventes de coupe, au nord, à l'ouest et à l'est de la Réserve.

Le statut juridique de ces concessions semble être sujet à caution. L'Article 7 du Document des Normes prévoit une zone-tampon qui soit une aire protégée autour des limites de chaque Parc National, une réserve naturelle ou une réserve de faune sauvage. L'Article 11 de ce document note que le titulaire d'un titre d'exploitation forestière

n'a pas le droit d'effectuer d'activités de développement forestier sur les catégories de terres suivantes:

1. les aires protégées pour la faune sauvage,
2. les réserves forestières,
3. les zones-tampon.

En l'absence d'un plan définitif d'aménagement, l'exploitation forestière autour de la Réserve du Dja continue sans répit sur des terres qui, de par la loi, font partie d'une zone-tampon³. Cette situation entrave les possibilités de protection des forêts environnantes qui pourraient contribuer à préserver l'intégrité de l'une des zones de conservation les plus importantes du Cameroun.

Notes

1. Centre Mondial de Surveillance de la Conservation, http://www.wcmc.org.uk/protected_areas/data/wh/index.ht.
2. Rapport intermédiaire 1, Projet Conjoint Cameroun, Environmental Watch, CARPE et ECOFAC Cameroun, février 1999 (CEW, 1999).
3. Ngoufo, "Exploitation forestière, une menace croissante", *Noabi* no 078, juin 1999.

En moyenne, 5 mètres cubes de grumes par hectare et par an sont produits au Cameroun.

À la différence d'autres parties du monde, les compagnies forestières du Bassin du Congo pra-

tiquent rarement des coupes rases. En raison du coût élevé des transports et de la demande européenne pour des bois spécifiques, les compagnies forestières ne récoltent que les bois de meilleure qualité d'un nombre limité d'essences.

Cette exploitation sélective implique un taux d'extraction faible par unité de surface. En réalité, cette pratique provoque une surexploitation d'espèces précises à tel point qu'on parle d'une extraction "minière" du bois. La régénération convenable des

ENCADRÉ 3: L'oléoduc Tchad-Cameroun

Les forêts camerounaises sont soumises à maintes pressions liées au développement, notamment en rapport avec la production d'énergie. Un projet controversé, qui a suscité une attention à l'échelle internationale, est le Projet de Développement Pétrolier et de l'oléoduc Tchad-Cameroun (PDP). Trois des plus grandes compagnies pétrolières mondiales, Exxon, Shell et la société française Elf Aquitaine, étaient initialement les promoteurs du projet, ainsi que la Banque Mondiale. D'un coût estimé de 3,5 milliards de dollars, le projet relierait 300 nouveaux champs pétrolifères du sud du Cameroun à un terminal maritime se trouvant à Kribi par un oléoduc de 880 kilomètres qui traverserait le Cameroun¹. La Banque Mondiale calcule que, même en tenant compte des coûts et des avantages écologiques, le projet se solderait par un gain net pour le Cameroun. Elle estime que l'oléoduc, pendant sa durée de vie, rapporterait de 448 à 494 millions de dollars au Cameroun². Le projet devrait d'autre part rapporter au Tchad près de 2,5 milliards de dollars sur une période de 25 ans. Le financement de la Banque Mondiale, d'un montant de 370 millions de dollars selon les projections, est considéré comme essentiel pour la réussite du projet³. Avec l'aval de la Banque Mondiale, les compagnies espèrent non seulement attirer d'autres investisseurs mais aussi atténuer les perturbations résultant de la corruption et de l'instabilité politique⁴.

Ces derniers mois, le projet a connu plusieurs revers. À la mi-novembre, Royal Dutch Shell et Elf Aquitaine, contre toute attente, se sont mises à réévaluer leur participation au projet. Elles n'avaient toujours pas pris de décision officielle début janvier 2000 mais des spéculations du gouvernement tchadien et des rapports d'organisations écologiques laissaient à penser qu'un retrait était imminent. La logique de cette décision n'est pas claire, toutefois des incertitudes d'ordre politique et des interrogations quant au financement de la Banque Mondiale semblent avoir joué un rôle majeur. Exxon reste attaché au projet et essaie de trouver des bailleurs de fonds pour remplacer l'investissement de près de 60 pour cent qui représentait la participation d'Elf et de Shell au projet.

En plus de problèmes financiers, le PDP a souffert d'allégations selon lesquelles il présenterait un risque écologique important pour des habitats naturels.

L'oléoduc franchirait sept grands cours d'eau camerounais et traverserait des forêts, des savanes et des colonies de pygmées Bakola. La région de Kribi, où se trouverait le terminal, comprend des zones naturelles relativement peu perturbées et elle supporte une communauté florissante d'artisans et de pêcheurs. Les installations de chargement off-shore à Kribi, où des millions de barils de pétrole seraient tous les jours transférés à bord de pétroliers, qui n'auraient qu'une seule coque, d'où des risques de fuites. L'Environmental Defense Fund a mené une vaste campagne contre le projet, affirmant qu'il pose de sérieux dangers pour les forêts, les habitats le long du littoral, la faune sauvage et les populations autochtones du Cameroun⁵.

Dans son évaluation environnementale de la partie camerounaise du projet, la Banque Mondiale reconnaît qu'il y aurait des répercussions sur l'écologie du Cameroun notamment l'enlèvement de végétation et d'arbres, peut-être des implantations non prévues, une érosion du sol, la diffusion possible d'espèces envahissantes et une recrudescence d'activités illicites de chasse et d'exploitation forestière⁶. La Banque Mondiale s'est attaquée à certaines de ces préoccupations environnementales dans un rapport publié durant l'été 1999 sur l'état d'avancement du PDP.

Le tracé de l'oléoduc sera modifié pour minimiser l'impact environnemental négatif sur l'habitat naturel et les populations... L'oléoduc [suivra *grosso modo* les routes et les voies ferrées existantes] et évitera les zones forestières non perturbées... ainsi que les villages des pygmées Bakola, les habitations et la propriété culturelle...

Les commanditaires privés envisagent de financer la conservation de deux nouveaux parcs nationaux au Cameroun (Campo-Ma'an et Mbam-Djerem) dont la superficie sera supérieure à environ un demi-million d'hectares...

Néanmoins, même avec les modifications apportées à la suite de l'évaluation environnementale, plusieurs ONG et d'éminentes personnalités africaines comme l'archevêque Desmond Tutu, ont lancé un appel pour un moratoire de deux ans sur la construction¹⁰. Elles craignent que la corruption n'empêche la population camer-

ounaise en général de bénéficier des recettes pétrolières potentielles. Elles estiment en outre que les garanties techniques et environnementales sont insuffisantes¹¹.

Notes:

1. Environmental Defense Fund. "The Chad Cameroun Oil and Pipeline Project: Putting People at Risk". Sur le site: <http://www.edf.org> (26 janvier 2000).
2. Esso Exploration and Production Chad Inc., Dames et Moore, COTCO/Esso Pipeline Company et Société Nationale des Hydrocarbures. [Chad, Cameroon-Petroleum Development and Pipeline Project: environmental assessment (Vol. 7)]. (Washington, DC: Groupe de la Banque Mondiale, 1998). Sur le site: http://www_wds.worldbank.org (20 février 2000).
3. Africa News Online. 1999. "IRIN Focus on the Chad-Cameroon oil project". Sur le site: <http://www.africanews.org> (20 février 2000).
4. Mbendi, "Oil Industry Profile-Upstream Cameroon". Sur le site: <http://www.mdendi.co.za/indy/oil/oilgcaus.htm> (20 février 2000).
5. Rainforest Action Network. *World Rainforest Report*. (San Francisco: Rainforest Action Network, 1999). Sur le site: <http://www.ran.org/ran> (20 février 2000).
6. Africa News Online. 1999. "IRIN Focus on the Chad-Cameroon oil project". En ligne: <http://www.africanews.org> (20 janvier 2000).
7. Environmental Defense Fund. "Open letter to Mr. James D. Wolfensohn". Sur le site: <http://www.edf.org> (26 janvier 2000).
8. Esso Exploration and Production Chad Inc., Darnes et Moore, COTCO/Esso Pipeline Company et Société Nationale des Hydrocarbures. [Chad, Cameroon-Petroleum Development and Pipeline Project: environmental assessment (Vol. 7)]. (Washington, DC: Groupe de la Banque Mondiale, 1998). Sur le site: http://www_wds.worldbank.org (20 février 2000).
9. Groupe de la Banque Mondiale. Sur le site: <http://www.worldbank.org/afri/ccproj/project.htm> (26 janvier 2000).
10. Environmental Defense Fund. "The Chad Cameroon Oil and Pipeline Project: Putting People at Risk". Sur le site: <http://www.edf.org> (26 janvier 2000).
11. Samuel Nguifo, Centre pour l'Environnement et le Développement, communication personnelle, janvier 2000.

superficies exploitées a souvent été empêchée par les compagnies forestières qui reviennent trop rapidement pour effectuer une deuxième coupe⁶⁹ et par des pressions en rapport avec l'agriculture et la chasse qui sont liées à l'accès facilité que permet la création de routes forestières.⁷⁰

La Carte 6 présente une estimation du volume de bois d'oeuvre produit par unité de surface de forêt activement exploitée en 1997-98 (sous le régime des ventes de coupe ou sous celui des assiettes de coupe). Pour plus de précisions sur le mode de calcul de ces taux, se référer à l'Appendice 2: Notes techniques (Cf. Carte 6).

- Des études ont montré que l'exploitation forestière en Afrique entraîne la destruction en moyenne de 17 pour cent de la superficie forestière. L'extraction de 3,5 à 5,5 mètres cubes par hectare de forêt tropicale s'accompagne d'une perte annexe de 2 à 3,8 mètres cubes à l'hectare⁷¹.
- Les niveaux de production pour les forêts du sud-est du Cameroun (dans les départements de Boumba et de Ngoko) confirment qu'un pourcentage élevé de forêts a été activement exploité dans ces régions. Ces forêts, au coeur de la forêt camerounaise résiduelle, sont exploitées à raison de plus de huit mètres cubes par hectare et par an.
- Le département du Centre, dans la partie nord des forêts camerounaises, qui est exploité depuis longtemps, est encore soumis à de fortes pressions associées à l'exploitation forestière. La production est de plus de 10 mètres cubes par hectare et par an dans les départements de Mbam et de Kim et de la Haute-Sanaga. Il est possible que ces taux d'extraction rapportés soient artificiellement élevés en

Tableau 4. Superficie forestière, superficie protégée et superficie des concessions

Superficie forestière en 1993 ^a	22,8 millions d'hectares
Superficie protégée ^b	1,4 millions d'hectares
Superficie forestière non protégée	21,4 millions d'hectares
Superficie des concessions en 1999 ^c	7,7 millions d'hectares
Superficie protégée en pourcentage de la superficie forestière en 1993	6,1%
Superficie des concessions en 1999 ^c en pourcentage de la superficie forestière non protégée	36%
Superficie cumulative des concessions pour 1959-1999 ^d en pourcentage de la superficie forestière non protégée	81%

Sources: Les données sur les concessions proviennent du WCMC et du CETELCAF. La superficie forestière a été calculée par le WRI sur la base de données du site <http://fellini.mtv.sai.jrc.it/TREES>. Les superficies protégées ont été calculées par le WRI à partir de données du WCMC.

Notes:

- a. Comprend la forêt dense humide et les forêts secondaires et dégradées. Calculs du WRI à partir de données du site <http://fellini.mtv.sai.jrc.it/TREES>.
b. Calculé à partir de données spatiales du WCMC.
c. Comprend les concessions actives, attribuées et désignées. Comprend également 1,1 million d'hectares de concessions non représentées sur les cartes.
d. Comprend les concessions abandonnées, actives, attribuées et désignées. Comprend également 1,1 million d'hectares de concessions non représentées sur les cartes.

raison d'activités forestières illicites. Les volumes déclarés proviennent peut-être d'une superficie plus vaste que celle rapportée⁷².

- Le département de Ntem et Villa dans le sud produit moins de cinq mètres cubes de grumes par hectare mais il a l'un des pourcentages les plus élevés pour les forêts activement exploitées du pays.

Les ventes de coupe constituaient 55 pour cent de la totalité de la zone des concessions exploitée en 1998-99.

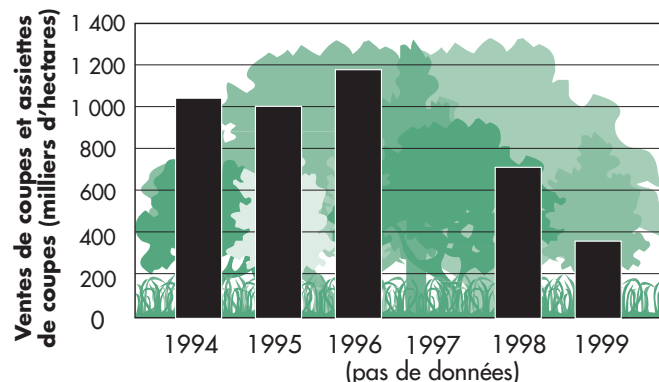
- On ne dispose que de peu d'informations géoréférencées pour les ventes de coupes qui sont rarement représentées sur les cartes officielles de l'État. L'OMF n'a pas pu déterminer dans quels départements il y a des ventes de coupe. Bien qu'elles ne représentent que moins de 5 pour cent

des superficies de concessions attribuées, il ne faut pas minimiser leur impact sur les ressources forestières, étant donné que les ventes de coupe constituent la majeure partie de la superficie exploitée durant une année donnée (près de 200 000 hectares en 1998-99).

Les archives indiquent que la superficie annuelle exploitée a diminué de 66 pour cent entre 1994 et 1999.

Étant donné que les niveaux de production entre 1994 et 1999 n'ont diminué que de 10 pour cent, il est intéressant de noter que la superficie exploitée, par an, semble avoir régressé dans des proportions beaucoup plus élevées, selon les statistiques officielles. Cela peut s'expliquer par une ou par plusieurs des raisons suivantes.

Figure 11: Superficie exploitée en 1994-99



Sources: Richard Eba'a Atyi, *Cameroon's Logging Industry: Structure, Economic Importance and Effects of Devaluation*. CIFOR, document 14 (août 1998); OMF Cameroun sur la base de renseignements fournis par le SIGIF.

1. Les superficies exploitées ne sont peut-être pas rapportées dans leur totalité du fait d'activités d'exploitation illicite ou d'archives officielles incomplètes.
2. Les compagnies forestières extraient un volume de bois plus élevé par hectare pour satisfaire des marchés qui demandent une gamme plus large d'essences.

L'État a exprimé son intention de ramener la superficie exploitée annuellement à environ 230 000 hectares jusqu'à ce que la totalité du Domaine Forestier Permanent ait été attribuée⁷³. S'il en est ainsi, et si les taux actuels d'extraction sont maintenus, la production annuelle pourrait se stabiliser autour d'environ 1,1 million de mètres cubes à l'hectare par an⁷⁴, une baisse de 63 pour cent par rapport au volume de la production en 1998.

QUI EXPLOITE LES FORÊTS DU CAMEROUN?

En 1998, 479 compagnies d'exploitation forestière étaient enregistrées au Cameroun, contre 177 en 1990 et 106 en 1980⁷⁵. Cela traduit une tendance à des investissements accrus dans l'industrie forestière, en partie semble-t-il à cause de la récente baisse des recettes tirées du cacao et d'autres produits agricoles⁷⁶. Toutefois, une partie seulement de ces compagnies forestières enregistrées est actuellement titulaire de concessions.

En 1999, 84 particuliers et compagnies avaient des permis d'exploitation en règle (licences, concessions ou ventes de coupe) à l'intérieur des forêts camerounaises. Comme on le constate dans de nombreux pays, un petit nombre d'opérateurs contrôlent la plus grande partie de la surface qui est exploitée. En théorie, il est difficile d'avoir une idée précise de l'identité des principaux acteurs du secteur de l'exploitation forestière au Cameroun pour deux raisons: la pratique généralisée de l'affermage de plusieurs filiales et le manque de renseignements au sujet des compagnies et des particuliers enregistrés comme étant titulaires de concessions. Il arrive souvent toutefois que quelques compagnies, surtout européennes, aient tendance à dominer le secteur. Par exemple, l'OMF a établi que près des deux tiers de la superficie des concessions est contrôlé, en tout ou en partie, par des compagnies qui ne sont pas camerounaises, bien qu'on ignore l'affiliation de 19 pour cent des titulaires de concessions enregistrés. Partiellement du fait qu'elles disposent de davantage de capitaux, les compagnies étrangères jouent un rôle économique disproportionné dans le secteur forestier. Selon une récente étude du CIFOR, en 1996, les

compagnies étrangères et les coentreprises exportaient plus de 70 pour cent du bois d'œuvre camerounais, tandis que des non camerounais possédaient plus de la moitié des scieries et autres installations de transformation primaire, notamment celles ayant les capacités de transformation les plus importantes⁷⁷.

Un tiers des propriétaires de concessions au Cameroun détiennent les trois quarts de la superficie des concessions.

Sur les 84 titulaires de concessions enregistrés en 1998-99, 25 détenaient 75 pour cent de la superficie des concessions. Les forêts camerounaises sont contrôlées par un petit groupe d'opérateurs qui, par leurs stratégies de gestion et leurs méthodes d'exploitation, pourraient affecter de manière significative l'avenir de cette ressource naturelle. Il se peut que le nombre d'opérateurs influents soit moindre en réalité, étant donné l'ampleur de la pratique de l'affermage et des filiales. Par exemple, le groupe Hazim n'exploite peut-être pas de vastes superficies mais, en affermant de nombreuses compagnies plus petites, il était l'un des principaux exportateurs de grumes en 1998-1999. Bon nombre des 84 titulaires de concessions enregistrés sont des filiales de maisons mères plus importantes. Le Tableau 5 indique les affiliations de plusieurs titulaires de concessions. Comme on peut le voir sur ce même Tableau 5, trois compagnies françaises (Thanry, Bolloré et Coron) détiennent près d'un tiers de la superficie des concessions forestières camerounaises. En outre, de nombreux titulaires de concessions ne sont en réalité qu'un simple nom enregistré sur un titre d'exploitation, alors que les vrais bénéficiaires sont des compagnies d'exploitation affermées⁷⁹.

Dix sociétés mères, notamment cinq qui sont partiellement ou totalement financées en tout ou en partie par des intérêts français, détiennent la moitié des concessions forestières du Cameroun.

La Carte 7 montre les six maisons mères qui détiennent chacune plus de 100 000 hectares (en combinant les avoirs de leurs filiales) (Cf. Carte 7 et Figure 12).

Les compagnies étrangères détenaient plus de la moitié de la superficie des concessions en 1998-99.

Si l'on incluait les coentreprises associant les compagnies camerounaises et étrangères, les opérateurs étrangers détenaient, en tout ou en partie, près des deux tiers de la superficie des concessions. Les grands opérateurs étrangers durant cette période comprenaient des compagnies françaises qui louaient plus d'un tiers de la superficie des concessions, ainsi que des intérêts italiens, libanais et belges. Ils sont classés en fonction de leurs avoirs au Tableau 6.

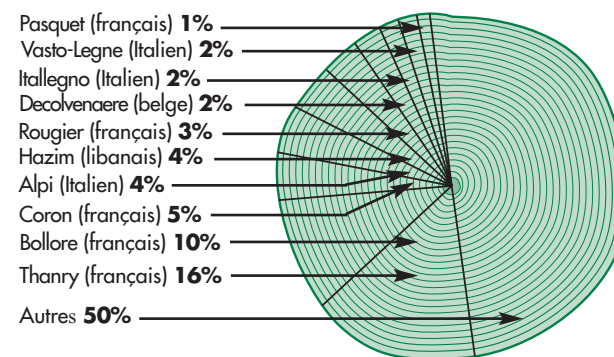
Tableau 5. Compagnies forestières et filiales

Compagnie ^a (filiales)	Superficie des concessions 1998-99 (milliers d'hectares)	Pourcentage de la superficie totale des concessions 1998-99
Thanry (CIBC, SAB, SEBC, CFC, Prenant)	650	16%
Bollore (La Forestière de Campo, SIBAF)	412	10%
Coron	212	5%
Alpi (Alpicam, Grumcam)	204	5%
Hazim (SFH)	157	4%
Rougier (SFID)	132	3%
Decolvenaere (SOTREF, SFIL)	75	2%
Itallegno (ECAM)	69	2%
Vasto-Legneault (SEFAC)	63	2%
Pasquet (Pallisco)	61	1%
Autres	2 019	50%
Total	4 054	100%

Sources: La superficie des concessions a été calculée par l'OMF Cameroun à partir de données fournies par le SIGIF; les renseignements sur les sociétés et les filiales proviennent de Greenpeace International, *Buying Destruction*, (Amsterdam 1999); JC Carret, CERN (communication personnelle, décembre 1999), Alain Karsenty, CIRAD (communication personnelle, décembre 1999), Dominiek Plouvier, WWF Belgique (communication personnelle, décembre 1999).

Note: a. Ces compagnies sont appelées sociétés-mères dans le présent rapport.

Figure 12: Principaux titulaires de concessions, par superficie, en 1998-99



Sources: OMF Cameroun sur la base de données fournies par le SIGIF; Greenpeace International, *Buying Destruction* (Amsterdam, 1999); JC Carret (communication personnelle, décembre 1999), Alain Karsenty (communication personnelle, décembre 1999), Dominiek Plouvier (communication personnelle, décembre 1999).

COMMENT EST CODIFIÉ ET RÉGLEMENTÉ LE DÉVELOPPEMENT DES FORÊTS?

Avant 1994, les ressources des forêts camerounaises étaient régies par le Code Forestier de 1981 et le décret d'application de 1983, mais cette législation n'est pas parvenue à fournir un cadre juridique pour planifier l'aménagement des terres, et l'intégration de la production forestière et de la conservation. La Banque Mondiale s'est efforcée d'améliorer la gestion des forêts dans la région en utilisant le Cameroun comme modèle pour élaborer un processus de réforme de la politique forestière qui a été exigé en contrepartie de prêts d'ajustement structurel. Cette réforme était axée

Tableau 6. Nationalité des détenteurs de concessions

Nationalité	Superficie des concessions attribuées en 1998-99 (milliers d'hectares)	Pourcentage de la superficie totale des concessions 1998-99
Française	1 466	36%
Libanaise	423	10%
Italienne	353	9%
Belge	75	2%
Autres étrangers	13	0%
Plusieurs nationalités	226	6%
Étrangers et camerounais	715	18%
Indéterminée	782	19%
<i>Sous-total étrangers</i>	<i>2 330</i>	<i>57%</i>
Total	4 054^a	100%

Sources: La superficie des concessions a été calculée par l'OMF Cameroun à partir de données fournies par le SIGIF; les renseignements sur les nationalités proviennent de Greenpeace International, *Buying Destruction* (Amsterdam, 1999); JC Carret, CERNA (communication personnelle, décembre 1999), Alain Karsenty, CIRAD (communication personnelle, décembre 1999), Dominiek Plouvier, WWF Belgique (communication personnelle, décembre 1999).

Note: a. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas exact.

sur des objectifs économiques, sociaux et écologiques contradictoires. Les leçons apprises durant ce processus sont d'une importance nationale et régionale car les réformes novatrices du Cameroun pourraient inspirer des changements ailleurs dans le Bassin du Congo pour améliorer la gestion des forêts⁸⁰.

Le 20 janvier 1994, le parlement a adopté la loi 94-1 qui réglemente les activités forestières au Cameroun. Cette loi a été suivie du décret 95/531/PM qui précisait les modalités d'application afférentes à la foresterie. Cette loi instaurait quatre changements majeurs⁸¹.

- L'attribution des concessions par un système d'enchères;
- De nouveaux mécanismes de prix et de taxation;
- L'obligation d'avoir des plans d'aménagement; et
- Des dispositions en matière de foresterie communautaire.

Principales dispositions de l'actuel Code Forestier

Domaine forestier

Les forêts du Cameroun sont divisées entre le Domaine Forestier Permanent et le Domaine Forestier Non Permanent.

De par la loi, le Domaine Forestier Permanent doit couvrir au moins 30 pour cent du territoire national et il est sous-divisé en Forêts Communales et Forêts Domaniales qui comprennent des aires protégées et des concessions d'exploitation forestière⁸².

Le Domaine Forestier Non Permanent comprend les forêts résiduelles qui peuvent devenir des terres non forestières. La loi prévoit des forêts communautaires conçues pour promouvoir une gestion des ressources forestières. Pour ce faire, les pouvoirs publics sont supposés fournir aux communautés une assistance technique à titre gratuit.

Exploitation forestière

Toute activité d'exploitation forestière est soumise à l'approbation des autorités chargées des forêts et seuls sont éligibles les résidents du Cameroun ou les compagnies qui sont enregistrées dans ce pays⁸³.

- L'exploitation forestière à l'intérieur du Domaine Forestier Permanent se fait, dans les forêts domaniales, par le biais de ventes de coupes ou de conventions d'exploitation. Cette dernière formule est habituellement désignée par le terme de "concession" et elle peut comporter une ou plusieurs Unités Forestières d'Aménagement (UFA)⁸⁴.

- L'exploitation forestière à l'intérieur du Domaine Forestier Non Permanent s'effectue par des ventes de coupes, un permis ou une autorisation de récupération.

Tableau 7. Catégories des titres d'exploitation

Catégories des titres d'exploitation	<i>Ventes de Coupe</i>	<i>Permis d'exploitation</i>	<i>Autorisations de récupération</i>	<i>Convention d'Exploitation (UFAs)</i>
<i>Régime de propriété</i>	Certaines sont réservées aux Camerounais.	Réservés aux Camerounais.	Réservés aux Camerounais.	Certaines sont réservées aux Camerounais
<i>Méthode d'attribution</i>	Attribuées par le ministre chargé des forêts à l'issue d'un appel d'offres.	Attribués par le ministre chargé des forêts.	Attribuées par le délégué provincial du ministre chargé des forêts.	Attribuées à l'issue d'un processus d'appel d'offres après présélection par une commission de l'Etat.
<i>Emplacement^a</i>	À l'intérieur du Domaine Forestier Non Permanent et du Domaine Forestier Permanent.	À l'intérieur du Domaine Forestier Non Permanent	À l'intérieur du Domaine Forestier Non Permanent	À l'intérieur du Domaine Forestier Non Permanent
<i>Durée</i>	Attribuées pour un an avec deux renouvellements possibles	Attribués pour un an maximum.	Attribuées pour trois mois maximum.	Attribuées pour 15 ans renouvelables, réévaluées tous les trois ans
<i>Volume ou superficie maximum</i>	Superficie de 2 500 hectares.	Volume maximum de 500 mètres cubes.	Volume maximum de 30 mètres cubes.	Maximum de 200 000 hectares.
<i>Besoins en matière de gestion</i>				Nécessitent des plans de gestion, la mise en place d'une industrie de transformation, la participation des populations locales, etc. Au cours des trois premières années de l'attribution d'une concession, le propriétaire a droit à une assiette de coupe par an ^b .

Sources: Loi 94/01 du 20 janvier 1994. Sections 45, 46, 48, 49; Décret 95/531/PM du 23 août 1995. Articles 67, 81, 82, 86, 91; Ministère de l'Environnement et des Forêts. 1999. *Planification de l'Attribution des Titres d'Exploitation Forestière*. Yaoundé, Cameroun.

Notes:

a. Il y a une certaine confusion concernant la manière dont certains éléments de la loi s'appliquent aux restrictions sur les titres d'exploitation. Par exemple, des inspecteurs de l'État ont indiqué que les ventes de coupe étaient illégales dans le Domaine Forestier Permanent et que les compagnies d'exploitation, tant nationales qu'étrangères, pouvaient opérer dans le Domaine Forestier Permanent, ce qui est contraire aux renseignements qui nous ont été fournis par la Banque Mondiale.

b. Décret 95/531/PM du 23 août 1995. Article 67.

Plans d'aménagement

Les compagnies forestières titulaires d'UFA doivent préparer des plans d'aménagement à soumettre au Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) dans les trois ans à compter de l'attribution des concessions. Ces plans doivent porter sur les aspects écologiques, économiques et sociaux requis pour le maintien d'opérations forestières durables, conformément aux textes administratifs (Décisions 0107/D/MINEF/CAB et 0108/D/MINEF/CAB du 9 février 1998). Chaque concession est censée être divisée en sections à exploiter dans un délai de cinq ans, avec une période de rotation complète de 25 ans. Ces sections sont encore sous-divisées en cinq assiettes de coupe. À ce jour, 10 compagnies ont effectué des inventaires de la végétation et trois ont soumis des plans d'aménagement complets. Une fois que ces plans sont acceptés, les droits d'exploitation forestière sont finalisés et la période de validité de 15 ans commence officiellement⁸⁵.

Fiscalité forestière

L'information présentée aux Tableaux 8 et 9 vaut uniquement pour la fiscalité forestière directe. D'autres taxes non forestières s'appliquent aux activités d'exploitation forestière, comme à toute autre activité économique au Cameroun. Les taxes forestières sont fixées tous les ans par voie législative⁸⁶.

Les recettes fiscales du Cameroun sont deux fois plus élevées que celle du Gabon.

Cette différence de recettes est illustrée au Tableau 9.

Tableau 8. Taxes forestières de base

Taxe d'abatage	Taxe d'attribution ^a	Taxe d'exportation	Taxe de transfert
2,5% du prix f.o.b. ^b	Appliquée par an par hectare. 1 500 FCFA (2,40 dollars US) pour les concessions d'UFA et licences 2 500 FCFA (3,90 dollars US) pour les ventes de coupe.	Appliquée au volume de grumes brutes dépassant le quota attribué. Varie entre 8 000 FCFA (12,60 dollars US) et 15 000 FCFA (23,60 dollars US) par mètre cube.	100 FCFA (0,16 dollars US) par hectare.

Source: *Contribution du Secteur Forestier à l'Économie Nationale*. Ministère de l'Économie et des Finances. Yaoundé, Cameroun, 1998.

Notes:

a. Il ne s'agit que de taux de base à payer par hectare et par an. Le prix total comprend le niveau de la soumission en sus du taux de base.

b. F.o.b. = Free On Board.

Tableau 9. Comparaison de la fiscalité forestière au Cameroun et au Gabon

Montant effective-ment perçu, 1997	Cameroun (Millions FCFA)	Cameroun (Million dollars US) ^a	Gabon (Million FCFA)	Gabon (Millions dollars US)
Taxe de superficie	1 145	1,8	66	0,1
Taxe d'exportation	29 200	46	16 672	26,3
Autres ^b	6 408	10,1	2 140	3,4
Total	36 753	57,9	18 878	29,8

Sources: *Analyse du système actuel de fiscalité forestière au Gabon*. Ernst and Young, 1998. *Contribution du Secteur Forestier à l'Économie Nationale*. Ministère de l'Économie et des Finances. Yaoundé, Cameroun, 1998.

Notes:

a. Taux de change au 8 janvier 2000: 100 FCFA = 0,1576 dollar US.

b. Parmi les autres taxes perçues au Gabon figurent les redevances d'attribution et de transformation. Au Cameroun, il y a également des taxes d'abatage, des taxes sur les recettes tirées des ventes aux enchères, des taxes de transfert, etc.

Les nouvelles dispositions fiscales ont augmenté les recettes budgétaires et elles ont fait passer la part du bois, en valeur, de 6 000 francs CFA (9,40

dollars) à 10 000 francs CFA (15,80 dollars) par mètre cube⁸⁷, mais le recouvrement des taxes reste un problème majeur. La responsabilité est passée

du MINEF au Ministère de l'Économie et des Finances qui a embauché une compagnie suisse indépendante (SGS) pour contrôler les exportations qui transitent par Douala⁸⁸.

DANS QUELLE MESURE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR EST-ELLE RESPECTÉE?

L'OMF Cameroun a évalué le respect des textes par rapport à la réglementation en vigueur au moyen d'une méthode à deux niveaux. Nous avons effectué une évaluation globale nationale pour le pays en utilisant des informations faciles à obtenir et en se concentrant principalement sur le statut juridique des concessions. Nous avons ensuite procédé à une évaluation fine en examinant les types et le nombre des procès-verbaux dressés pour infraction à la réglementation. Pour l'évaluation fine, nous nous sommes concentrés sur les principales provinces forestières camerounaises, l'Est et le Centre. Ce travail s'est effectué à partir des archives des provinces et d'informations provenant du terrain.

Nos résultats indiquent des irrégularités importantes et généralisées, tant pour le statut des concessions existantes que pour la mise en application de la réglementation. Ces deux aspects sont examinés ci-dessous. Dans toute la mesure du possible, nous avons fourni des explications vraisemblables pour ces irrégularités. En général, il semble que les lois sont peu respectées pour trois raisons: des lacunes juridiques, la non application des textes en raison notamment de capacités administratives insuffisantes (Cf. Encadré 4) et la corruption⁸⁹.

Résultats de l'évaluation grossière

L'évaluation grossière a été réalisée grâce à des recherches dans la documentation existante pour mettre en évidence des exemples d'infractions et recueillir des données des autorités nationales sur l'attribution des droits d'exploitation et les activités forestières. Cette analyse n'est pas complète. Par exemple, il a été signalé que des particuliers munis de "documents suspects"⁹⁰ avaient été autorisés à exploiter des forêts. Nous n'avons pas cherché à remonter la filière pour savoir comment avaient été attribuées les concessions qui semblaient conformes aux dispositions en vigueur.

Cinquante-six pour cent des licences étaient exploitées irrégulièrement en 1997-98.

Le MINEF attribuait par le passé des licences, un genre de titre d'exploitation précédemment utilisé et dont la durée de validité pouvait aller jusqu'à cinq ans. Les licences ont été remplacées dans la loi de 1994 par les conventions d'exploitation composées d'une ou de plusieurs UFA mais, comme la nouvelle législation n'a pas été appliquée immédiatement, on a continué d'octroyer un certain nombre de licences jusqu'en 1995. Des dispositions particulières permettent aux titulaires de licences de proroger leurs droits d'exploitation jusqu'à trois ans après l'expiration de leurs licences. Durant cette période, une seule assiette de coupe (2 500 hectares au maximum) était accordée par an et par licence⁹¹.

• Une licence est exploitée irrégulièrement, si:

1. elle a expiré mais a obtenu néanmoins une assiette de coupe;
2. elle est située dans une aire protégée;
3. elle a été octroyée après 1994.

• Selon les archives de l'État⁹², pendant la période 1997-98, 29 des 52 licences actives⁹³ (56 pour cent) ont continué d'être exploitées bien que la durée de validité de leurs droits ait expirée (Cf. Carte 8).

• L'une d'entre elles, la Licence 1702, appartenant à la Forestière de Campo, se situe à l'intérieur de la Réserve de Campo, la deuxième aire protégée du Cameroun de par sa superficie.

Un quart des attributions de concessions UFA semble pleinement conforme aux directives énoncées dans la nouvelle législation⁹⁴.

Au moins 21 des 31 UFA attribuées n'étaient pas allées au plus offrant.

Il était prévu que trente-trois UFA seraient attribuées en 1999. Sur ces 33 UFA, 7 l'ont été de gré à gré en 1996, en infraction à la nouvelle législation qui prévoyait un mécanisme d'appel d'offres. Les 26 autres UFA ont fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres. Pour s'assurer que seuls les opérateurs qualifiés pourraient participer aux appels d'offres, un comité interministériel préseleccionnait et classait les soumissionnaires en fonction de critères financiers, techniques et relatifs à leurs performances passées. Le plus offrant qui figurait sur cette liste devait obtenir la concession⁹⁵.

ENCADRÉ 4: Capacités logistiques du Ministère de l'Environnement et des Forêts

Le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) employait 2 340 personnes en 1999. Environ 13 pour cent de ces employés étaient affectés à l'administration centrale tandis que les autres étaient détachés auprès de divers services extérieurs (bureaux provinciaux, Office National de Développement des Forêts (ONADEF) et projets forestiers bilatéraux notamment). En décembre 1999, de nombreux employés du MINEF attendaient toujours une affectation au sein d'un service spécifique, ce qui pourrait expliquer la baisse d'efficacité que semblerait connaître le Ministère.

Les pénuries de personnel affectent le travail du MINEF

Le MINEF ne recrute plus depuis 1992 et il perd de 10 à 15 employés par an en raison de départs à la retraite. Le Tableau A présente des données sur les capacités logistiques pour cinq provinces où se situaient la plupart des opérations d'exploitation forestière en 1998-99. La province de l'Est, où se trouve l'essentiel des superficies des concessions, avait beaucoup moins d'agents en général, et moins d'agents par superficie de concessions, que la plupart des autres provinces forestières. Dans les cinq principales provinces forestières prises ensemble, il y avait en moyenne un agent de terrain du MINEF qui était chargé de l'inspection de 5 000 hectares de concessions. Dans la seule province de l'Est, en 1998-99, un agent de terrain du MINEF devait inspecter en moyenne près de 21 000 hectares de concessions. Il semble vraisemblable que la supervision du MINEF dans la province de l'Est est insuffisante compte tenu du niveau des activités forestières dans la région.

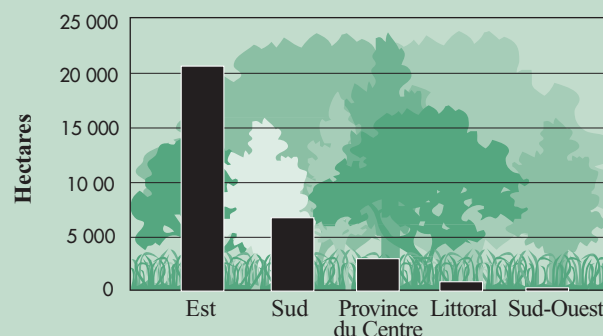
Tableau A. Résumé des capacités logistiques du MINEF

Provinces	Est	Sud	Centre	Littoral	Sud-Ouest
Nombre d'agents	116	115	232	167	163
Nombre de véhicules 4x4	1	1	1	1	1
Nombre de motos	4	4	10	4	6
Superficie de concession (ha) par agent	20 859	6 608	2 762	306	31

Source: Théophile Ndjodo, *Présentation Succincte des Conditions de Travail et des Capacités Logistiques du Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun* (non publié).

Le personnel de terrain du MINEF est handicapé par un manque de moyens de transport et de locaux. En raison de moyens de transport insuffisants, la plupart des agents du MINEF sont dans l'impossibilité de se rendre, par leurs propres moyens, dans les concessions forestières à inspecter. À la fin des années 80, le MINEF a été contraint de vendre la plupart de ses véhicules en raison de la crise économique. En 1998, chaque bureau provincial achetait alors un véhicule 4x4. Les bureaux départementaux étaient dépourvus de moyens de transport, sauf pour les véhicules mis à leur disposition par certains projets bilatéraux et multilatéraux. Toutefois, la maintenance de ces véhicules est un problème constant. De nombreux bureaux provinciaux et départementaux sont également gênés par le fait qu'ils ne disposent pas de locaux ou que leurs locaux ne sont pas adaptés à leurs besoins.

Figure A: Superficie des concessions par agent, 1998-99



Source: Théophile Ndjodo, *Présentation Succincte des Conditions de Travail et des Capacités Logistiques du Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun* (non publié).

Notes techniques:

On ne dispose que de quelques rapports administratifs sur les capacités logistiques du MINEF mais une évaluation exacte et à jour exigerait des déplacements sur le terrain pour visiter les divers bureaux provinciaux. Nous n'avons pas été en mesure d'effectuer une telle étude. Les informations présentées ici sur la situation logistique donnent un aperçu succinct sur la base de rapports officiels existants.

Le nombre d'agents figurant au Tableau A porte sur les agents affectés au suivi forestier et à l'application de la législation dans cinq bureaux provinciaux ou départementaux. Il ne prend pas en compte les agents affectés à des projets multilatéraux, à l'ONADEF ou à des services s'occupant de la faune sauvage.

Les superficies des concessions présentées dans cet encadré ont été fournies par le MINEF et elles diffèrent d'environ 5 pour cent par rapport à celles présentées ailleurs dans ce document. Les pourcentages relatifs à la superficie des concessions par agent ont été calculés à partir des chiffres relatifs portant sur la superficie des concessions qui se trouvent au Tableau B.

Tableau B. Superficie des concessions utilisée pour les ratios présentés à l'Encadré 4

Province	Superficie de concession 1998-99 (hectares)
Est	2 419 601
Sud	759 949
Centre	640 803
Littoral	51 160
Sud-Ouest	5 000

Source: Théophile Ndjodo, *Présentation Succincte des Conditions de Travail et des Capacités Logistiques du Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun* (non publié).

Source:

Cet encadré se base sur une évaluation non publiée des capacités logistiques du MINEF réalisée par Théophile Ndjodo, le point focal au MINEF de l'Observatoire Mondial des Forêts Cameroun.

Vingt-quatre UFA sur un total de 26 ont été attribuées lors de cette enchère⁹⁶. Ainsi, durant la période 1996-97, 31 UFA ont été octroyées, dont les 7 de gré à gré en 1996. Nous n'avons pu obtenir de documents que sur l'attribution de 23 de ces UFA⁹⁷.

Que s'est-il passé pour ces 23 UFA? (Cf. Carte 9).

- a. Cinq UFA ont été attribuées à des soumissionnaires qui n'avaient pas été recommandés par la commission interministérielle et qui n'avaient pas fait l'offre la plus élevée - ce qui était contraire à la loi.
- b. Neuf UFA ont été attribuées à des soumissionnaires recommandés par la commission interministérielle mais dont l'offre n'étaient pas la plus élevée. Le texte de la loi ne permet pas de déterminer clairement la régularité de ces transactions. Dans certains cas, l'attribution avait eu, semble-t-il, un caractère discrétionnaire. Par exemple, l'UFA 10-057 a été décernée à M. Mbeng qui était en tête de la liste technique mais dont l'offre financière n'arrivait qu'en septième position. La commission avait justifié sa décision en invoquant le fait que M. Mbeng avait été directeur du service des forêts et qu'il avait des partenaires sud-africains. Le soumissionnaire le plus offrant avait proposé un prix dix fois plus élevé que M. Mbeng et il se classait en deuxième place pour les critères techniques⁹⁸. L'une de ces UFA (l'UFA 09-013 attribuée à la compagnie MAF) a été annulée pour non acquittement de la soumission⁹⁹.
- c. Trois UFA ont été attribuées à des soumissionnaires qui n'avaient pas été recommandés par la commission mais dont l'offre était la plus élevée. Dans le cadre de la législation en vigueur, il est difficile

Tableau 10. Manque à gagner pendant l'affectation des UFA en 1997

UFA	Superficie (ha)	Prix soumission accepté (FCFA/ha)	Soumission totale pour UFA 1 000 FCFA)	Soumission la plus élevée (FCFA/ha)	Total soumission la plus élevée (1 000 FCFA)	Manque à gagner (1 000 FCFA)
08-003	53 160	1 000	53 160	2 520	133 963	80 803
09-025	96 334	800	77 067	2 300	221 568	144 501
09-013	52 011	1 550	80 617	1 700	88 419	7 802
09-021	41 965	400	16 787	1 300	54 554	37 769
09-023	56 192	450	25 286	2 025	113 789	88 502
10-009	88 796	1 050	93 236	3 700	328 545	235 309
10-012	62 597	750	46 948	1 000	62 597	15 649
10-015	155 421	1 000	155 421	2 725	423 522	268 101
10-018	65 832	900	59 249	3 700	243 578	184 330
10-021	71 533	2 500	178 833	4 500	321 899	143 066
10-023	62 389	1 600	99 822	4 100	255 795	155 972
10-029	46 922	400	18 769	1 300	60 999	42 230
10-041	64 961	1 400	90 945	2 350	152 658	61 713
10-057	32 293	465	15 016	5 000	161 465	146 449
Total	950 406		1 011 155		2 623 352	1 612 196^a
Total (en dollars US)^b			1 593 580		4 134 403	2 540 820^c

Source: Résultat des délibérations de la commission interministérielle d'attribution des concessions forestières. Session de mai 1997.

Notes:

- a. Calculé en additionnant le manque à gagner pour chaque concession figurant dans ce tableau.
- b. Taux de change au 8 janvier 2000: 100 FCFA = 0,1576 dollars US.
- c. Calculé en convertissant le manque à gagner en FCFA.

de savoir si ces attributions étaient légitimes ou non. On ne sait pas exactement non plus pourquoi la commission n'avait pas recommandé ces soumissionnaires puisqu'ils avaient reçu une note satisfaisante du point de vue technique.

- d. Enfin, 6 des UFA ont été attribuées à des soumissionnaires recommandés par la commission et qui avaient fait l'offre la plus élevée. Aux termes de la loi, ces attributions semblent parfaitement régulières.

L'État a enregistré un manque à gagner de plus de 2,5 millions de dollars en n'attribuant pas 14 UFA aux soumissionnaires les plus offrants.

L'État a perdu 1,6 milliard de francs CFA (environ 2,5 millions de dollars) en n'attribuant pas des concessions aux soumissionnaires les plus offrants en 1997¹⁰⁰. Étant donné que 7 UFA ont été octroyées de gré à gré (passant outre la procédure d'appel d'offres), ce montant sous-estime la réalité. Ce chiffre de 1,6 milliard de francs CFA équivaut à environ 4 pour cent des recettes fiscales forestières de 1997-98.

Afin d'améliorer à l'avenir la transparence des attributions de concessions, un observateur indépendant sera désigné à partir de 1999.

La confusion et les irrégularités qui ont entravé le nouveau processus d'appel d'offres a été une source de frustration pour la Banque Mondiale, les compagnies forestières, l'État et les groupes de citoyens concernés. Le gouvernement camerounais et la Banque Mondiale sont convenus d'améliorer le processus d'appel d'offres et de nommer un observateur indépendant pour veiller à ce que les attributions s'effectuent désormais conformément aux procédures convenues. À ce jour, certaines des concessions accordées semble-t-il de manière irrégulière en 1997 n'ont pas été acquittées et les plans d'aménagement de ces secteurs n'ont pas encore été mis en route comme l'exige la loi. En conséquence, le MINEF a officiellement informé ces compagnies que le non acquittement des soumissions et l'absence de plans d'aménagement

entraîneront la restitution des concessions à l'administration à la fin du contrat provisoire de trois ans. La Banque Mondiale a recommandé que l'annulation intervienne plus rapidement. Toutefois, en raison de la nature des contrats provisoires de 1997 et de la protection dont bénéficieraient certains titulaires de concessions de la part de responsables haut placés, le MINEF ne semble pas en mesure de régler le problème totalement et rapidement¹⁰¹.

L'attribution de concessions a cessé temporairement après 1997 pour que toutes les parties précisent la démarche à suivre. Mais, à l'époque, le secteur forestier était prospère et les gens étaient très intéressés par l'acquisition de titres d'exploitation forestière. Ne pouvant obtenir d'UFA, les compagnies forestières sollicitaient de plus en plus des ventes de coupe et des autorisations de récupération, et parfois elles exploitaient des secteurs sans autorisation¹⁰². On prévoit l'attribution de vingt-six UFA supplémentaires en janvier 2000.

La transition vers un contexte où l'exploitation forestière serait dominée par les UFA s'est ralentie et les compagnies s'orientent de plus en plus vers les ventes de coupe qui sont plus faciles à obtenir et plus souples. Les pouvoirs publics sont censés attribuer ces ventes de coupe selon le même processus d'appel d'offres et 54 ventes de coupes ont été mises aux enchères en août 1999. Ces attributions ont été les premières à être examinées par un observateur indépendant qui a rédigé un rapport critiquant le processus¹⁰³. Toutefois, l'OMF n'a pas pu avoir accès à ce rapport avant la publication de ses résultats.

Trois compagnies détiennent plus de 200 000 hectares de concessions, en infraction à la loi.

Comme nous l'avons noté plus haut, de nombreuses compagnies sont des filiales de groupes plus importants. Cependant, chaque filiale est reconnue comme étant une entité juridique propre et, selon l'article 49 de la loi 94-1¹⁰⁴, chaque compagnie a droit à une superficie de concession de 200 000 hectares au maximum. Trois filiales, appartenant toutes à des Français, opèrent en violation de cette loi: SIBAF (1 licence, 1 UFA), CFC (4 UFA) et Coron (2 UFA). Ensemble, la superficie de concession dont elles disposent représente 16 pour cent de la superficie totale des concessions attribuées en 1998-99. Par le biais de leurs filiales, certaines maisons mères disposent de plus de 500 000 hectares¹⁰⁵.

Les communautés locales ne reçoivent pas toujours les indemnités financières que devraient leur verser les compagnies d'exploitation forestière.

En théorie, à l'intérieur du Domaine Forestier Permanent, 10 pour cent de la taxe perçue sur les concessions (UFA) doit être versée aux communautés locales avoisinantes¹⁰⁶. À l'intérieur du Domaine Forestier Non Permanent, un pourcentage de la taxe d'abattage perçue sur les ventes de coupe doit être versé aux communautés locales du secteur¹⁰⁷. Un décret administratif stipulait que les détenteurs de ventes de coupe devaient payer 1 000 francs CFA par mètre cube aux communautés, mais il a été ultérieurement annulé.

Dans la pratique, il y a une vaste gamme d'arrangements qui sont conclus entre les communautés locales et les compagnies d'exploitation forestière. Bien que cela ait parfois exigé des manifestations, des barrages routiers et autres actions de désobéissance civile¹⁰⁸, certaines communautés ont pu obtenir les indemnités auxquelles les lois nationales leur donnent droit¹⁰⁹. Selon certaines informations toutefois, des compagnies d'exploitation forestière ne respecteraient pas les directives pour l'attribution de recettes aux communautés locales¹¹⁰.

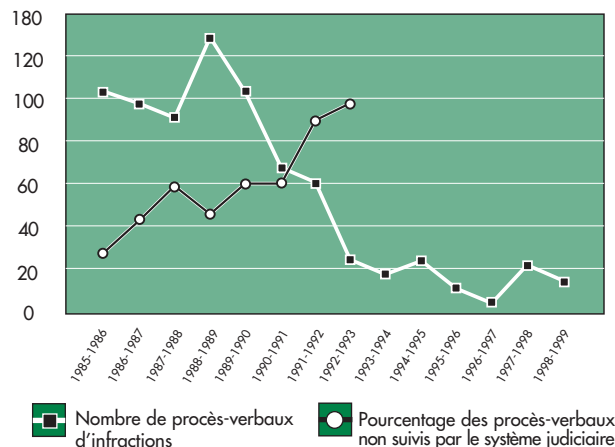
L'interdiction frappant l'exportation de grumes n'a pas été appliquée.

L'article 71 de la loi 94-1 fixait comme objectif la transformation sur place de 70 pour cent du bois d'ici à 1999, après quoi une interdiction sur l'exportation des grumes entrerait en vigueur. En 1998, selon les chiffres de l'OIBT, les grumes représentaient encore plus de 70 pour cent des exportations. En juin 1999, un décret administratif assouplissait ces restrictions. La modification prévoyait que l'interdiction d'exporter des grumes s'appliquerait à 20 essences des bois d'œuvre mais des exceptions étaient prévues pour deux essences, l'Ayous et le Sapelli. Ainsi, la plupart des exportations de grumes du Cameroun pouvait continuer puisque ces deux essences représentaient plus d'un tiers de toutes les grumes exportées en 1997¹¹¹. Toutefois, en août 1999, le gouvernement a publié une autre série de directives qui interdisait les exportations de Sapelli tout en autorisant le maintien de celles d'Ayous, et qui créait des possibilités pour la promotion d'autres essences sous-utilisées¹¹².

Résultats de l'évaluation fine

Nous avons effectué une évaluation fine dans les provinces du Centre et de l'Est en collectant des données des collectivités provinciales ainsi que des données de terrain sur des infractions spécifiques et sur le processus judiciaire ultérieur. Un procès-verbal est un document officiel établi par un agent du MINEF qui a été témoin d'une infraction du code forestier. Ces procès-verbaux sont un bon point de départ pour suivre le type d'infractions commises et la capacité, ou la volonté, du gouvernement de faire appliquer sa politique.

Figure 13: Enquête sur les procès-verbaux d'infractions, Provinces de l'Est et du Centre, 1985-99



Source: Enquête de terrain 1998-1999. Cameroon Environmental Watch, commissionné par l'Observatoire Mondial des Forêts

Le nombre de procès-verbaux enregistrés a chuté considérablement (85 pour cent) entre 1985 et 1999.

Il y a au moins quatre raisons possibles pour la baisse sensible du nombre de procès-verbaux.

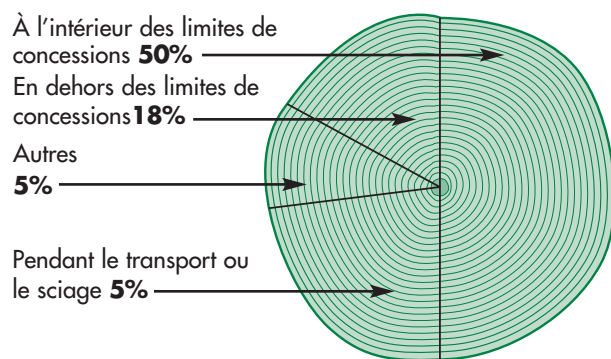
1. Les compagnies et les particuliers impliqués dans l'exploitation forestière ont peut-être fait un plus gros effort pour respecter les lois et les règlements.
2. L'insuffisance des moyens dont dispose l'administration pour faire appliquer la loi a peut-être entraîné une baisse du nombre d'infractions rapportées. Les crises économiques progressives, à partir des années 80, ont eu une incidence négative sur les ressources techniques et logistiques disponibles pour la surveillance et le contrôle des activités d'exploitation forestière.
3. Les incertitudes des agents de l'État à propos des changements dans la réglementation en rapport avec la nouvelle réforme de la politique forestière ont peut-être eu pour corollaire une surveillance et une application moins rigoureuses de la législation.
4. La corruption au sein de l'administration a peut-être encouragé moins de rigueur dans le signalement d'infractions et l'application des textes. Ce phénomène pourrait aussi expliquer pourquoi l'accès aux documents pertinents est limité, ce qui rend difficile les poursuites juridiques.

Quatre-vingt-seize pour cent des infractions rapportées en 1992-93 ont été suivies de poursuites judiciaires incomplètes.

La Figure 13 montre que, même lorsque des procès-verbaux sont dressés, il est de plus en plus fréquent qu'ils languissent dans des dossiers administratifs plutôt que de donner lieu à des poursuites judiciaires. De ce fait, non seulement moins d'infractions sont documentées mais aussi la plupart de celles qui le sont n'aboutissent pas à des pénalités. Les renseignements que nous avons pu obtenir sur le suivi juridique ne vont que jusqu'en 1993.

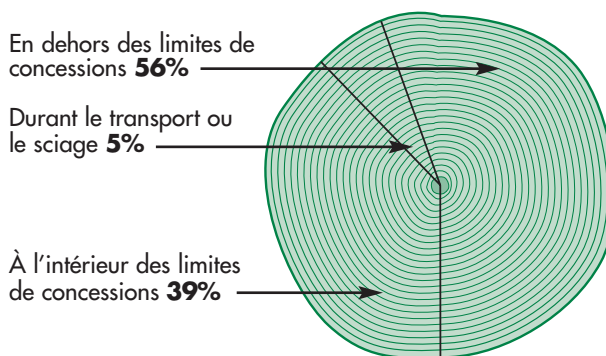
Quarante-quatre pour cent des infractions en matière d'exploitation forestière sont commises à l'intérieur de concessions d'exploitation¹¹³.

Figure 14: Types d'infractions dans la province de l'Est, 1995-98



Source: Enquête de terrain et analyse des données de la Délégation Provinciale de l'Environnement de l'Est, par le Cameroon Environmental Watch, 1999.

Figure 15: Types d'infractions dans la Province du Centre, 1995-98



Source: Enquête de terrain et analyse des données de la Délégation Provinciale de l'Environnement du Centre, par le Cameroon Environmental Watch, 1999.

- Les infractions commises à l'intérieur de concessions forestières comprennent l'abattage d'essences autres que celles prévues, l'abattage d'essences protégées, la classification erronée de grumes et l'abattage d'arbres d'une taille insuffisante (Cf. Appendice 2: Notes techniques pour plus de détails). Ces types d'infractions sont plus courants dans la province de l'Est où les concessions sont plus grandes et plus éloignées, et où elles échappent donc à la surveillance de l'administration. Les agents du MINEF sont souvent tributaires des compagnies forestières pour aller inspecter les concessions, ce qui ne permet pas d'inspections inopinées.

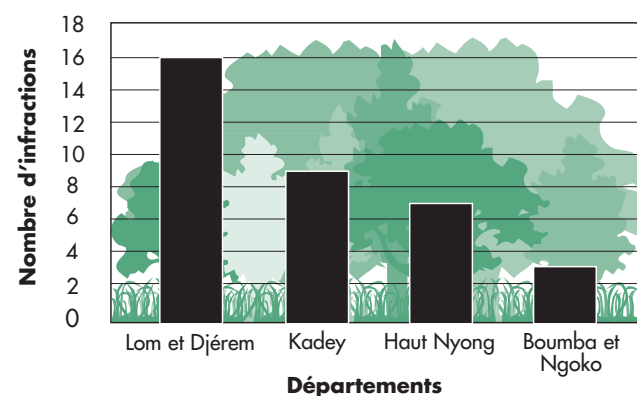
- Les infractions commises à l'extérieur des concessions comprennent l'exploitation sans autorisation, l'exploitation en dehors des limites d'une concession ou encore à l'intérieur d'une aire protégée¹¹⁴. Ces infractions sont plus courantes dans la province du Centre où il y a moins de forêts primaires non attribuées que dans la province de l'Est.

- Les infractions commises pendant le transport comprennent le déplacement de grumes sans autorisation, le transport de grumes illégalement abattues et le transport d'un nombre de grumes supérieur à ce qui est autorisé par la loi.

Moins d'infractions sont signalées dans la Province de l'Est que dans celle du Centre.

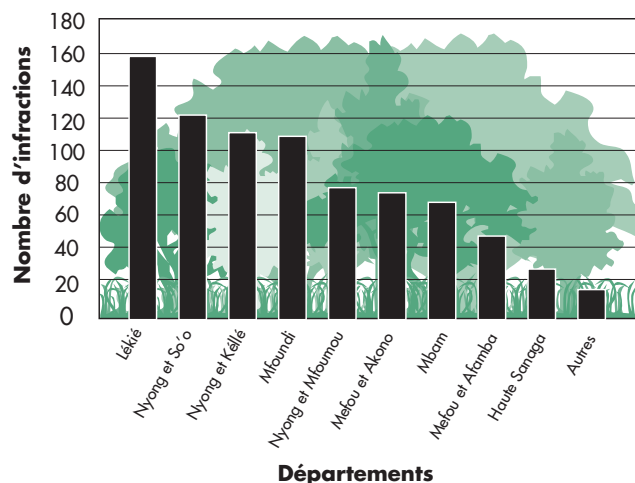
- Malgré le fait qu'il y ait davantage d'exploitations forestières opérant dans la province de l'Est, 23 fois plus d'infractions ont été signalées dans la province du Centre¹¹⁵. Bien qu'il soit possible que les particuliers et les compagnies forestières fassent un plus gros effort pour respecter la réglementation, comme nous l'avons déjà noté, la province de l'Est est plus éloignée, et elle est donc surveillée moins souvent et moins attentivement par l'administration.

Figure 16: Nombre d'infractions dans la Province de l'Est, par département, 1995-98



Source: Enquête de terrain et analyse des données de la Délégation Provinciale de l'Environnement de l'Est, par le Cameroon Environmental Watch, 1999.

Figure 17: Nombre d'infractions dans la Province du Centre, par département, 1995-98

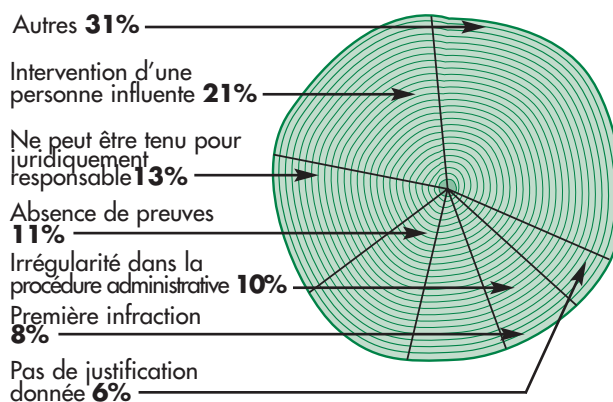


Source: Enquête de terrain et analyse des données de la Délégation Provinciale de l'Environnement du Centre, par le Cameroon Environmental Watch, 1999.

Ces résultats font ressortir d'importantes différences sous-régionale pour ce qui est de la documentation des infractions. Le nombre de procès-verbaux d'infractions varie beaucoup d'un département à l'autre, reflétant peut-être des différences en ce qui concerne les moyens et la volonté de faire appliquer la loi, la qualité des données et les pratiques locales d'exploitation forestières.

Un cinquième de tous les procès-verbaux enregistrés n'ont pas abouti à des poursuites judiciaires en raison de "l'intervention d'une personne influente".

Figure 18: Justification pour le suivi judiciaire incomplet des procès-verbaux d'infractions, 1995-98

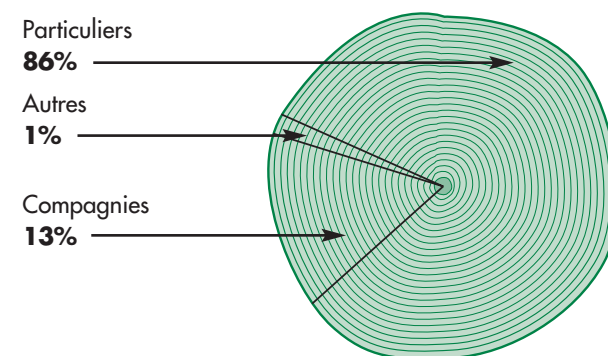


Source: Cameroon Environmental Watch, 1999.

Treize procès verbaux sur 63 qui n'avaient pas abouti à des poursuites juridiques portaient la mention "classé par suite de l'intervention d'une personne influente"¹¹⁶.

La plupart des procès-verbaux sont dressés à l'encontre de particuliers plutôt que de compagnies. Toutefois, les compagnies détiennent plus de cinq fois plus de droits d'exploitation que les particuliers.

Figure 19: Catégories de contrevenants, 1995-98



Source: Cameroun Environmental Watch, 1999.

Il y a au moins trois raisons possibles pour expliquer cette tendance.

- Les particuliers ont généralement moins de moyens financiers et ils ont donc tendance à privilégier les gains à court terme par opposition aux investissements à long terme. Ils sont donc moins enclins à respecter les règlements.
- Les compagnies d'exploitation forestière, surtout les plus grosses, ont davantage de ressources techniques et financières pour appliquer la réglementation en matière de gestion, et elles sont généralement plus au courant des détails de la réglementation.
- Les compagnies d'exploitation forestière ont souvent accès à des moyens financiers conséquents et, dans certains cas, elles ont noué des relations avec des personnes influentes, ce qui leur permet d'éviter une surveillance tatillonne.

CONCLUSION

Les premiers travaux de l'Observatoire Mondial des Forêts Cameroun ont mis l'accent sur le secteur de l'exploitation forestière. Nombre des données présentées dans ce rapport sont de deuxième main et elles proviennent du MINEF ainsi que d'autres sources. Ces données, tout en étant incomplètes, montrent que le développement forestier évolue rapidement. Bien que l'exploitation forestière contribue au développement économique du Cameroun, tant au niveau national que local, elle s'accompagne de coûts indirects importants, notamment la perte de biodiversité et de biens et services environnementaux. Les compagnies d'exploitation forestière peuvent jouer un rôle important dans la promotion d'une gestion durable des forêts au Cameroun.

Les nouvelles lois forestières, si elles sont pleinement appliquées, pourraient améliorer la gestion forestière, promouvoir une industrie forestière plus efficace et aider au renforcement des objectifs de conservation, en partie par l'instauration de mesures encourageant les populations locales à maintenir les terres sous forme de forêts. Toutefois, compte tenu des irrégularités au niveau de l'attribution des droits et des

activités d'exploitation qui sont signalées dans ce document, des contraintes majeures limitent l'efficacité de la nouvelle loi. La mise en œuvre des réformes forestières au Cameroun est un processus complexe. La confusion et les irrégularités signalées ici reflètent des conflits entre intérêts économiques privés et publics, ainsi qu'entre les valeurs traditionnelles et nouvelles en matière de bonne gouvernance.

La volonté politique exprimée dans le processus de réforme est compromise par la non application des lois sur le terrain. La faiblesse des moyens logistiques et humains ne permet pas un suivi précis sur le terrain des activités forestières. Les agents de terrain du MINEF sont souvent tributaires des compagnies forestières pour pouvoir se rendre jusqu'aux concessions à inspecter, ce qui peut décourager l'application des lois forestières.

L'accès aux données de qualité et la disponibilité de ces données sont des défis majeurs à surmonter pour élaborer de meilleures stratégies de gestion. Par exemple, durant la préparation de ce rapport, nous avons souvent dû faire un tri entre des informations

contradictoire. Il ne peut y avoir de décisions pertinentes sans accès à une information convenable, tout comme l'efficacité de ces décisions ne peut être évaluée si cette information n'est pas rendue publique. À cette fin, l'OMF Cameroun s'engage à contribuer à l'amélioration de la base d'information nécessaire pour appuyer la prise de décision et pour guider les décisions et promouvoir la participation de la population à ce processus.

Les activités de l'OMF Cameroun mettront notamment l'accent à l'avenir sur la collecte de données primaires sur le terrain et sur le suivi d'autres activités de développement qui entraînent des changements au niveau des forêts. Nous diffuserons cette information aussi largement que possible par le biais de cartes, de rapports ultérieurs et d'autres produits qui sont utiles aux techniciens comme aux profanes. Nous voulons nous assurer que cette information est communiquée de manière efficace à tous ceux qui s'intéressent à la promotion d'une gestion et d'une protection durable des forêts camerounaises.

NOTES

1. Ce chiffre, ainsi que tous les autres qui sont contenus dans ce résumé sont cités en référence, plus en détail ailleurs dans le corps du document.
2. J.G Robinson, K.H. Redford et E.L. Bennett. 1999. "Wildlife Harvest in Logged Tropical Forests". *Science* 284: 595-596.
3. D. Bryant, D. Nielsen et L. Tangle, *Les dernières forêts-frontière: Écosystèmes et économies à la limite* (Washington, DC: World Resources Institute, 1997).
4. 100 hectares = 1 kilomètre carré = 247 acres = 0,4 mile carré.
5. World Resources Institute, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Programme des Nations Unies pour le Développement et Banque Mondiale, *World Resources 1998-1999* (New-York: Oxford University Press, 1998).
6. World Resources Institute, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Programme des Nations Unies pour le Développement et Banque Mondiale, *World Resources 1998-1999* (New-York: Oxford University Press, 1998).
7. World Resources Institute, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Programme des Nations Unies pour le Développement et Banque Mondiale, *World Resources 1998-1999* (New-York: Oxford University Press, 1998).
8. World Resources Institute, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Programme des Nations Unies pour le Développement et Banque Mondiale, *World Resources 1998-1999* (New-York: Oxford University Press, 1998).
9. Calculs dérivés du projet Tropical Ecosystems Environment Observation by Satellite (TREES). "Tropical Forest Area Measurements". En ligne: <http://fellini.mtv.sai.jrc.it/trees/statistics> (27 janvier 2000). Cf. Appendice 2: Notes techniques pour plus de détails.
10. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. En ligne: <http://apps.fao.org/lim500/nph-wrap.pl? PopulationandDomain=SUA> (27 janvier 2000).
11. P. Bigombé Logo et L.M. Magloire Nkoum-Me-Ntseny. 1998. "Vers la décentralisation de la gestion forestière au Cameroun": *Arbres, Forêts et Communautés Rurales* 15 et 16:6-19.
12. S. Gartlan, "Practical Constraints on Sustainable Logging in Cameroon", *Conservation of West and Central African Rainforests* (Washington, DC: Banque Mondiale 1992).
13. Brunner et F. Ekoko, "Cameroun Case Study" dans *The Right Conditions: The World Bank, Structural Adjustment and Forest Policy Reform* (Washington, DC: World Resources Institute, 2000).
14. M. Ndjodo, MINEF. Réunion du Conseil Consultatif, décembre 1999.
15. Ministère de l'Environnement et des Forêts, *Planification de l'Attribution des Titres d'Exploitation Forestière*. (Yaoundé: MINEF, 1999).
16. Brunner et F. Ekoko, "Cameroun Case Study" dans *The Right Conditions: The World Bank, Structural Adjustment and Forest Policy Reform* (Washington, DC: World Resources Institute, 2000).
17. Centre Mondial de Surveillance de la Conservation (WCMC), données sur la couverture forestière. En ligne: <http://www.wcmc.org.uk/forest/data>. (28 janvier 2000).
18. Calculs dérivés du projet Tropical Ecosystem Environment Observations by Satellites (TREES) "Tropical Forest Area Measurements". En ligne: <http://fellini.mtv.sai.jrc.it/trees/statistics> (27 janvier 2000). Cf. Appendice 2: Notes techniques pour plus de détails.
19. Données provenant du World Resources Institute. Base de données du document *Les dernières forêts-frontière: Écosystèmes et économies à la limite*.
20. World Resources Institute, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Programme des Nations Unies pour le Développement et Banque Mondiale, *World Resources 1998-1999* (New-York: Oxford University Press, 1998). Chiffres sur les taux de déforestation et la croissance démographique. Voir également les données de la FAO et de la Division Population des Nations Unies.
21. Giuseppe Topa, Banque Mondiale, communication personnelle, décembre 1999.
22. N. Mamingi *et al.* Spatial Patterns of Deforestation in Cameroon and Zaire: Draft report (Washington, DC: Banque Mondiale, 1996).
23. Calculs dérivés du projet Tropical Ecosystem Environment Observations by Satellites (TREES) "Tropical Forest Area Measurements". En ligne: <http://fellini.mtv.sai.jrc.it/trees/statistics> (27 janvier 2000). Cf. Appendice 2: Notes techniques pour de plus de détails.
24. N. Laporte *et al.* 1998. "A new land cover map of Central Africa derived from multiresolution multi-temporal AVHRR data". *International Journal of Remote Sensing* 18(19): 3537-3550.
25. Alliance Mondiale pour la Nature (UICN), *The Conservation Atlas of Tropical Forests: Africa* (New-York: Simon and Schuster, 1992).
26. D. Bryant, D. Nielsen et L. Tangle, *Les dernières forêts-frontière: Écosystèmes et économies à la limite* (Washington, DC: World Resources Institute, 1997).
27. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), *Forest Resources Assessment 1990: Tropical Countries* (Rome: FAO, 1993).
28. Tropical Ecosystem Environment Observations by Satellites (TREES). *Identification of Deforestation Hotspot Areas in the Humid Tropics* (Luxembourg: TREES, 1998).

29. N. Laporte *et al.* 1998. "A new land cover map of Central Africa derived from multiresolution multi-temporal AVHRR data". *International Journal of Remote Sensing* 18(19): 3537-3550.
30. Ministère de l'Environnement et des Forêts, *Planification de l'Attribution des Titres d'Exploitation Forestière*. (Yaoundé: MINEF, 1999).
31. R. Eba'a Atyi, *Cameroon's Logging Industry: Structure, Economic Impacts and Effects of Devaluation* (Bogor, Indonésie: CIFOR, 1998).
32. M. Ndjodo, MINEF, réunion du Comité Consultatif, décembre 1999.
33. Alliance Mondiale pour la Nature (UICN), *The Conservation Atlas of Tropical Forests: Africa* (New-York: Simon and Schuster, 1992).
34. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Bases de données statistiques. En ligne: <http://apps.fao.org> (27 janvier 2000).
35. Alliance Mondiale pour la Nature (UICN), *The Conservation Atlas of Tropical Forests: Africa* (New-York: Simon and Schuster, 1992).
36. Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), *Annual Review and Assessment of the World Timber Situation 1998* (Yokohama: OIBT, 1998).
37. Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), *Annual Review and Assessment of the World Timber Situation 1998* (Yokohama: OIBT, 1998). Données basées sur les exportations en 1997 des pays membres de l'OIBT contenues dans le rapport ci-dessus.
38. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Bases de données statistiques. En ligne: <http://apps.fao.org> (27 janvier 2000).
39. Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), *Annual Review and Assessment of the World Timber Situation 1998* (Yokohama: OIBT, 1998).
40. R. Eba'a Atyi, *Cameroon's Logging Industry: Structure, Economic Impacts and Effects of Devaluation* (Bogor, Indonésie: CIFOR, 1998).
41. OIBT, *Annual Review and Assessment of the World Timber Situation 1998* (Yokohama: OIBT, 1998).
42. S. Gartlan, *La Conservation des Écosystèmes Forestiers du Cameroun* (Gland: UICN, 1989), voir aussi OIBT, *Annual Review and Assessment of the World Timber Situation 1998* (Yokohama: OIBT, 1998) pour les totaux des exportations/importations sur la base des chiffres de l'OIBT figurant dans ce document.
43. Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), *Annual Review and Assessment of the World Timber Situation 1998* (Yokohama: OIBT, 1997).
44. Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), *État des Lieux* (Yaoundé: CED, 1999).
45. OIBT, *Annual Review and Assessment of the World Timber Situation 1998* (Yokohama: OIBT, 1998).
46. OIBT, *Annual Review and Assessment of the World Timber Situation 1998* (Yokohama: OIBT, 1998). Il faut noter que, selon *État des Lieux* (Yaoundé, 1999) du Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), 75 essences sont utilisées commercialement.
47. OIBT, *Annual Review and Assessment of the World Timber Situation 1998* (Yokohama: OIBT, 1998).
48. Greenpeace International, *Buying Destruction* (Amsterdam: Greenpeace, 1999).
49. République du Cameroun, *Rapport Annuel sur l'État de l'Environnement et du Développement au Cameroun* (Yaoundé, 1992).
50. S. Gartlan, *La Conservation des Écosystèmes Forestiers du Cameroun* (Gland: UICN, 1989),.
51. Alliance Mondiale pour la Nature (UICN), *Protected Areas of the World, Vol. III: Afrotropical* (Gland: UICN, 1991).
52. World Resources Institute, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Programme des Nations Unies pour le Développement et Banque Mondiale, *World Resources 1998-1999* (New-York: Oxford University Press, 1998). Les données sur les espèces sont dérivées du Centre Mondial de Surveillance de la Conservation utilisant une courbe espèces-superficie avec une valeur z de 0,33. Pour de plus amples précisions, se référer à la page 239 de *World Resources 1998-99*.
53. Alliance Mondiale pour la Nature (UICN), *The Conservation Atlas of Tropical Forests: Africa* (New-York: Simon and Schuster, 1992).
54. S.D. Davis, V.H. Heywood et A.C. Hamilton, *Centers of Plant Diversity: A Guide for their Conservation, I* (Cambridge: Fonds Mondial pour la Conservation de la Nature et UICN, 1994).
55. Birdlife International, *Endemic Bird Areas of the World* (Cambridge: Birdlife International, 1998).
56. Sur la base de calculs du World Resources Institute dans Pilot Analysis of Global Ecosystems (non publié). Base de données de référence obtenues à partir d'Olson, 1983. *Carbon in Live Vegetation of Major World Ecosystems*; Earth Resources Observation Systems Data Center, 1992-93. Global Land Cover Characterization Dataset.
57. P. Brown, *Climate, Biodiversity and Forests* (Washington, DC: World Resources Institute, 1998).
58. M. Totten, *Getting it Right: Emerging Markets for Storing Carbon in Forests* (Washington, DC: World Resources Institute, 1999).

59. World Resources Institute, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Programme des Nations Unies pour le Développement et Banque Mondiale, *World Resources 1998-1999* (New-York: Oxford University Press, 1998). Chiffres dérivés de la FAO et du *Statistical Division Energy Statistics Yearbook* des Nations Unies.
60. Passage basé sur des contributions d'Ousseynou Ndoye (CIFOR) et de Laurie Clark (CARPE).
61. D. Wilkie, "CARPE and Non-Wood Forest Products" dans *Non-Wood Forest Products of Central Africa: Current Research Issues and Prospects for Conservation and Development*. T.C.H. Sunderland, L. Clark et P. Vantomme, dir. de publ. (Rome: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 1998).
62. G. Gartlan, *La Conservation des Écosystèmes Forestiers du Cameroun* (Gland: UICN, 1989).
63. Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), *État des Lieux du Secteur Forestier au Cameroun-Données Statistiques* (Yaoundé: CED, 1999).
64. S.A. Laird. "The management of forests for timber and non-wood forest products in Central Africa", dans *Non-Wood Forest Products of Central Africa: Current Research Issues and Prospects for Conservation and Development*. T.C.H. Sunderland, L. Clark et P. Vantomme, dir. de publ. (Rome: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 1998).
65. R.C. Bailey, S. Bahuchet et B.S. Hewlet, "Development in the Central African rain forest: concern for forest people", *Conservation of West Central African Rainforests*. K. Cleaver *et al.*, dir. de publ. (Washington, DC: Banque Mondiale, 1992). p. 260-69.
66. Basé sur des informations fournies par le Système Informatique de Gestion des Informations Forestières. Cf. *Appendice 2: Note technique pour plus de détails*.
67. Le gouvernement camerounais envisage d'attribuer une partie de ces UFA par une procédure d'appel d'offres en janvier 2000.
68. Basé sur des informations fournies par le Système Informatique de Gestion des Informations Forestières. Cf. *Appendice 2: Note technique pour de plus de détails*.
69. F. Verbelen, *L'exploitation abusive des forêts équatoriales du Cameroun et le rôle du commerce belge du bois* (Bruxelles: Greenpeace, 1999).
70. S. Gartlan, *Practical Constraints on Sustainable Logging in Cameroon: Conservation of West and Central African Rainforests* (Washington, DC: Banque Mondiale, 1992).
71. R. Catinot, *The Sustainable Management of Tropical Rainforest* (Paris: Scytale/ATIBT, 1997).
72. A. Karsenty, CIRAD, communication personnelle, décembre 1999.
73. Ministère de l'Environnement et des Forêts, *Planification de l'Attribution des Titres d'Exploitation Forestière* (Yaoundé: MINEF, 1999).
74. (Cinq mètres cubes par hectare et par an) x (230 000 hectares) = 1 150 000 mètres cubes par an.
75. Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), *État des Lieux du Secteur Forestier au Cameroun-Données Statistiques* (Yaoundé: CED, 1999).
76. R. Eba'a Atyi, *Cameroon's Logging Industry: Structure, Economic Impacts and Effects of Devaluation* (Bogor, Indonésie: CIFOR, 1998).
77. R. Eba'a Atyi, *Cameroon's Logging Industry: Structure, Economic Impacts and Effects of Devaluation* (Bogor, Indonésie: CIFOR, 1998).
78. Giuseppe Topa, Banque Mondiale, communication personnelle, janvier 2000.
79. Giuseppe Topa, Banque Mondiale, communication personnelle, janvier 2000.
79. Giuseppe Topa, Banque Mondiale, communication personnelle, janvier 2000.
80. J. Brunner et F. Ekoko. "Cameroon Case Study" dans *The Right Conditions: The World Bank, Structural Adjustment, and Forest Policy Reform* (Washington, DC: World Resources Institute, 2000).
81. J. Brunner et F. Ekoko. "Cameroon Case Study" dans *The Right Conditions: The World Bank, Structural Adjustment, and Forest Policy Reform* (Washington, DC: World Resources Institute, 2000).
82. Les concessions d'exploitation forestière sont des baux ou des contrats entre un particulier ou une compagnie d'une part et les pouvoirs publics d'autre part pour l'utilisation d'une forêt pour la production de produits forestiers commerciaux.
83. Loi 94/01 du 20 janvier 1994. Article 41. République du Cameroun.
84. Loi 94/01 du 20 janvier 1994. Article 44. République du Cameroun.
85. M. Minbimi, communication personnelle, janvier 2000.
86. Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), Suivi des activités d'exploitation forestière du Cameroun: le cadre legal de l'exploitation forestière (non publié, 1998).
87. J.C. Carret, *La réforme de la fiscalité forestière au Cameroun: Contexte, bilan et questions ouvertes* (Paris, CERNA, 1998).
88. J. Brunner et F. Ekoko. "Cameroon Case Study" dans *The Right Conditions: The World Bank, Structural Adjustment, and Forest Policy Reform* (Washington, DC: World Resources Institute, 2000).

89. J. Brunner et F. Ekoko. "Cameroon Case Study" dans *The Right Conditions: The World Bank, Structural Adjustment, and Forest Policy Reform* (Washington, DC: World Resources Institute, 2000).
90. Cameroun Environmental Watch, État des lieux sur les performances des exploitants forestiers (Yaoundé: CEW, 1999).
91. P. Nzokou, communication personnelle, novembre 1999.
92. Sur la base d'une liste des concessions d'exploitation forestières fournie par le Système Informatique de Gestion des Informations Forestières (SIGIF).
93. Un permis est considéré comme actif si une ou plusieurs assiettes de coupe lui ont été attribuées en 1997-98.
94. Résultat des délibérations de la commission interministérielle d'attribution des concessions forestières. Session de mai 1997.
95. Décret 95/531/PM du 23 août 1995. Articles 58 et 64. République du Cameroun.
96. Deux UFA n'ont pas été attribuées parce qu'elles avaient fait l'objet de soumissions de la part de compagnies qui avaient été disqualifiées par la commission interministérielle.
97. L'OMF n'a pas pu obtenir de renseignements sur sept UFA attribuées en 1996 ni sur l'une des UFA attribuée en 1997.
98. Résultat des délibérations de la commission interministérielle d'attribution des concessions forestières. Session de mai 1997.
99. M. Minbimi, communication personnelle, janvier 2000.
100. Basé sur le Résultat des délibérations de la commission interministérielle d'attribution des concessions forestières. Session de mai 1997.
101. Giuseppe Topa. Banque Mondiale, communication privée, janvier 2000.
102. Giuseppe Topa. Banque Mondiale, communication privée, janvier 2000.
103. Alain Karsenty, CIRAD, communication privée, décembre 1999.
104. Loi 94/01 du 20 janvier 1994. Article 49. République du Cameroun.
105. Basé sur des données fournies par le Système Informatique de Gestion des Informations Forestières (SIGIF) pour 1997-98 et 1998-99.
106. A. Karsenty, Gouvernance et gestion des ressources naturelles en Afrique Centrale: Du bon usage des lois... et de l'aide environnementale.
107. Décret 95/531/PM du 23 août 1995. Article 85. République du Cameroun.
108. P. Bigombé Logo et L.M. Magloire Nkoum-Me-Ntseny. 1998. "Vers la décentralisation de la gestion forestière au Cameroun?" *Arbres, Forêts et Communautés Rurales* 15 et 16:6-19.
109. J.C. Carret, CERNA, communication privée, 1999.
110. L. Mendouga-Mebenga, 1998. "Que font les populations forestières des revenus tirés de l'exploitation des forêts du domaine national". *Arbres, Forêts et Communautés Rurales* 15 et 16: 56-57.
111. Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), *Annual Review and Assessment of the World Timber Situation 1998* (Yokohama: OIBT, 1998).
112. Décret n° 99/781/PM du 13 octobre 1999. République du Cameroun.
113. Cette remarque s'applique aux infractions dans les provinces de l'Est et du Centre. Sur la base d'enquêtes de terrain et de l'analyse de données des Délégations Provinciales de l'Environnement du Centre et de l'Est, par le Cameroun Environmental Watch, 1999.
114. Durant la réunion du Comité Consultatif de l'OMF Cameroun le 22 décembre 1999 à Yaoundé, M. Minbimi a mis en évidence l'exemple de la Réserve Forestière de Campo, dans le sud-ouest du pays, qui est actuellement exploitée par le groupe Bolloré.
115. Sur la base d'enquêtes de terrain et de l'analyse de données des Délégations Provinciales de l'Environnement du Centre et de l'Est, par le Cameroun Environmental Watch, 1999.
116. Sur la base d'enquêtes de terrain et de l'analyse de données des Délégations Provinciales de l'Environnement du Centre et de l'Est, par le Cameroun Environmental Watch, 1999.

APPENDICE 1: SOURCES DES DONNÉES

Figure 2: Types de forêts du Cameroun

Types de forêts	Total superficie forestière (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie totale	Aires protégées (kilomètres carrés)	Pourcentage du total des aires protégées
Mangrove	2 275	0,8%	44	0,2%
Forêt marécageuse	2 208	0,8%	0	0,0%
Forêt altimontaine	3 188	1,1%	6	0,0%
Forêt ombrophile sempervirente à larges feuilles en plaine	163 582	56,4%	11 354	63,6%
Forêt ombrophile décidue et semi- décidue à larges feuilles	31 111	10,7%	630	3,5%
Arbres épars	24 163	8,3%	5 259	29,5%
Dégradée	63 438	21,9%	560	3,1%
Total	289 965	100,0%	17 853	100,0%

Source: World Conservation Monitoring Centre, <http://www.wcmc.org.uk/forest/data>.

**Figure 3: Superficie forestière restante au Cameroun, selon diverses sources
(en milliers d'hectares)**

	OMF 1992-1993, à partir de données TREES	Mayaux et al. 1992-93	Laporte et al. 1992-93	Superficie forestière historique WRI	FAO 1980	FAO 1990	FAO 1995
Montagnarde et sous-montagnarde	—	—	—	—	—	1 767	—
Mangrove	—	—	—	—	—	—	—
Autre forêt dense	17 915	17 378	17 385	—	—	18 499	—
Forêt très sèche	—	—	—	—	—	86	—
Dégradée	4 879	—	6 477	—	—	—	—
Indéterminée	—	—	—	37 400	21 573	—	19 582
Total	22 794	17 378	23 862	37 400	21 573	20 352	19 582
Total moins forêt sèche	22 794	—	23 862	—	—	20 266	19 582

Sources: Les chiffres de l'OMF sont basés sur les données du projet Tropical Ecosystem Environment Observation (TREES). "Tropical Forest Area Measurements". En ligne: <http://fellini.mtv.sai.jrc.it/trees/statistics> (27 janvier 2000). Voir Appendice 2: Notes techniques, pour de plus amples détails. CARPE, Laporte, Goetz, Justice, Heinicke, 1998, "A new land cover map of Central Africa derived from multiresolution multi-temporal AVHRR data" dans *International Journal of Remote Sensing* (10) n° 18, p. 3537-3550; P. Mayaux, P. Archard et J.P. Malingreau. 1998. "Global tropical forest area measurements derived from coarse resolution satellite imagery: a comparison with other approaches: dans *Environmental Conservation* 25:37-52; World Resources Institute (WRI), *World Resources 1998-99* (Oxford University Press, NY, 1998; FAO 1990, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Division des Ressources Forestières, *Forest Resources Assessment 1990: Tropical Countries* (FAO, Rome, 1993); FAO 1995, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Division des Ressources Forestières, *State of the World's Forests 1997* (FAO, Rome 1997). Document FAO non daté, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Système Mondial de Surveillance Continue de l'Environnement.

Notes: Les données FAO 1980 et 1995, ainsi que les données sur la superficie forestière historique portent sur des classes de forêts indéterminées. La superficie forestière selon l'OMF et Laporte fait référence aux forêts denses et dégradées. Les données de Mayaux sur la superficie forestière portent sur les forêts denses. Les données de la FAO sur la superficie forestière de 1990 portent sur les forêts montagnardes, sous-montagnardes et très sèches.

Figure 4. Exportations de grumes des pays d'Afrique Centrale, en pourcentage des exportations mondiales de grumes

	Volume de grumes exportées (milliers de mètres cubes)						
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Gabon	1 050	1 500	1 500	1 700	1 800	3 000	1 500
Cameroun	800	850	1 150	1 304	1 101	1 706	1 280
République du Congo	348	340	450	450	500	213	300
Guinée Équatoriale	96	42	112	97	100	100	90
République Démocratique du Congo	–	–	84	73	42	127	100
République Centrafricaine	133	156	216	267	406	510	510
World	–	–	18 351	–	–	17 685	–

Pourcentage des exportations mondiales

	1994	1997
Gabon	8,2	17,0
Cameroun	6,3	9,6
République of Congo	2,5	1,2
Guinée Équatoriale	1,2	2,9
République Démocratique du Congo	0,6	0,6
République Centrafricaine	0,5	0,7

Sources: Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), *Annual Review and Assessment of the World Timber Situation, 1998* (OIBT, 1999); les données relatives à la Guinée Équatoriale proviennent du site <http://apps.fao.org> de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

Figure 5. Valeur des exportations de bois ronds industriels du Cameroun

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Valeur des exportations de bois ronds industriels du Cameroun (millions dollars US)	37	48	75	72	180	157	205	138	161	304	267	237	190

Source: Bases de données statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, <http://apps.fao.org>.

Figure 6. Production et exportations de bois ronds industriels du Cameroun, par volume, 1961-98

	Volume de la production de bois ronds industriels (milliers de mètres cubes)	Volume des exportations de bois ronds industriels (milliers de mètres cubes)	Valeur des exportations de bois ronds industriels (milliers de dollars US)
1961	758	165	5
1962	769	157	5
1963	799	207	6
1964	903	228	7
1965	917	218	8
1966	994	286	9
1967	1 003	279	11
1968	1 064	364	14
1969	1 069	426	14
1970	1 195	511	15
1971	1 276	546	17
1972	1 287	515	18
1973	1 365	703	46
1974	1 493	647	49
1975	1 507	472	31
1976	1 721	599	49
1977	1 915	397	33
1978	2 154	654	79
1979	2 194	843	101
1980	2 196	743	114
1981	2 300	444	56
1982	2 324	448	46
1983	2 411	391	34
1984	2 576	496	33
1985	2 765	746	64
1986	2 779	411	37
1987	2 803	442	48
1988	2 708	538	75
1989	2 872	457	72
1990	3 136	623	180
1991	3 085	771	157
1992	2 929	680	205
1993	2 936	792	138
1994	3 311	1 255	161
1995	3 588	1 236	304
1996	3 733	1 307	267
1997	3 255	1 706	237
1998	2 980	1 280	190

Sources: Bases de données statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, <http://apps.fao.org>.

Figure 7. Principaux importateurs régionaux de grumes camerounaises, 1996-97

Régions	Volume (mètres cubes)
Afrique	42 016
Asie	853 614
Amériques	572
Europe	809 817

Source: Centre pour l'Environnement et le Développement. *État des Lieux du Secteur Forestier au Cameroun* - Données statistiques basées sur des données de la Société Générale de Surveillance, 1998.

Figure 8. Essences de bois d'oeuvre les plus exportées en 1997, en volume de grumes

Essences	Volume (mètres cubes)
Ayous	385 000
Sapeli	88 000
Autres*	808 000

* 78 essences

Source: Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), *Annual Review and Assessment of the World Timber Situation 1998* (Yokohama: OIBT, 1998).

Figure 9. Nombre d'espèces (plantes, mammifères et oiseaux) pour 10 000 km² de couverture du sol

Espèces/10 000 km ²	Mammifères	Oiseaux	Plantes	Total
Cameroun	83	193	2 237	2 513
République Centrafricaine	53	137	921	1 111
République du Cong	62	140	1 356	1 558
République Démocratique du Congo	69	153	1 817	2 039
Gabon	64	157	2 197	2 418
Guinée Équatoriale	131	194	2 135	2 460

Source: World Resources Institute (WRI), *World Resources 1998-99* (Oxford University Press, NY, 1998).

Figure 10. Production de bois de feu, 1980-98

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Production (milliers de mètres cubes)	7 376	7 589	7 808	8 033	8 265	8 503	8 747	8 997	9 254	9 517	9 787	10 054	10 339	10 630	10 929	11 235	11 547	11 867	12 192

Source: Bases de données statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, <http://apps.fao.org>.

Figure 11. Superficie exploitée en 1994-1999

	Nombre d'assiettes de coupe	Nombre de ventes de coupe	Superficie (hectares)
1994	246	171	1 042 500
1995	233	168	1 002 500
1996	298	173	1 177 500
1997	—	—	—
1998	153	130	713 436
1999	64	77	348 645

Sources: Richard Eba's Atyi, *Cameroon's Logging Industry: Structure, Economic Importance and Effects of Devaluation*. CIFOR, document 14, août 1998; OMF Cameroun sur la base de renseignements fournis par le SIGIF.

**Figure 12. Principaux titulaires de concessions,
par superficie, en 1998-99**

Compagnie	Superficie des concessions (hectares) 1998-1999	Pourcentage de la superficie des concessions 1998-1999
Autres	2 019 341	50%
Thanry	650 124	16%
Bollore	411 575	10%
Coron	211 760	5%
Alpi	203 512	5%
Hazim	157 013	4%
Rougier	132 192	3%
Decolvenaere	75 306	2%
Itallegno	69 359	2%
Vasto-Legne	62 597	2%
Pasquet	60 780	1%
Total	4 053 559	100%

Sources: OMF Cameroun sur la base de données fournies par le SIGIF; Greenpeace International, *Buying Destruction* (Amsterdam, 1999); JC Carret (communication personnelle, décembre 1999), Alain Karsenty (communication personnelle, décembre 1999), Dominiek Plouvier (communication personnelle, décembre 1999).

Figure 13. Enquêtes sur les procès-verbaux d'infractions, Provinces de l'Est et du Centre, 1985-99

Année	Nombre de procès-verbaux d'infractions	Procès-verbaux suivis par le système judiciaire	Procès-verbaux non suivis par le système judiciaire	Pourcentage des procès-verbaux non suivi par le système judiciaire
1985-1986	106	78	29	27
1986-1987	100	59	41	41
1987-1988	93	38	55	59
1988-1989	129	71	60	47
1989-1990	106	42	64	60
1990-1991	71	28	43	61
1991-1992	64	7	57	89
1992-1993	26	1	25	96
1993-1994	20	—	—	—
1994-1995	27	—	—	—
1995-1996	15	—	—	—
1996-1997	7	—	—	—
1997-1998	24	—	—	—
1998-1999	15	—	—	—

Source: Enquête de terrain 1998-1999. Cameroon Environmental Watch - travaux commandités par l'Observatoire Mondial des Forêts.

Figure 14. Types d'infractions dans la province de l'Est, 1995-98

Type d'infractions dans la province de l'Est	Nombre de violations
En dehors des limites de concessions	9
À l'intérieur des limites de concessions	24
Pendant le transport ou le sciage	12
Autres	4
Total	49

Source: Enquête de terrain et analyse des données de la Délégation Provinciale de l'Environnement de l'Est, par le Cameroon Environmental Watch, 1999 - travaux commandités par l'Observatoire Mondial des Forêts.

Figure 15. Types d'infractions dans la Province du Centre, 1995-1998

Type d'infractions dans la Province du Centre	Nombre d'infractions
En dehors des limites de concessions	34
À l'intérieur de limites de concessions	24
Durant le transport ou le sciage	3
Total	61

Source: Enquête de terrain et analyse des données de la Délégation Provinciale de l'Environnement du Centre, par le Cameroon Environmental Watch, 1999 - travaux commandités par l'Observatoire Mondial des Forêts.

Figure 16. Nombre d'infractions dans la Province de l'Est, par département, 1985-1998

Département	Nombre d'infractions	Pourcentage
Lom et Djérem	16	46%
Kadey	9	26%
Haut Nyong	7	20%
Boumba et Ngoko	3	9%
Total	35	100%

Source: Enquête de terrain et analyse des données de la Délégation Provinciale de l'Environnement de l'Est, par le Cameroon Environmental Watch, 1999 - travaux commandités par l'Observatoire Mondial des Forêts.

Figure 17. Nombre d'infractions dans la Province du Centre, par département, 1995-98

Département	Nombre d'infractions	Pourcentage
Lékié	158	20%
Nyong et So'o	121	15%
Nyong et Kéllé	110	14%
Mfoundi	107	13%
Nyong et Mfoumou	77	10%
Mefou et Akono	74	9%
Mbam	65	8%
Mefou et Afamba	46	6%
Haute Sanaga	25	3%
Autres	11	1%
Total	794	100%

Source: Enquête de terrain et analyse des données de la Délégation Provinciale de l'Environnement du Centre, par le Cameroon Environmental Watch, 1999 - travaux commandités par l'Observatoire Mondial des Forêts.

Figure 18. Justification pour le suivi juridique incomplet des procès-verbaux d'infractions, 1995-98

Justification	Nombre de procès-verbaux d'infractions	Pourcentage
À la suite d'une intervention d'une personne influente	13	21
Irrégularité dans la procédure administrative	6	10
Pas de justification	4	6
Première infraction	5	8
Absence de preuves	7	11
Ne peut être tenu pour juridiquement responsable	8	13
Autre	20	32
Total	63	

Source: Cameroon Environmental Watch, 1999 - travaux commandités par l'Observatoire Mondial des Forêts.

Figure 19. Catégories de contrevenants, 1995-98

Nombre d'infractions	1 infraction	2 infractions	3 infractions	Plus de 3 infractions	Total
Particuliers	647	10	2	0	659
Compagnies	76	14	7	1	98
Autres	11	0	0	0	11

Source: Cameroon Environmental Watch, 1990 - travaux commandités par l'Observatoire Mondial des Forêts.

Figure A. Superficie des concessions par agent

Provinces	Est	Sud	Centre	Littoral	Sud-Ouest
Nombre d'agents	116	115	232	167	163
Superficie des concessions (hectares)	2 419 601	759 949	640 803	51 160	5 000
Superficie des concessions par agent (hectares)	20 859	6 608	2 762	306	31

Source: Théophile Ndjodo, *Présentation Succincte des Conditions de Travail et des Capacités Logistiques du Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun* (non publié).

APPENDICE 2: NOTES TECHNIQUES

Les chiffres étant arrondis, tous les pourcentages présentés dans ce document, lorsqu'ils sont additionnés, ne sont pas nécessairement égaux à 100 pour cent, ou ne correspondent pas aux totaux qui sont donnés.

Superficie forestière

Les estimations relatives à la superficie forestière varient selon la source (Cf. Tableau 1). Dans tout le document, nous nous référons à cinq estimations:

- i) les estimations de la superficie provenant de l'Observatoire Mondial des Forêts qui se basent sur les cartes forestières produites par le projet TREES, une initiative du Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne;
- ii) les estimations de la superficie publiées par Mayaux *et al.* qui étaient basées sur les images du projet TREES;
- iii) les estimations relatives à la superficie publiées par Laporte *et al.*;
- iv) les statistiques forestières de la FAO;
- v) la superficie forestière originelle estimée par le WRI.

● Les estimations de l'OMF relatives à la superficie forestière ont été obtenues à partir de cartes de la couverture du sol publiées par TREES qui sont disponibles sur l'Internet (<http://fellini.mtv.saic.jrc.it/TREES>). Les cartes de TREES sont issues d'images satellitaires à différentes dates enregistrées avec un radiomètre à haute résolution de 1,1 km, embarqué à bord de satellites de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) pour identifier les catégories de couverture du sol et des forêts dans les tropiques. Les images utilisées avaient été acquises durant la saison sèche entre 1992 et 1993. L'OMF a utilisé deux catégories de séries de données TREES: les forêts denses humides et le complexe

forêts secondaires/régions rurales désigné dans ce document par l'expression de forêts secondaires et dégradées. TREES définit les forêts denses humides comme des zones dont la superficie forestière est supérieure à 70 pour cent dans chaque pixel, et les complexes forêts secondaires/régions rurales (forêts dégradées) comme des zones dont la superficie forestière varie entre 10 et 70 pour cent.

Nous avons téléchargé la série de données de TREES pour l'Afrique présentée en projection géographique. Pour réduire la couverture du sol de TREES afin de n'avoir que le Cameroun, nous avons utilisé les frontières politiques indiquées par la Carte Numérique du Monde (DCW), comme masque pour sous-diviser la carte « raster » dans un système d'information géographique (SIG). Nous avons calculé les estimations de superficie de l'OMF en multipliant chaque cellule forestière de la carte « raster » TREES de la couverture du sol par la superficie qu'elle couvrait au sol. La superficie des cellules a été ajustée pour tenir compte de la variation de la latitude causée par la courbure de la terre.

Les estimations de l'Observatoire Mondial des Forêts pour les superficies des forêts denses sont supérieures d'environ 5 300 à 5 400 km² aux estimations précédemment publiées sur la base des données TREES et de combinaisons associant l'imagerie satellitaire AVHRR et des données satellitaires à haute définition (Laporte *et al.* 1998, Mayaux *et al.* 1998). Ces différences mineures (environ 3 pour cent) dans les estimations de la superficie forestière peuvent s'expliquer par: i) des différences dans les méthodes utilisées pour calculer la superficie; ii) les changements résultant du traitement des données comme la projection; et iii) des différences dans la classification des images.

● Mayaux *et al.* (1998) estimaient la superficie forestière des données TREES en ajustant les estimations de l'imagerie AVHRR par rapport aux données provenant de l'imagerie à haute définition du Landsat Thematic Mapper (TM). Cet ajustement corrige les biais résultant d'erreurs de classification et d'agrégation spatiale. La méthode utilisée se limitait aux estimations de superficies au niveau du pays et n'a pas fourni d'informations sur les niveaux provinciaux et départementaux. Nous n'avons pas pu utiliser l'ajustement pour notre analyse car les ajustements pour les estimations de la superficie n'étaient pas référencés dans l'espace et on ne pouvait pas savoir s'ils étaient répartis de manière égale au niveau des provinces et des départements. Étant donné que l'OMF Cameroun s'intéresse à la manière dont les superficies forestières sont liées à la répartition dans l'espace des variables écologiques et socioéconomiques au niveau provincial, nous nous sommes servis de nos calculs de la superficie basés sur les cartes TREES sans appliquer une fonction de calibrage.

● Les estimations relatives aux superficies fournies par Laporte *et al.* étaient également dérivées de la classification de l'imagerie AVHRR. Cette classification a été améliorée en utilisant des données secondaires, des cartes et des images du Landsat Multi-spectral Scanner (MSS). Cette carte avait précédé la carte TREES et avait servi de carte de référence pour le projet TREES.

● La FAO définit la forêt tropicale comme étant une superficie boisée avec au moins 10 pour cent de couverture de canopée. Les estimations de la FAO pour la superficie forestière sont disponibles pour 1980, 1990 et 1995 et elles sont issues de modèles

Tableau I. Comparaison des estimations des superficies forestières (km²) pour le Cameroun dérivées de statistiques forestières non spatiales et de l'imagerie satellitaire

Couverture du sol	Statistiques non spatiales	NOAA-AVHRR Imagerie satellitaire acquise en 1992-1993		
		Mayaux et al.	Laporte et al.	GFW
Forêts denses	–	173 780	173 850	179 152
Forêts dégradées	–	–	64 773	48 791
Total	195 820	–	238 623	227 943

Sources: Les données de l'OMF proviennent du site <http://fellini.mtv.sai.jrc.it/TREES>; Mayaux, P., F. Archard et J.P. Malingreau. 1998. "Global tropical forest area measurements derived from coarse resolution satellite imagery: a comparison with other approaches". *Environmental Conservation* 25:37-52; Laporte, Goetz, Justice, Heinicke, 1998, "A New Land Cover Map of Central Africa Derived from Multiresolution Multitemporal AVHRR Data dans *International Journal of Remote Sensing* (19) n° 18, p. 3537-3550; FAO 1995, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Division des Ressources Forestières, *State of the World's Forests 1997* (FAO, Rome, 1997).

statistiques non spatiales qui incorporent les données de l'inventaire forestier de référence. Les données de référence sont généralement dépassées et elles sont standardisées par rapport à une année commune utilisant un modèle statistique basé sur les taux de croissance démographique. Étant donné que la déforestation est associée à de nombreux facteurs, notamment la tenure des terres, la situation économique et les politiques de développement, ce modèle axé sur la population n'est peut-être pas exact.

- La superficie forestière historique est définie comme la superficie forestière qui existait avant les profondes perturbations causées par l'homme et estimée par la végétation potentielle. Pour plus de renseignements, consulter *Les dernières forêts-frontière: Écosystèmes et économies à la limite* par Bryant et al. (WRI, 1997).

Tendances du développement forestier

Les cartes présentées dans ce document se basent sur diverses séries de données.

- Nous avons calculé des estimations hautes et

basses de la manière dont le carbone est stocké dans la végétation camerounaise en appliquant les estimations publiées par Jerry Olson sur la densité de carbone (Carbon on Live Vegetation of Major World Ecosystems, 1983) à une carte de la végétation plus à jour (Global Land Cover Characterization Dataset), produite par le Centre de données des Systèmes d'Observation des Ressources Terrestres (EROS) en utilisant les données AVHRR de 1992-93. La Carte 1 présente l'estimation haute pour le carbone.

- L'information sur les superficies des concessions a été obtenue pour quatre années: 1959, 1971, 1995 et 1999. Les cartes de 1959 et 1971 ont été numérisées par le World Conservation Monitoring Center (WCMC). Bien que ces cartes indiquent l'emplacement approximatif des concessions d'exploitation allouées, elles ne reflètent pas l'emplacement précis de l'activité d'exploitation ou son intensité. La carte de 1995 a été obtenue par le WRI sous forme de fichier de données spatiales ArcView auprès du Centre de Télédétection et de Cartographie Forestière (CETELCAF). La carte de 1999 est basée sur le fichier de données précédent qui comprenait déjà

les limites des UFA. Le Système Informatique de Gestion des Informations Forestières (SIGIF) a fourni des renseignements sur l'activité des concessions basés sur l'attribution des assiettes de coupe en 1997-98 et 1998-99. Ces cartes ne représentent pas l'entière superficie des concessions attribuées. En 1999 seulement, 1,1 million d'hectares de concessions, dont la superficie de l'ensemble des ventes de coupe, n'a pu être cartographié par manque de coordonnées spatiales.

- Dans tout le document, les concessions sont désignées comme étant abandonnées, actives, attribuées ou désignées. On trouvera ci-dessous une définition plus précise de ces termes. Les **concessions abandonnées** sont des concessions qui apparaissaient sur les cartes de 1959, 1971 et 1995 mais qui n'étaient plus listées comme étant des concessions actives en 1998-99. Les **concessions actives** sont des concessions qui ont obtenu une assiette de coupe ou plus en 1998-99. L'attribution d'assiettes de coupe implique que la concession était exploitée durant cette année. Les **concessions attribuées** sont les UFA qui ont été attribuées mais qui n'ont pas obtenu d'assiettes de coupe en 1998-99. Les **concessions désignées** sont les UFA figurant dans le fichier numérique fourni par le CETELCAF qui n'étaient pas attribuées à des compagnies forestières en décembre 1999.

- La strate de la couverture forestière provient du projet TREES et constitue une estimation de la superficie forestière durant la période 1992-93. Cette série de données a été utilisée comme base de référence pour les cartes qui présentent l'information à différents moments.

● La série chronologique de la Carte 2 présente une superficie d'exploitation forestière cumulative allant de 1959 à 1999, avec superposition de la superficie forestière pour 1992-93.

● Les réserves forestières sont incluses dans la Carte 3. Il s'agit de forêts protégées désignées qui, bien que n'étant pas classées dans une catégorie UICN, pourraient être considérées comme équivalentes à la catégorie VI de l'UICN ("Aire protégée gérée de ressources; une aire protégée, gérée essentiellement pour une utilisation durable des écosystèmes naturels"). Elles ont été numérisées par le WCMC et elles sont enregistrées sur le CD-ROM du CARPE.

● La Carte 4 décrit les catégories de I à IV des aires protégées. Elles ont été numérisées par le WCMC sous la forme d'un fichier ArcView et elles figurent sur le CD-ROM des données de CARPE. Il y a certaines différences significatives entre les données spatiales fournies par le WCMC, les données publiées sur la Liste 1997 des Aires Protégées établie par les Nations Unies et les données fournies par le gouvernement camerounais. Nous avons utilisé les estimations du WCMC dérivées de données spatiales sur les aires protégées pour assurer une uniformité avec les autres séries de données spatiales utilisées dans le présent document mais il se peut qu'elles soient surestimées.

● Le pourcentage des forêts exploitées présenté à la Carte 5 était basé sur la superficie des conces-

sions fournies au WRI par le SIGIF pour 1998-1999. Les données n'étaient pas disponibles pour certains départements. Le pourcentage a été calculé selon la formule suivante:

$$\frac{(\text{superficie des ventes de coupe} + \text{superficie des assiettes de coupe}) \text{ en km}^2}{(\text{superficie des forêts denses humides} + \text{superficie des forêts secondaires et dégradées}) \text{ en km}^2} \times 100$$

● Les estimations des taux annuels d'extraction pour 1997-1998 présentées à la Carte 6 sont basées sur les données relatives aux volumes de production pour 1996-1997 (la dernière année pour laquelle nous avons pu obtenir des données sur la production par département), et sur les informations relatives aux superficies des concessions fournies par le SIGIF pour 1997-1998. Les zones portant l'indication "pas de données disponibles" indiquent que l'absence de renseignements n'a pas permis de calculer les taux d'extraction, bien que cette indication n'exclue pas nécessairement une activité d'exploitation forestière. Les taux d'extraction ont été calculés selon la formule suivante:

$$\frac{\text{Volume de la production en m}^3}{(\text{superficie des ventes de coupes} + \text{superficie des assiettes de coupe}) \text{ en hectares}} \times 100$$

Ces taux sous-estiment le volume de bois qui a été effectivement enlevé des forêts car ils ne prennent pas en compte les arbres détruits ou endommagés durant l'abattage des arbres souhaités, les arbres perdus durant les opérations d'abattage ou de transport, ou la production non déclarée.

● La Carte 7 montre les concessions détenues par des maisons mères disposant de plus de 100 000

Tableau II. Estimation des aires protégées

Aires protégées	Superficie UICN (hectares)	Superficie État (hectares))	Superficie spatiale WCMC (hectares)
Campo	300 000	500 000	264 179
Dja	526 000	526 000	623 438
Douala-Edéa	160 000	—	134 293
Kimbi River	5 625	—	9 418
Korup	125 900	—	126 280
Lac Lobeké ^a	43 000	150 000	216 850
Lac Ossa	4 000	—	5 527
Santchou	7 000	—	7 110
Total	1 171 525	—	1 387 095

Source: IUCN (1998). Liste des Nations Unies des aires protégées. Préparé par le WCMC et le WCPA. IUCN, Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni). Lxii = 412 p. Calculs spatiaux de l'OMF basés sur des données spatiales du WCMC.

Note: a. Dans une communication personnelle, Simon Blythe du WCMC a indiqué que les autorités camerounaises ont récemment fait savoir au WCMC que l'aire protégée du Lac Lobeké était de 92 503 hectares.

Tableau III. Données sur la production et les exportations de bois d'oeuvre, 1993-98

Données relatives au volume de production (milliers de mètres cubes)						
	1993	1994	1995	1996	1997	1998
FAO (bois ronds industriels)	2 936	3 311	3 588	3 733	3 255	2 980
FAO (grumes de sciage + grumes de placage)	2 096	2 447	2 700	2 820	2 317	2 016
FAO (autres bois ronds industriels)	840	864	888	913	938	964
FAO (bois sciés)	579	647	676	685	560	588
FAO (bois de placage)	31	31	31	31	61	59
FAO (contre-plaqué)	43	43	43	43	90	89
OIBT (grumes)	2 815	3 300	3 000	2 800	3 000	2 895
OIBT (bois sciés)	650	725	520	580	560	588
OIBT (bois de placage)	28	38	61	61	61	58
OIBT (contre-plaqué)	63	78	80	88	90	89
Données relatives au volume des exportations (milliers de mètres cubes)						
	1993	1994	1995	1996	1997	1998
FAO (bois ronds industriels)	791	1 255	1 236	1 307	1 706	1 280
FAO (bois sciés)	286	222	316	342	356	
FAO (bois de placage)	17	25	25	27	37	41
FAO (contre-plaqué)	3	11	5	12	45	41
OIBT (grumes)	850	1 150	1 304	1 101	1 706	1 280
OIBT (bois sciés)	142	218	289	284	392	405
OIBT (bois de placage)	26	38	60	51	37	41
OIBT (contre-plaqué)	25	20	20	35	45	41
Données relatives à la valeur des exportations (milliers de dollars US)						
	1993	1994	1995	1996	1997	1998
FAO (bois ronds industriels)	138	161	304	267	237	190
FAO (bois sciés)	53	109	105	131	163	177
FAO (bois de placage)	16	23	22	21	30	31
FAO (contre-plaqué)	2	6	4	7	12	14
OIBT (grumes)	–	323	–	155	237	–
OIBT (bois sciés)	–	123	–	150	194	–
OIBT (bois de placage)	–	23	–	14	10	–
OIBT (contre-plaqué)	–	5	–	12	15	–

Sources: Bases de données statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, <http://apps.fao.org>. Organisation Internationale des Bois Tropicaux, *Annual Review and Assessment of the World Timber Situation 1998* (Yokohama: OIBT, 1998). *Annual Review and Assessment of the World Timber Situation 1996* (Yokohama: OIBT, 1996).

hectares au total. Les données manquantes n'ont pas permis de cartographier toutes les concessions. Aucune concession appartenant à Coron ou à Hazim n'a pu être cartographiée.

● La Carte 8 présente des irrégularités au niveau des licences en 1997-1998. Cette carte est issue de données spatiales fournies par le CETELCAF et d'une liste de concessions valables fournie par le Centre pour l'Environnement et le Développement. Les licences étaient considérées comme étant "expirées" (catégorie 1) si elles étaient actives en 1997-1998 mais si leur date d'expiration était antérieure à 1997. Les licences qui empiétaient en totalité ou en partie sur des aires protégées (catégories UICN I à IV) étaient également considérées comme "irrégulières".

● La Carte 9 se base sur des données numériques fournies par le CETELCAF et sur les résultats du document intitulé *Résultat des délibérations de la commission interministérielle d'attribution des concessions forestières* (Session de mai 1997). À partir de ce document, nous avons pu mettre en évidence quatre catégories de résultats du processus d'attribution des UFA en 1997:

1. Des UFA attribuées à des soumissionnaires qui n'avaient pas été recommandés par la commission interministérielle et qui n'avaient pas fait l'offre la plus élevée. Cette pratique est considérée comme illégale par la loi.
2. Des UFA attribuées à des soumissionnaires recommandés par la commission interministérielle mais qui n'avaient pas fait l'offre la plus élevée. La régularité de cette pratique est douteuse d'après la loi.
3. Des UFA attribuées à des soumissionnaires qui n'avaient pas été recommandés par la commission mais qui avaient fait néanmoins l'offre la

Tableau IV. Les cinq premiers importateurs des grumes camerounaises, 1997

Pays importateur 1997	Volume (milliers de mètres cubes) rapporté par le Cameroun	Volume (milliers de mètres cubes) rapporté par l'importateur	Chiffre déclaré par le Cameroun en pourcentage du volume par l'importateur
Italie	297 051	59 158	502
Chine	276 402	319 850	86
France	211 890	189 608	112
Philippines	202 029	4 000	5 051
Japon	200 618	118 000	170

Source: Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), *Annual Review and Assessment of the World Timber Situation 1998* (Yokohama: OIBT, 1998).

plus élevée. La loi ne permet pas d'établir si ces attributions sont régulières ou non.

4. Des UFA attribuées à des soumissionnaires recommandés par la commission et qui avaient fait l'offre la plus élevée. Aux termes de la loi, ces attributions semblent être régulières.

Produits du bois

● La valeur et le volume de la production et des exportations de bois d'œuvre sont difficiles à évaluer. Les organismes internationaux qui les suivent, comme la FAO et l'OIBT, donnent des chiffres différents. Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils utilisent des questionnaires, une terminologie et des sources gouvernementales très différents pour leurs données brutes. D'année en année, les pouvoirs publics corrigent les chiffres de l'année précédente, ce qui explique pourquoi certaines données rapportées ne concordent peut-être pas pour une année particulière d'un rapport à l'autre. La FAO et l'OIBT s'efforcent de remédier à certains

de ces problèmes en mettant au point une terminologie commune pour les comptes rendus et elles obtiendront des données auprès des mêmes sources dans les pays.

● Le Tableau III présente les données de l'OIBT et de la FAO de 1993 à 1999. La production de bois ronds industriels FAO est égale à la production FAO (grumes de sciage et de placage), plus la production FAO d'autres bois ronds industriels. Les chiffres sur les exportations que fournit la FAO ne sont disponibles que pour les bois ronds industriels et ils ne font aucune distinction entre les grumes de sciages et de placage et autres bois ronds industriels. Bien que nous ayons recherché l'avis d'experts pour comparer les chiffres de ces organisations, ces chiffres ne sont pas strictement comparables. Il semble toutefois que les grumes de l'OIBT puissent être plus ou moins comparées avec les bois ronds industriels de la FAO.

● Il existe aussi des divergences entre les volumes des exportations rapportés par le gouvernement

camerounais et les volumes des importations correspondantes rapportées par le pays destinataire. Comme le montre le Tableau IV, il y a des variations importantes entre les chiffres de l'OIBT pour les volumes des exportations de grumes du Cameroun et les importations rapportées. Ces derniers chiffres sont dérivés de diverses sources non officielles telles que des revues commerciales et des rapports statistiques. Les principaux importateurs des grumes brutes camerounaises, par importations totales, sont indiqués dans le tableau IV.

Biodiversité

● Le nombre d'espèces par 10 000 kilomètres carrés donne une estimation relative pour comparer le nombre d'espèces entre pays ayant une superficie différente. Comme le lien entre superficie et espèces n'est pas linéaire (en effet, au fur et à mesure que la superficie échantillonnée augmente, le nombre de nouvelles espèces s'y trouvant diminue), on peut utiliser une courbe espèces-superficie pour standardiser les nombres de ces espèces. Cette courbe prédit combien d'espèces aurait un pays, compte tenu de son nombre actuel d'espèces, si le pays en question avait une superficie uniforme de 10 000 kilomètres carrés. Ce nombre est calculé en utilisant la formule: $S = cAz$, où S = le nombre d'espèces menacées, A = la superficie et, où c et z sont des constantes. La pente de la courbe espèces-superficie est déterminée par la constante z , qui est d'environ 0,33 pour les grandes superficies ayant de nombreux habitats. Cette constante se base sur les données d'études antérieures des relations espèces-superficie. Pour de plus amples renseignements, se référer à World Resources 1996-1997 du World Resources Institute (New-York: Oxford University Press, 1996).

Évaluation du respect de la législation

● On trouvera ci-dessous une liste des divers types d'infractions rapportées dans les provinces du Centre et de l'Est (provenant d'enquêtes de terrain réalisées par le Cameroun Environmental Watch):

1. Exploitation forestière frauduleuse.
2. Non marquage du bois sortant de chantiers forestiers.
3. Utilisation frauduleuse de documents administratifs.
4. Complicité pour l'évacuation de bois récoltés de manière illicite.
5. Exploitation en dehors des délais impartis.
6. Abattage et vente de bois sans autorisation.
7. Abattage et transformation d'essences protégées.
8. Exploitation non autorisée dans le Domaine National.
9. Documentation frauduleuse, entrave à la justice.
10. Récolte d'essences non autorisées.
11. Abattage d'arbres de taille inférieure au diamètre minimum.
12. Exploitation en dehors des limites de la concession.
13. Récupération illégale d'arbres précédemment abattus.
14. Non respect des conditions stipulées pour l'assiette de coupe.
15. Scierie non autorisée.
16. Exploitation illégale d'essences protégées à l'intérieur du Domaine National.
17. Exploitation illégale sans titre de renouvellement valable.
18. Non respect du diamètre minimum des arbres récoltables.
19. Non respect des normes établies pour l'abattage.
20. Abattage et transformation d'essences protégées à l'intérieur d'une réserve forestière.
21. Marquage frauduleux de grumes.
22. Détention et transport non autorisé de bois.
23. Transport de bois sans la documentation requise.
24. Exploitation sans la documentation requise.

25. Exploitation dans une réserve forestière.
26. Titre d'exploitation non documenté.
27. Documentation inadéquate sur le chantier d'exploitation.
28. Exploitation illégale d'essences figurant à l'Annexe 1 de la Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées (CITES).
29. Exploitation d'essences autres que les espèces prévues.

Notes:

1. Mayaux, P., E. Janodet, C. Blair-Meyers et P. Legeay. 1997. *Vegetation map of Central Africa à l'échelle 1:5 000 000*. Tropical Ecosystem Environment Observations by Satellites, Centre Commun de Recherche. Commission Européenne, TREE Series D, EUR 17322 EN.
2. Mayaux, P., F. Archard et J.-P. Malingreau. 1998. "Global tropical forest area measurements derived from coarse resolution satellite imagery: a comparison with other approaches". *Environmental Conservation* 25: 37-52.
3. Laporte, N., S.J. Goetz, C.O. Justice et M. Heinecke. 1998. "A new land cover map of Central Africa derived from multi-resolution, multi-temporal AVHRR data". *International Journal of Remote Sensing* 18: 3537-3550.
4. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Division des Ressources Forestières, *State of the World's Forests 1997* (FAO, Rome, 1997).
5. Mayaux, P., F. Archard et J.-P. Malingreau. 1998. "Global tropical forest area measurements derived from coarse resolution satellite imagery: a comparison with other approaches". *Environmental Conservation* 25: 37-52.
6. ESRI. 1992. Cartes numériques du monde. Environmental Systems Research Institute, Inc., Redlands, Californie.

7. Mayaux, P., F. Archard et J.-P. Malingreau. 1998. "Global tropical forest area measurements derived from coarse resolution satellite imagery: a comparison with other approaches". *Environmental Conservation* 25: 37-52.
8. Mayaux, P., T. Richards et E. Janoder. 1999. "A vegetation map of Central Africa derived from satellite imagery". *Journal of Biogeography* 26: 353-366.
9. Nadine Laporte, Université du Maryland. Communication personnelle. Février 2000.
10. Dirk Bryant, Daniel Nielsen et Laura Tangle, *Les dernières forêts-frontière: Ecosystèmes et économies à la limite* (Washington, DC: World Resources Institute, 1997).
11. UICN (1998). 1997 United Nations List of Protected Areas. Préparé par le WCMC et le WCPA. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. Lxii + 412 p.
12. Le CD-ROM des données CARPE a été produit par le Fonds Mondial pour la Nature et le World Resources Institute avec des données provenant du Centre Commun de Recherche de l'Union Européenne et du Centre Mondial de Surveillance de la Conservation.
13. UICN (1998). 1997 United Nations List of Protected Areas. Préparé par le WCMC et le WCPA. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. Lxii + 412 p.
14. Centre pour l'Environnement et le Développement. 1999. État des Lieux du Secteur Forestier au Cameroun - Données Statistiques. Yaoundé: CED.
15. Centre pour l'Environnement et le Développement. 1999. État des Lieux du Secteur Forestier au Cameroun - Données Statistiques. Yaoundé: CED.
16. Les licences actives en 1997-98 étaient définies comme des licences exploitant une ou plusieurs assiettes de coupe durant cette période.

APPENDICE 3: COMMENTAIRES DES EXPERTS

Un principe fondamental de l'Observatoire Mondial des Forêts est que la transparence et la responsabilité sont essentielles pour élaborer une meilleure gestion des ressources naturelles. En préparant ce rapport, nous nous sommes heurtés à des difficultés pour avoir accès à l'information existante et pour obtenir une documentation sur ces données en ce qui concerne les définitions utilisées, la manière dont les données avaient été collectées et la qualité de l'information, entre autres choses. Dans le but de promouvoir des politiques d'information ouvertes, publiques et transparentes, les produits de l'OMF comprennent des notes détaillées sur les données que nous avons assemblées (*Cf. Appendice 1 et 2*) et un résumé des principaux commentaires formulés par des experts qui ont passé en revue des versions préliminaires du document. Ces commentaires sont repris ci-dessous, ainsi que la manière dont nous y avons répondu.

Le processus de revue

Ce document et les cartes qu'il contient ont été soumis à deux processus de revue externe. Un avant-projet a été soumis pour commentaires au groupe de suivi de l'OMF Cameroun lors d'un atelier d'un jour qui s'est tenu à Yaoundé, au Cameroun, le 22 décembre 1999. Cette version préliminaire a été envoyée également à des experts internationaux des questions forestières au Cameroun qui ont renvoyé leurs commentaires par la poste et par courrier électronique. Tous les spécialistes qui ont participé à ces revues l'ont fait indépendamment des établissements ou des organismes dont ils font partie.

(i) Examen par le groupe de suivi de l'OMF Cameroun. Un groupe de suivi consultatif composé de représentants du Ministère des Forêts du Cameroun et d'autres organismes concernés (Institut National

de Cartographie, Groupe National de Travail sur la Certification Forestière et la Gestion Durable des Forêts), ainsi que des scientifiques et des personnes travaillant au sein d'organisations non gouvernementales en matière de conservation (ECOFAC, FTFP, WWF, ONG locales) ont examiné le rapport préliminaire durant un atelier d'un jour. Les personnes suivantes assistaient à la rencontre: Séverin Cécile Abéga, Henriette Bikié, Jean-Daniel Owona Ebambou, Chantal Thérèse Enyegue, Bienvenu Kuibo, Patrice Bigombe Logo, Olivier Iyebi Mandjek, Parfait Minbimi, Théophile Nga Ndjodo, Roger Ngoufo, Samuel Nguiffo, Léonard Ntonga, Zacharie Nzooh et Nicodème Tchamou. Un certain nombre de ces personnes avaient participé à deux ateliers précédents qui avaient défini les activités de l'OMF Cameroun et la portée de ce document.

(ii) Examen par courrier.

Il avait été demandé aux spécialistes suivants de faire, par courrier, des commentaires au sujet de cette version préliminaire (une astérisque figure à côté du nom des experts qui n'ont pas pu répondre à cette requête en raison des délais qui étaient très brefs): Fred Swartzendruber, Laurent Somé, Jim Graham, David Wilkie, Ndinga Assitou, Théodore Tréfon, Roger Fotso*, Jean-Luc Roux*, Giuseppe Topa, Korinna Horta*, Alain Karsenty, Steve Gartlan, Guido Broekhoven*, Michael Brown, Jean-Christophe Carret et Dominiek Plouvier. Ces experts appartiennent aux institutions suivantes: CARPE, USAID, Programme de Soutien à la Biodiversité, WWF-Cameroun, Banque Mondiale, Environmental Defense Fund, Alliance Mondiale pour la Nature (UICN), CIRAD, CERNA, Avenir des Peuples et des Forêts Tropicales et Innovative Resources Management. Plusieurs membres du

personnel du WRI (Matt Arnold, Jake Brunner, Dirk Bryant, Tony Janetos, Jonathan Lash, Peter Leimgruber, Cathy Plume, Mark Rowhder, Nigel Sizer et Dan Tunstall) ont également fait des suggestions. En outre, des cartes et des parties spécifiques du rapport ont circulé parmi les spécialistes suivants pour avoir leur opinion sur les questions soulevées durant le processus de revue: Laurie Clark (CARPE/Service Forestier des États-Unis), Steve Johnson (Organisation Internationale des Bois Tropicaux), Nadine Laporte (Université du Maryland), Philippe Mayaux (TREES), Ousseynou Ndoeye (Centre pour la Recherche Forestière Internationale) et Pascal Nzokou (anciennement du SIGIF).

Principaux commentaires et changements effectués

La plupart des commentaires reçus avaient trait à la structure et à la présentation du contenu du rapport, ainsi qu'à la portée de notre analyse de certains sujets. Les suggestions relatives aux données qui avaient servi à l'établissement de nos cartes et graphiques ont été limitées. Cela peut être dû à un manque fondamental d'informations sur les tendances du développement de l'exploitation forestière au Cameroun (notamment l'emplacement précis des concessions), à l'absence de documentation sur les protocoles et les méthodes employées pour la collecte de données par les pouvoirs publics et l'impossibilité d'avoir accès à certaines séries de données existantes. Les principaux commentaires sont résumés ci-dessous.

● **L'agencement du document devait être modifié.** Plusieurs experts estimaient que la structure du document initial ne faisait pas ressortir clairement les questions présentées. En réponse à cela, des

changements ont été apportés à la partie sur les principales conclusions et à l'introduction. Les principales conclusions ont été réorganisées autour de plusieurs thèmes. L'introduction a été modifiée pour mieux cerner le fait que l'exploitation forestière est une question cruciale au Cameroun. Cette révision a compris la mise en évidence des avantages et des inconvénients économiques et environnementaux de l'exploitation forestière. À cette fin, nous avons aussi déplacé la partie sur les valeurs des forêts pour qu'elle précède la partie sur les tendances du développement. Nous avons fait ressortir par ailleurs les lacunes des données qu'il faut combler pour permettre des décisions judicieuses. Un expert a suggéré un cadre différent pour la présentation de nos indicateurs mais nous ne disposons pas de certaines données pour les indicateurs proposés.

● **Les questions sociales et démographiques dans la perspective des forêts n'étaient pas suffisamment approfondies.**

En réponse à cela, nous avons ajouté des informations de base sur la croissance démographique et la tenure des terres dans l'introduction. Nous avons également consulté Laurie Clark (CARPE) et Ousseyinou Ndoye (CIFOR) pour renforcer la partie sur les produits forestiers non ligneux (PFNL). Nous avons ajouté un bref passage sur les valeurs culturelles associées à la forêt mais nous n'avons pas inclus de cartes et de renseignements sur les divers groupes ethniques et leur répartition géographique au Cameroun. Bien que de telles données soient disponibles, nous n'avions ni les ressources ni l'expertise nécessaires pour établir des cartes et des indicateurs de qualité sur cet aspect. L'OMF Cameroun a l'intention de se con-

centrer davantage sur les populations locales et les valeurs qu'elles retirent des forêts.

● **Il fallait davantage d'informations sur la superficie forestière actuelle.**

Comme l'indique le document, les données sur les superficies forestières sont anciennes et elles sont très variables selon les sources. Les experts ont recommandé que nous donnions davantage de renseignements sur les diverses estimations existantes et la manière dont elles diffèrent. En conséquence, nous avons préparé une partie détaillée sur les différentes estimations des superficies forestières pour les inclure dans les Notes Techniques. Pour que le texte soit uniforme, nous avons utilisé nos propres données relatives aux superficies forestières (dérivées des données TREES) comme point de départ pour référencer tous les indicateurs figurant dans le document. Dans la discussion des données sur les tendances de la superficie forestière, nous avons utilisé les chiffres de la FAO puisque c'étaient les seuls qui soient disponibles pour plusieurs périodes.

● **Nous n'avons pas mis en exergue l'importance du développement des activités non forestières dans l'évolution des forêts camerounaises.**

Comme le texte le fait remarquer, ce document met l'accent sur le secteur de l'exploitation forestière pour deux raisons: son développement est particulièrement étendu et les routes forestières contribuent à l'ouverture des terres forestières à l'agriculture, la chasse au gibier et autres activités qui influent sur l'évolution des écosystèmes forestiers du Cameroun. Nous avons ajouté un nouvel encadré sur l'oléoduc Tchad-Cameroun

pour illustrer certaines des pressions auxquelles peuvent être soumises les forêts. Nous avons également présenté des informations générales complémentaires sur les tendances sous-jacentes qui ont une incidence sur les taux de déforestation.

● **Les experts ont exprimé des opinions contradictoires au sujet de la partie juridique.**

Le processus de revue a montré à l'évidence que divers aspects de la législation forestière camerounaise sont peu précis et peuvent être interprétés de différentes façons. La partie juridique de ce document porte sur la loi 1/94 et sur le décret d'application de 1995. Nous avons soumis des versions préliminaires à la Banque Mondiale, à des représentants du Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun, ainsi qu'à d'autres experts. Les réactions que nous avons reçues de certains experts ont été contradictoires, principalement pour la légalité des ventes de coupes dans le Domaine Forestier Permanent. En réponse à cette critique, nous nous sommes référés au texte juridique concerné et, par souci d'objectivité, lorsque l'interprétation n'était pas claire, nous avons présenté plusieurs explications. En outre, certains experts ont recommandé que nous donnions une description plus approfondie de l'attribution des UFA. Le sujet est cependant particulièrement délicat du point de vue politique et, comme certains experts l'on souligné, extrêmement complexe. Pour ces raisons, notre vue d'ensemble du processus d'attribution s'est strictement limitée aux informations que nous sommes en mesure d'étayer avec les données et les rapports auxquels nous avons eu accès. Il conviendrait de noter que la plupart des informations présentées dans ce document sur la légalité des concessions

existantes n'ont jamais été publiées. En limitant notre présentation à des faits de base, nous fournissons à divers groupes concernés au Cameroun des informations qui leur permettront d'interpréter plus en profondeur ces conclusions et d'en débattre.

- **Le rapport sous-estimait le rôle des grandes compagnies forestières multinationales.**

Les informations contenues dans la version antérieure de ce document se limitaient aux propriétaires de concessions qui disposaient d'un titre. Plusieurs experts ont estimé que, pour cette raison, nous n'avions pas identifié les principaux acteurs du secteur de l'exploitation forestière au Cameroun, car nombre des détenteurs de titres étaient tout simplement des filiales de multinationales plus importantes ("maisons mères"). Nous avons donc ajouté un passage sur ces maisons mères où nous avons présenté les informations que nous avons pu recueillir sur les filiales dûment enregistrées comme détentrices de concessions. Nous avons également modifié la Carte 7 de ce document pour tenir compte des maisons mères lorsque leur identité était connue.

- **Les renseignements fiscaux présentés étaient incomplets.**

On nous a conseillé de faire la distinction entre les taxes forestières directes et indirectes. Ces dernières sont nombreuses et difficiles à quantifier de manière systématique. Du fait de contraintes en rapport avec les données et de contraintes de temps, nous n'avons pu donner d'informations que sur les taxes forestières directes. Les experts ont aussi noté que le passage sur la distribution de recettes aux communautés locales était incomplet et pouvait induire en erreur. Il est très difficile

de déterminer dans quelle mesure les communautés locales ont effectivement été compensées pour les opérations d'exploitation forestière, comme l'exige la loi. Pour cette raison, nous n'avons présenté de données que sur les recettes potentielles et nous avons mentionné que les arrangements pratiques varient d'une communauté à l'autre. Étant donné l'importance des avantages économiques dérivés des forêts, les activités futures de l'OMF Cameroun mettront l'accent sur la collecte de données fiscales et sur les renseignements au sujet de l'indemnisation des communautés.

- **Les limites administratives et le statut des concessions d'exploitation étaient peut-être représentés de manière erronée sur nos cartes.**

Plusieurs experts ont émis des réserves sur les limites administratives figurant sur nos cartes. Ces données sont dérivées du National Center for Geographic Information and Analysis (NCGIA) et elles sont considérées comme une norme au niveau mondial. À l'avenir, nous chercherons à obtenir des séries de données nationales plus détaillées. Si nous en trouvons, nous les inclurons sur des cartes actualisées présentées sur le site web de l'OMF et dans des rapports ultérieurs.

Au moment où ce rapport était envoyé à l'impression, nous étions informés par Yvan Cuson, un conseiller du MINEF, que l'UFA 10-015 avait été annulée et que la licence 1568 n'était pas active. Ces renseignements nous sont parvenus après l'examen des données par le comité consultatif de l'OMF, qui comprend du personnel du MINEF. Il était donc trop tard dans le processus de production pour obtenir la documentation appropriée sur ces nouvelles indications et pour les incorporer au

document. Nous avons cependant décidé de ne pas inclure, comme nous en avions eu l'intention, une liste des concessions avec les noms de leur propriétaire et leur statut d'activité. Nous espérons travailler en étroite collaboration avec le MINEF pour mettre à jour cette liste et nos cartes avec les meilleures informations disponibles et nous diffuserons ces produits par le site web de l'OMF dans les mois qui viennent.

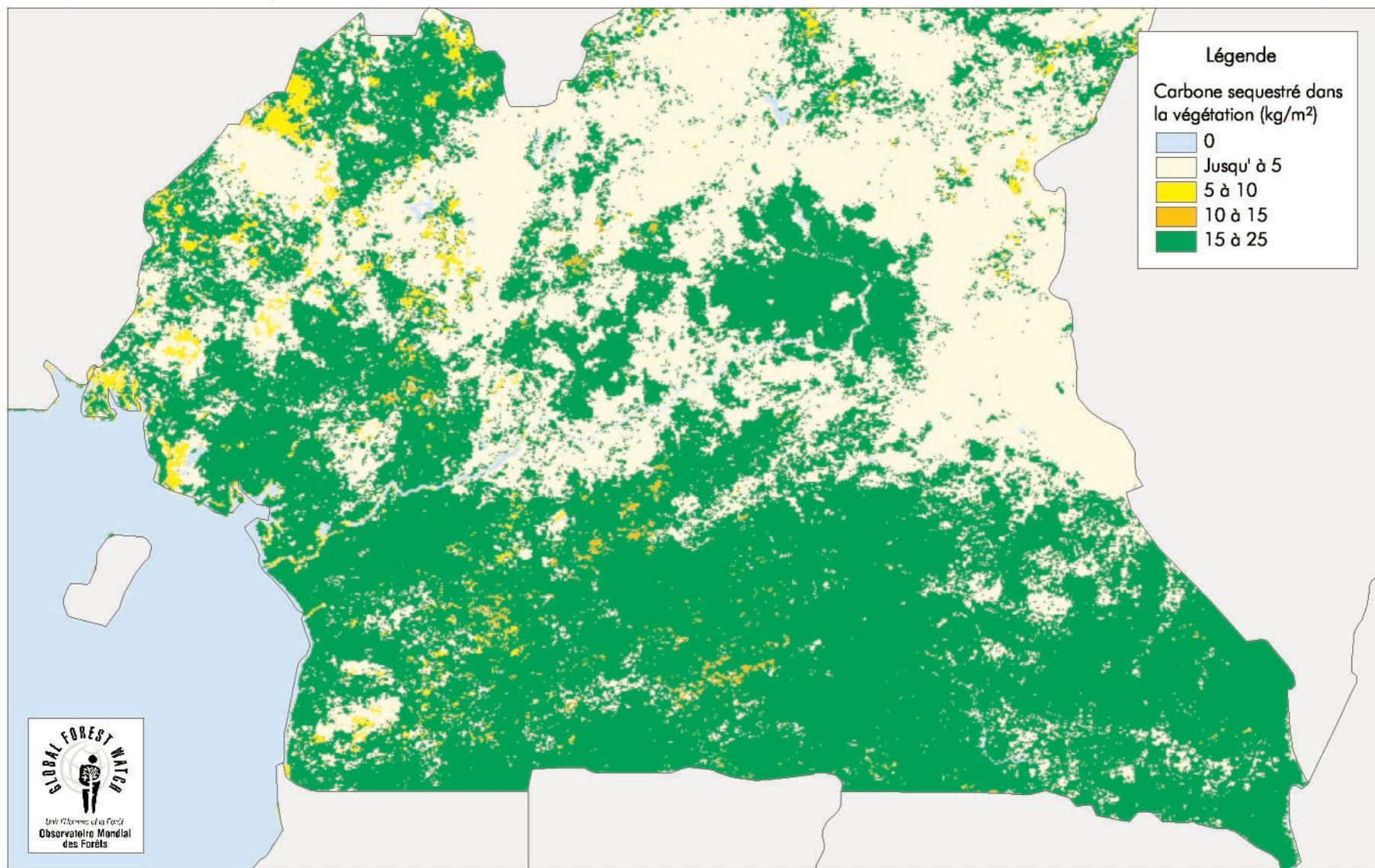
- **Les cartes étaient trop complexes.**

Des experts ont également estimé que les cartes de la version préliminaire étaient difficiles à comprendre. Nous avons donc fourni de plus amples précisions dans les titres et les légendes, ainsi que des explications plus détaillées sur ces cartes à *l'Appendice 2: Notes techniques*.

- **Le rapport présentait des affirmations non prouvées.**

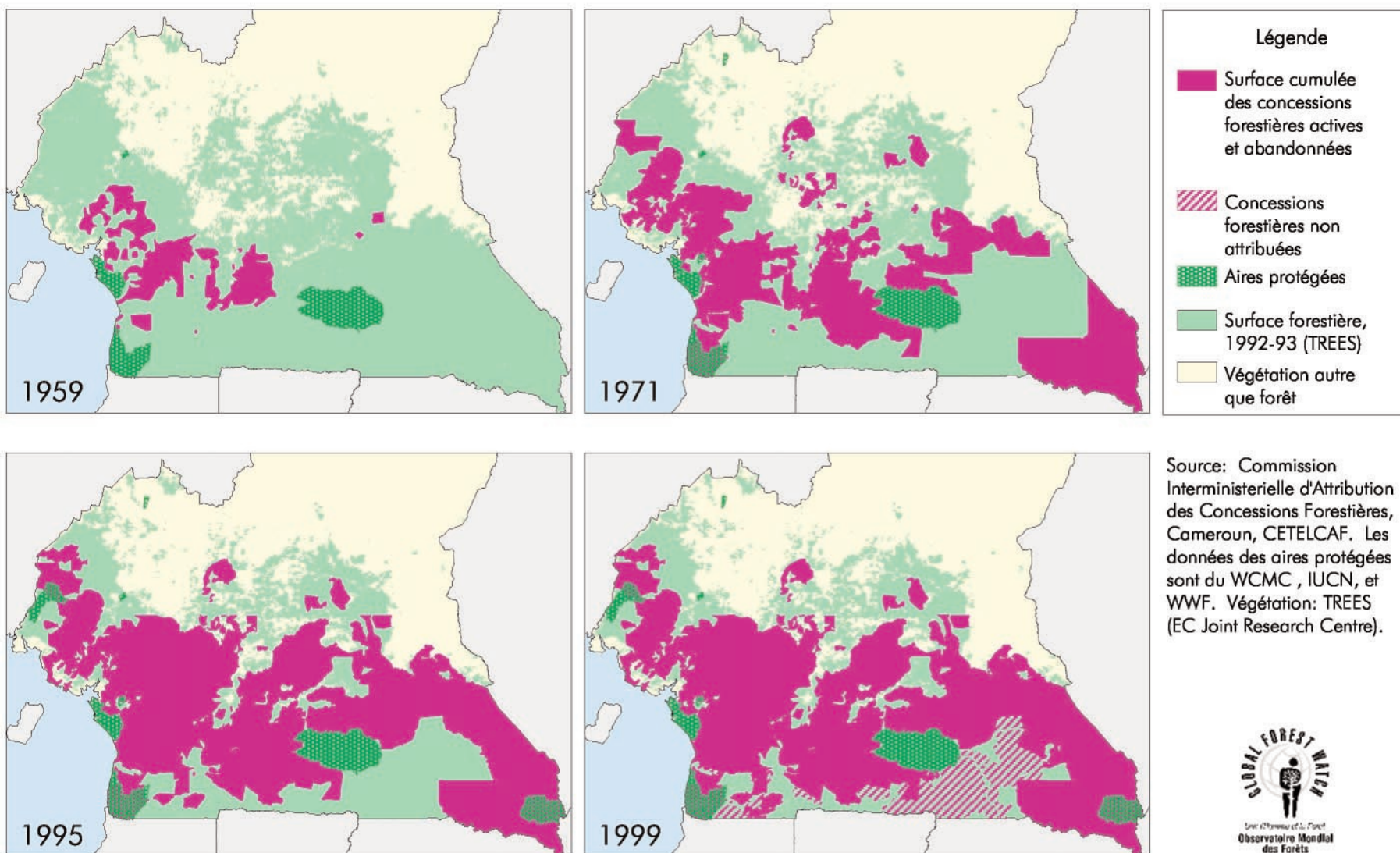
Des experts ont noté plusieurs affirmations dans des versions antérieures qui n'étaient pas prouvées. En réponse à cela, nous avons ajouté des références pour étayer ces conclusions ou nous avons supprimé des affirmations que nous n'étions pas en mesure de prouver avec des arguments solides.

CARTE 1 Carbone sequestré au sein des forêts camerounaises

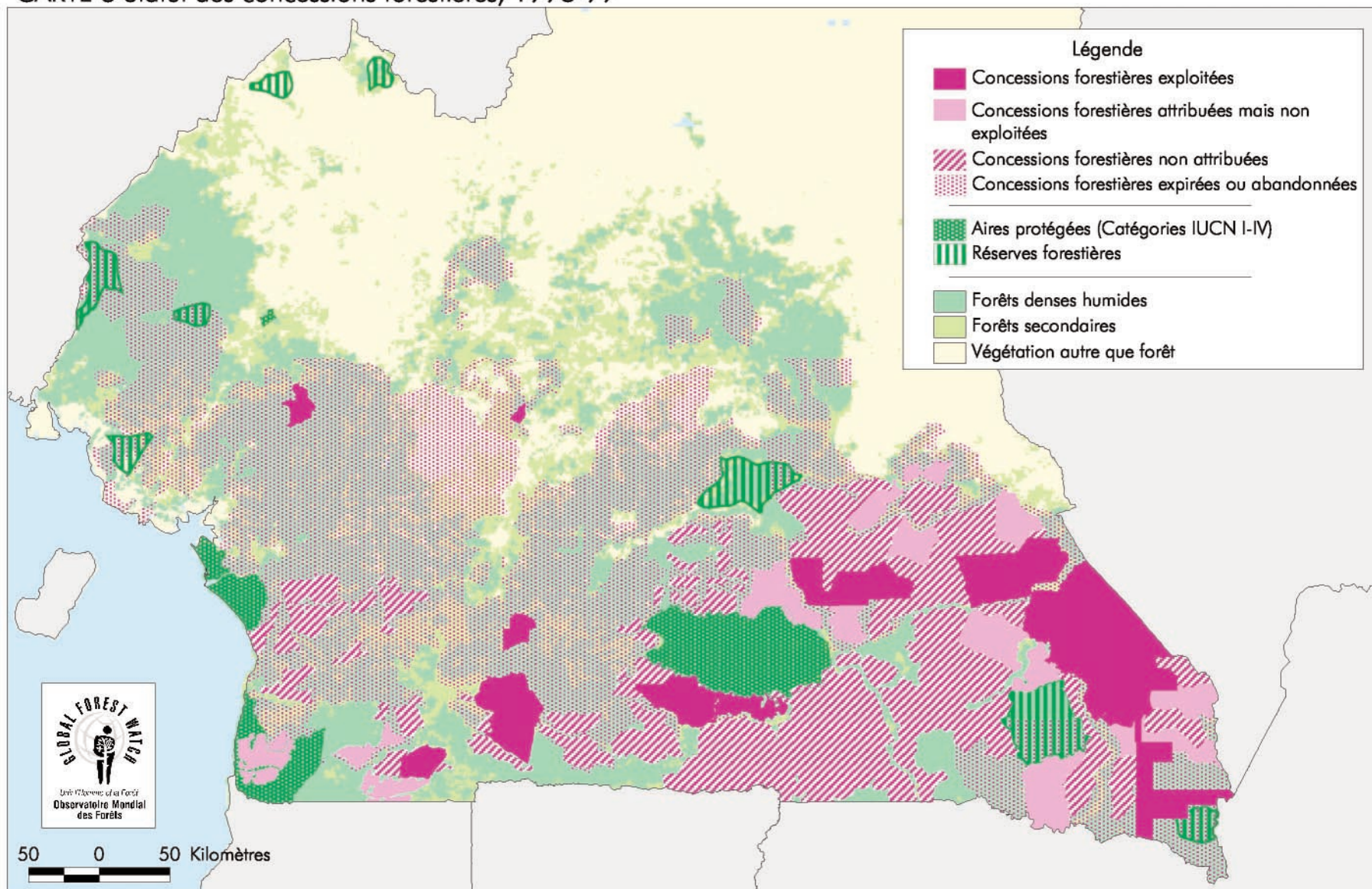


Source: Olson et al. 1983. Carbon in live vegetation of major world ecosystems. Report ORNL-5862, Oak Ridge National Laboratory, Oak Ridge, TN, USA. Global 1km land cover characterization database, USGS EROS Data Center, 1998.

CARTE 2 Etendue cumulative des concessions forestières et des aires protégées de 1959 à 1999

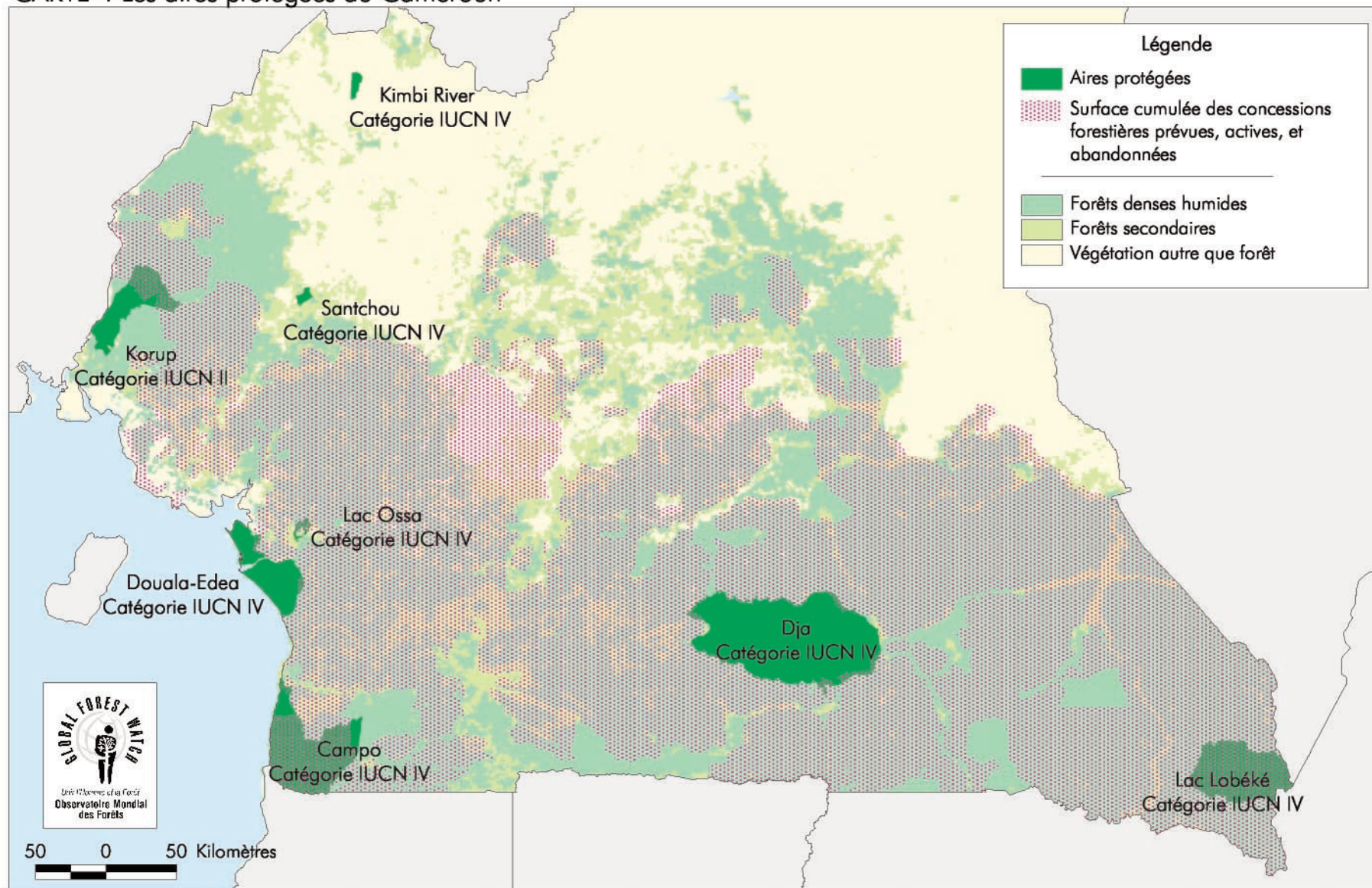


CARTE 3 Statut des concessions forestières, 1998-99



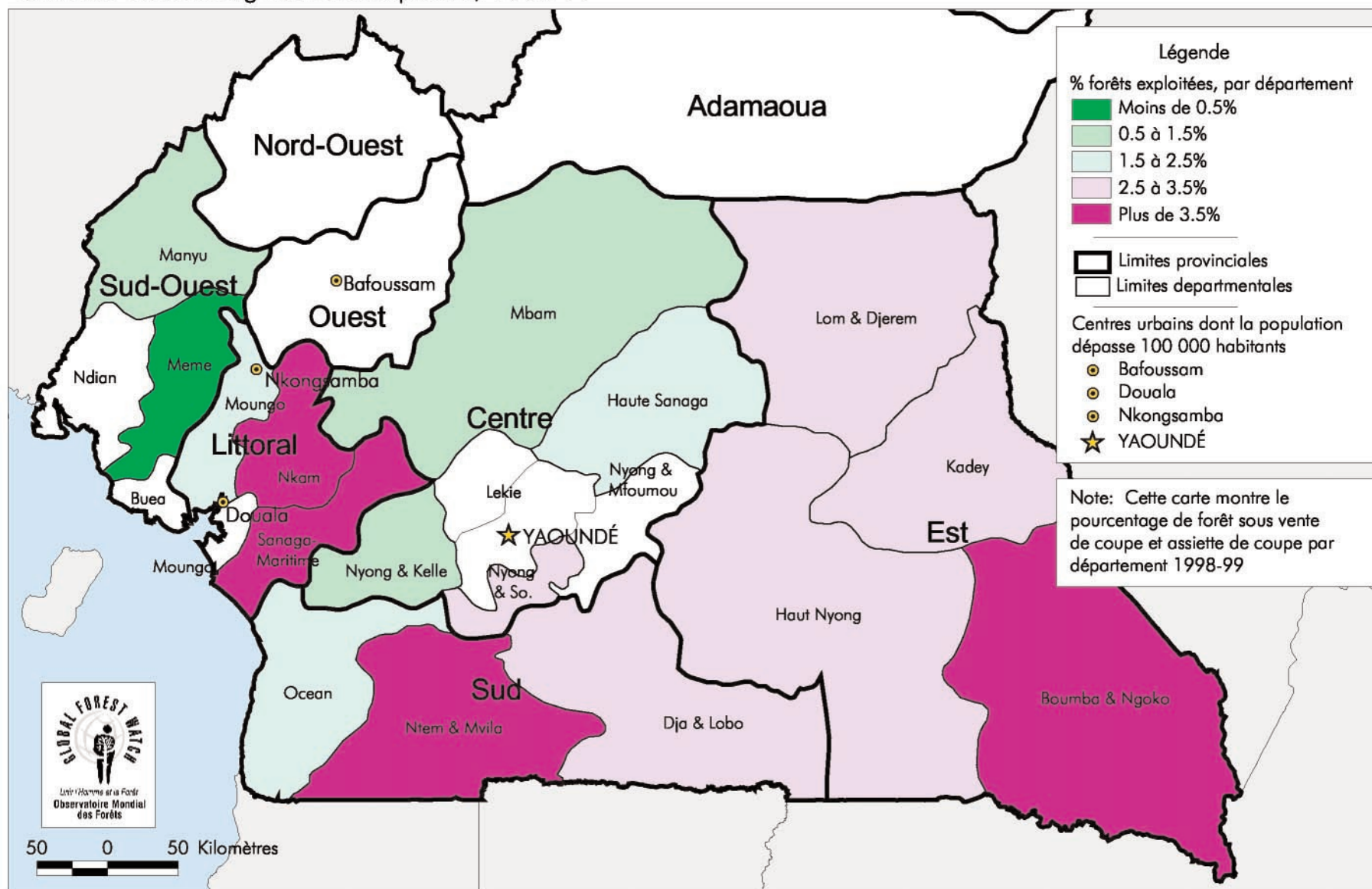
Source: Les données relatives aux concessions proviennent de la Commission Interministerielle d'Attribution des Concessions Forestières, Cameroun; CETELCAF. Les données des aires protégées sont du WCMC, IUCN, et WWF. Les informations relatives à la couverture forestière proviennent du projet TREES (EC Joint Research Centre).

CARTE 4 Les aires protégées du Cameroun



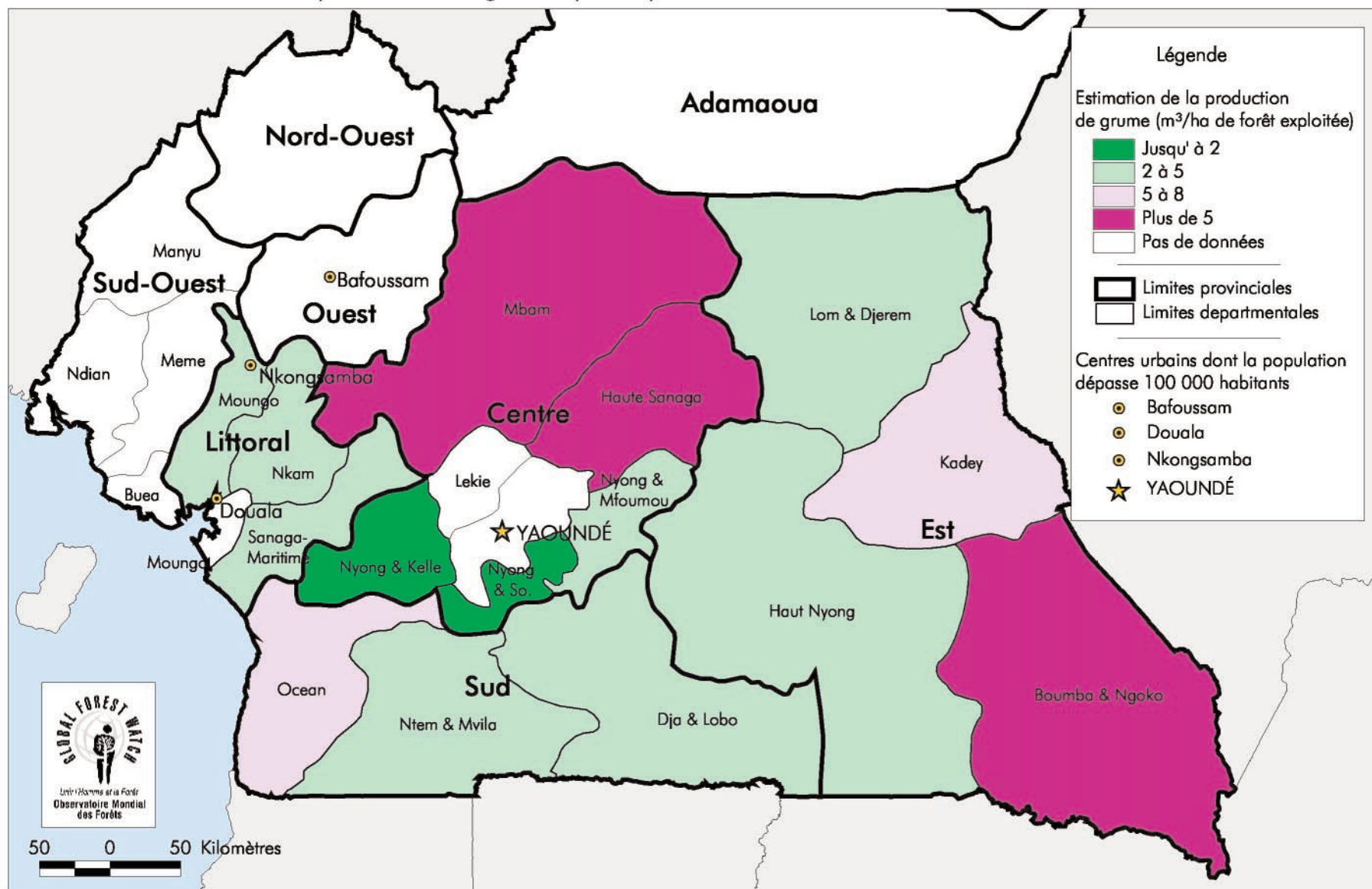
Source: Les données relatives aux concessions proviennent de la Commission Interministerielle d'Attribution des Concessions Forestières, Cameroun; CETELCAF. Les données des aires protégées sont du WCMC, IUCN, et WWF. Les informations relatives à la couverture forestière proviennent du projet TREES (EC Joint Research Centre).

CARTE 5 Pourcentage de forêt exploitée, 1998-99



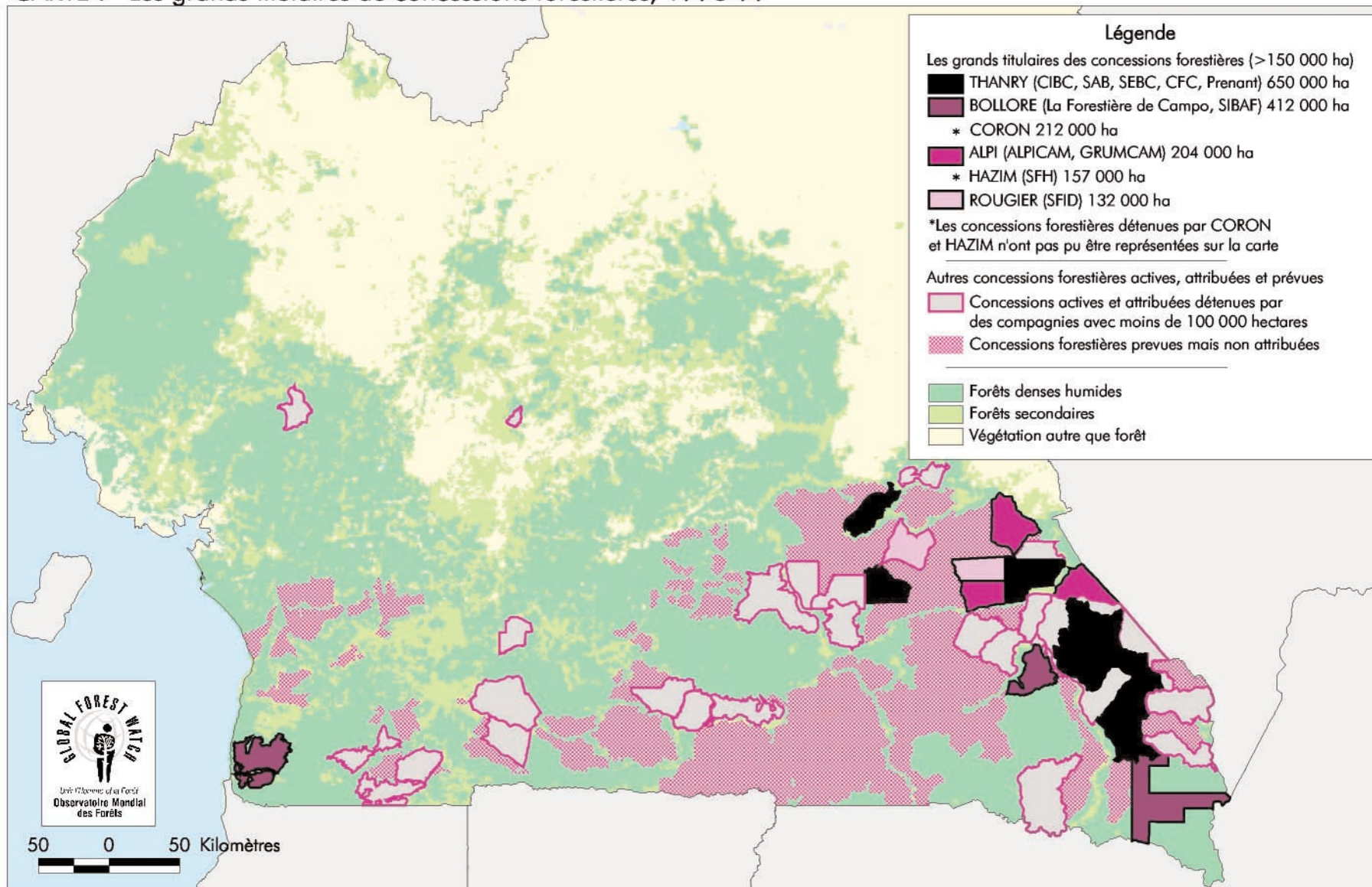
Source: Informations sur les assiettes de coupe: Centre pour l'Environnement et le Développement (CED); ventes de coupe: Ministère de l'Environnement et des Forêts, Cameroun. Données sur les populations et les limites administratives fournies par NCGIA (National Center for Geographic Information and Analysis, USA).

CARTE 6 Estimation de la production de grumes par département, 1998-99



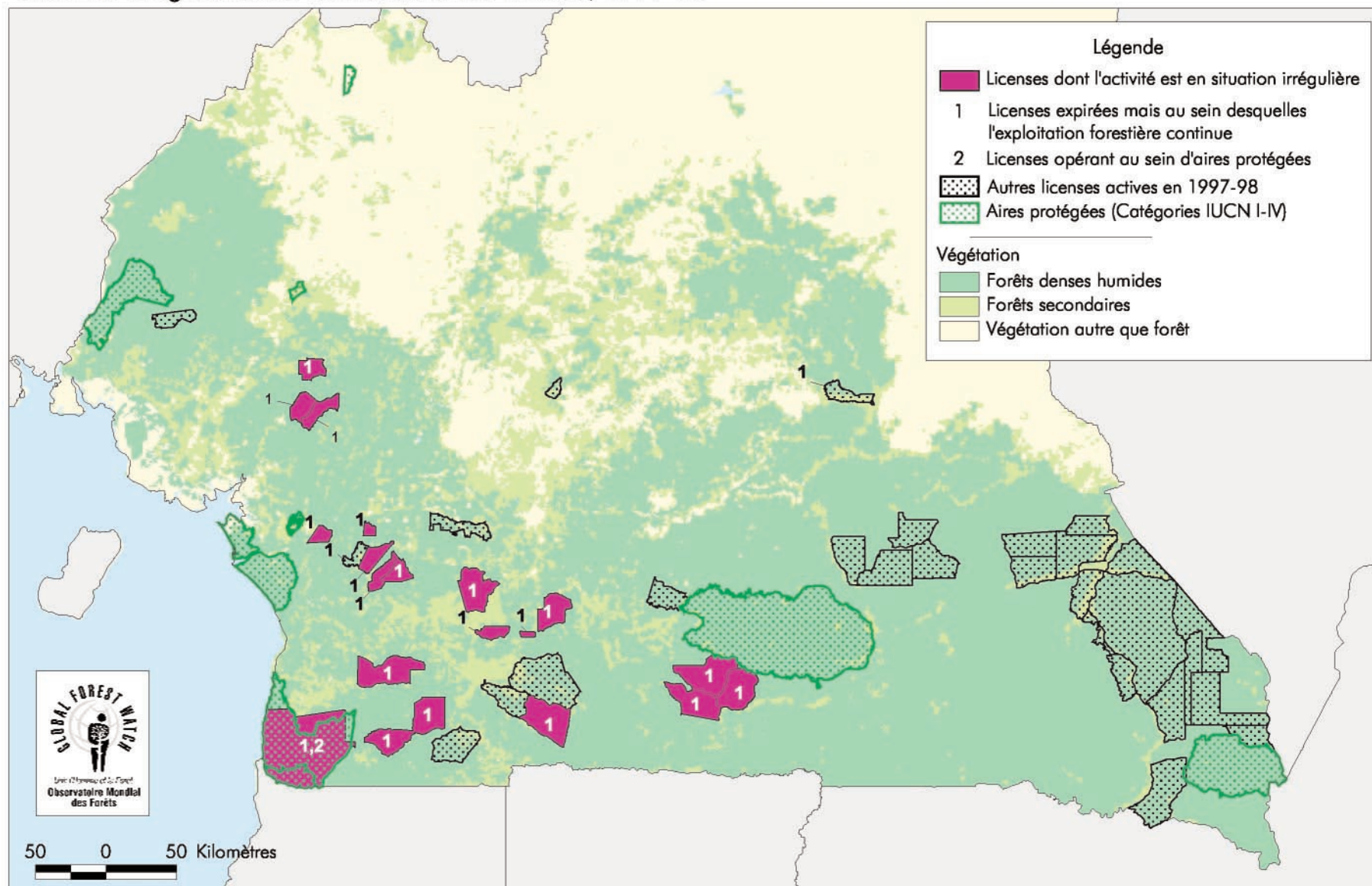
Source: Informations sur les assiettes de coupe: Centre pour l'Environnement et le Développement (CED); ventes de coupe: Ministère de l'Environnement et des Forêts, Cameroun. Données sur les populations et les limites administratives fournies par NCGIA (National Center for Geographic Information and Analysis, USA).

CARTE 7 Les grands titulaires de concessions forestières, 1998-99



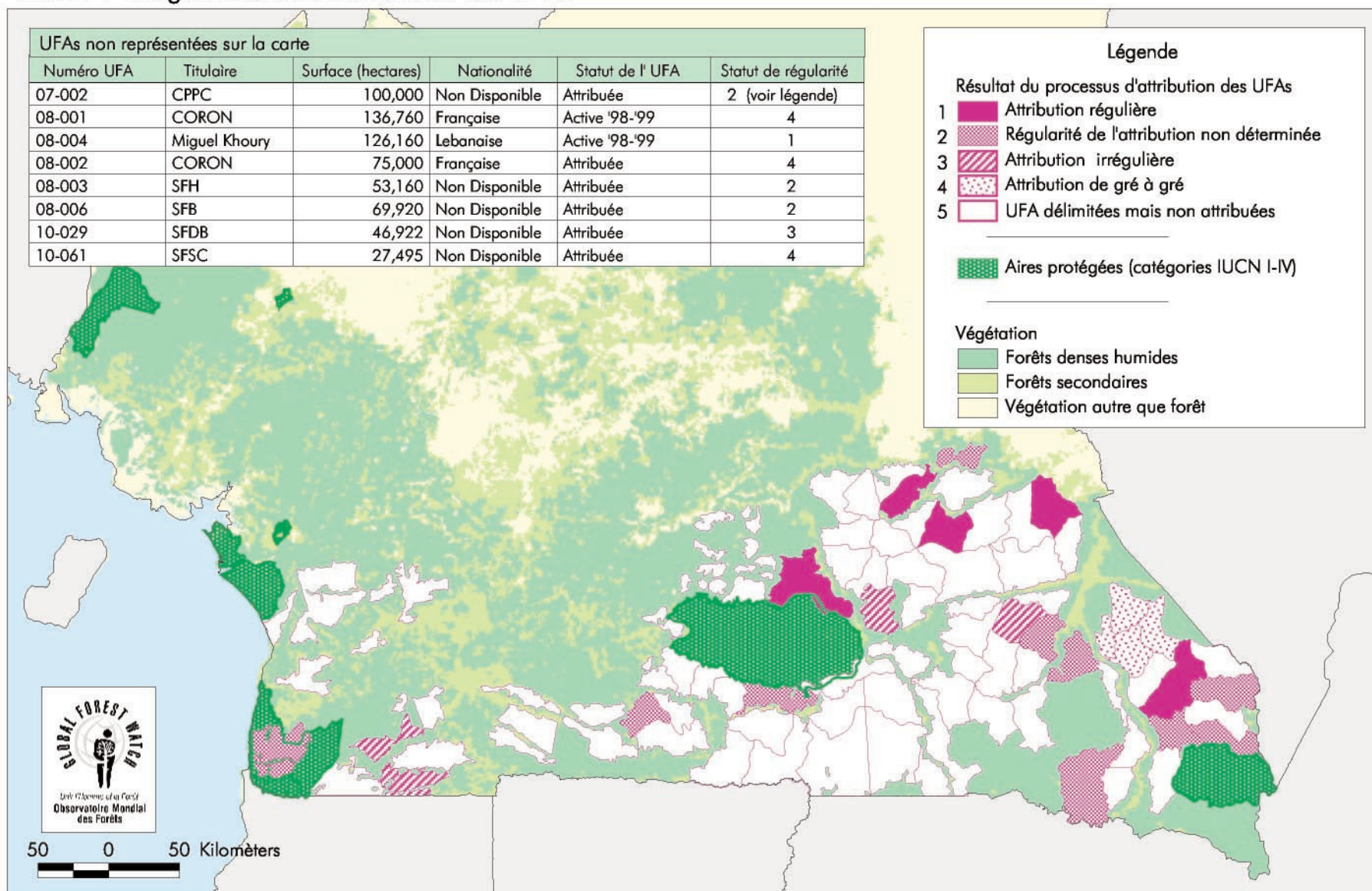
Source: Les données relatives aux concessions proviennent de la Commission Interministérielle d'Attribution des Concessions Forestières, Cameroun; CETELCAF. Les données des aires protégées sont du WCMC, IUCN, et WWF. Les informations relatives à la couverture forestière proviennent du projet TREES (EC Joint Research Centre).

CARTE 8 Irrégularités au sein de certaines licences, 1997-98



Source: Les données relatives aux concessions proviennent de la Commission Interministerielle d'Attribution des Concessions Forestières, Cameroun; CETELCAF. Les données des aires protégées sont du WCMC, IUCN, et WWF. Les informations relatives à la couverture forestière proviennent du projet TREES (EC Joint Research Centre).

CARTE 9 Irrégularités dans l'attribution des UFAs



Source: Les données relatives aux concessions proviennent de la Commission Interministerielle d'Attribution des Concessions Forestières, Cameroun; CETELCAF. Les données des aires protégées sont du WCMC, IUCN, et WWF. Les informations relatives à la couverture forestière proviennent du projet TREES (EC Joint Research Centre).

Toutes les données présentées dans ce rapport
sont disponibles sur le site <http://www.global-forestwatch.org/> ou en contactant:

Global Forest Watch
World Resources Institute
10 G Street, NE
Washington, DC 20002
USA
Tél: +1 202 729 7694
Fax: +1 202 729 7686

Ou

Global Forest Watch Cameroon
Sous couvert WWF
BP 6776
Yaoundé, Cameroun
Tél: + 237 21 97 11
Fax: + 237 21 97 12